

UNIVERSITE LYON II

UER INSTITUT DE FORMATION
AUX PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES,
SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES.

MERCI DE NE PAS
REPARER LES LIVRES
VOUS-MEMES

TH 85 1

Alain MONSELLIER

La Formation des Professeurs d'Education Physique et Sportive au Sénégal

Thèse de doctorat de 3ème cycle
de Sciences de l'Education

Directeur de Recherche : Mr. Guy AVANZINI

Professeur de Sciences de l'Education
à l'Université LYON II

Année Universitaire 1984/1985

632725

DEDICACE :

A mes enfants, Nathalie et David.

REMERCIEMENTS :

Nous tenons d'abord à remercier Monsieur Guy AVANZINI, directeur de l'Institut de Formation, aux Pratiques Psychologiques Sociologiques et Educatives de l'Université de Lyon II, qui a bien voulu accepter de diriger nos modestes travaux.

Monsieur Yves Pierre BOULONGNE, Conseiller Culturel près l'Ambassadeur de France à Belgrade a suivi avec attention la genèse de cette thèse et n'a jamais ménagé ses conseils éclairés. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

Notre reconnaissance va aussi à Monsieur Gaston MIALARET, Directeur honoraire de l'UER de Sciences de l'Education de l'Université de Caen, qui nous a constamment encouragé au cours de ses missions à Dakar.

Nous n'oublions pas non plus Monsieur Gérard DIAME, Directeur de l'INSEPS de Dakar qui a permis la réalisation de nos enquêtes.

Nos remerciements vont à M
qui m' fait l'honneur de participer à notre jury de thèse.

Merci enfin à Jean Marie DOUTEAU, Professeur au Lycée Blaise DIAGNE de Dakar, qui a relu les dernières épreuves.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES :

A P S	Activités Physiques et Sportives,
E P S	Education Physique et Sportive,
INSEPS	Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport,
E P	Education Physique,
STAPS	Sciences et Techniques de l'Activité Physique et des Sports,
D E U G	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales,
CAPEPS	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive.

.../...

LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
AU SENEGAL

	<u>INTRODUCTION</u> -----	9
I.	<u>HISTORIQUE DES APS ET LEUR PLACE DANS LE SYSTEME EDUCATIF</u>	12
	1.1 Période pré-coloniale et pratiques corporelles tradi- tionnelles-----	13
	1.1.1. Généralités sur la liaison entre l'éducation et les pratiques corporelles traditionnelles -----	14
	1.1.2. Les jeux traditionnels -----	19
	1.1.3. Les luttes traditionnelles -----	23
	1.1.4. Les danses -----	24
	1.2. <u>Période coloniale</u> -----	26
	1.3. <u>Depuis l'Indépendance</u> -----	34
	1.3.1. Rôle et place de l'école dans la société ----	35
	1.3.2. L'école et l'E.P.S -----	42
	1.3.2.1. Textes officiels programmes - Finalités -----	42
	1.3.2.2. Analyse de la situation actuelle---	46
II.	<u>ETUDE DU MILIEU SOCIAL RELATIVE A LA PLACE DES APS ET DES</u> <u>PROFESSEURS D'EPS</u> -----	59
	2.1. <u>Enquête d'opinion sur les APS</u> -----	59

2.1.1.	Introduction -----	59
2.1.2.	Objectifs de l'enquête -----	59
2.1.3.	Méthodologie de l'enquête -----	60
2.1.4.	Résultats numériques -----	63
2.1.5.	Exploitation des résultats -----	74
	2.1.5.1. Objectif n°1 -----	74
	2.1.5.2. Objectif n°2 -----	75
	2.1.5.3. Objectif n°3 -----	77
2.1.6.	Conclusions -----	79
2.2.	<u>Analyse de la population actuelle des professeurs d'EPS</u> -----	80
2.2.1.	Quelques statistiques officielles du Ministère de la Jeunesse et des sports --	80
2.2.2.	Questionnaire destiné à tous les profes- seurs d'EPS sénégalais -----	86
	2.2.2.1. Objectifs du questionnaire ----	86
	2.2.2.2. Méthodologie -----	86
	2.2.2.3. Résultats numériques -----	88
	2.2.2.4. Exploitation des résultats ----	102
	2.2.2.5. Bilan de l'enquête -----	109
2.3.	<u>Quelques conclusions</u> -----	110
III.	<u>ROLE SOCIAL DES PROFESSEURS D'EPS</u> -----	112
3.1.	<u>Profil des professeurs d'EPS</u> -----	114
3.1.1.	Le professeur d'EPS en tant qu'individu--	115
3.1.2.	Le professeur d'EPS face à l'élève -----	116

3.1.3.	Le professeur d'EPS face au groupe classe-----	117
3.1.4.	Le Professeur d'EPS dans l'institution scolaire	118
3.1.5.	Le Professeur d'EPS dans la société -----	119
3.2.	<u>Etude du poste de travail</u> -----	120
3.2.1.	Missions -----	120
3.2.2.	Publics - secteurs d'intervention -----	121
3.2.3.	Tâches -----	122
3.2.4.	Compétences -----	122
3.2.5.	Conditions de travail -----	123
3.2.6.	Précisions sur la nature de l'enseignement dispensé -----	124
3.3.	<u>Les fonctions du professeurs d'EPS</u> -----	129
IV.	<u>LA FORMATION ACTUELLE A L'INSEPS DE DAKAR</u> -----	131
4.1.	Analyse systémique de cette formation -----	134
4.2.	Présentation de l'INSEPS -----	137
4.2.1.	Durée de la formation -----	138
4.2.2.	Contenu des études -----	139
4.2.3.	Stratégie de formation -----	149
4.2.3.1.	Organisation de l'INSEPS -----	149
4.2.3.2.	Modalités d'évaluation et de contrôle -----	157
4.2.3.3.	Recrutement des élèves professeurs---	164
4.2.3.4.	Concours de recrutement profes- sionnel : Le certificat d'aptitude au professorat d'EPS -----	166
4.2.3.5.	Les élèves professeurs -----	168
4.2.3.6.	Le corps professoral -----	169
4.2.3.7.	Quelques réflexions sur la stratégie -	170
4.3.	Premier bilan de la formation -----	172

4.4. <u>Evolution possible de la formation</u> -----	176
Conclusion générale -----	191
<u>ANNEXES</u> -----	193
1. Renseignements d'ordre général sur le Sénégal -----	194
2. Rapport de présentation du décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de la section professeurs d'EPS de l'INSEPS -----	198
3. Décret 73-896 du 11/10/73 relatif aux APS dans l'enseignement moyen et secondaire -----	200
4. Enquête sur la pratique de l'EPS au Sénégal - exemplaire du questionnaire utilisé -----	203
5. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS-----	209
<u>BIBLIOGRAPHIE</u> : -----	215

INTRODUCTION :

La formation des professeurs d'éducation physique au Sénégal, répond à un souci de qualification plus élevée, à la nécessité de créer ces cadres en plus grande quantité, et sur place, à l'intérieur du contexte social, économique et politique sénégalais. En effet, de 1965, début des études des trois premiers professeurs d'EPS sénégalais à l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive de Paris, à 1977, date de la création de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport de Dakar, 40 professeurs furent formés à l'étranger, soit un rythme annuel de trois (3) environ, nettement insuffisant eu égard aux besoins du pays.

Dix sept ans après l'Indépendance Nationale, fut donc créé, au Sénégal, l'INSEPS. Cette date semble bien tardive si l'on considère que l'Ecole Normale Supérieure, institut pédagogique responsable des futurs professeurs des disciplines académiques et des cadres administratifs de l'enseignement élémentaire, fut ouverte en 1971, (1) soit six ans avant l'INSEPS. Cet important décalage entre les dates de création de ces deux établissements, chargés de former des professeurs de l'enseignement moyen et secondaire, nous semble être révélateur de signification.

Après l'Indépendance Nationale, il a manifestement semblé plus urgent aux nouveaux dirigeants, de disposer d'enseignants de disciplines intellectuelles de qualité, plutôt que d'EPS. La formation de ces derniers, en raison du vide complet laissé par le colonisateur en cadres sénégalais, a donc été établie en dehors des normes universitaires ou même scolaires satisfaisantes. C'est ainsi que, pour répondre aux besoins urgents, provoqués par la création de nombreux lycées et collèges, des maîtres d'éducation physique et sportive furent instruits en deux ans après la classe de troisième (Niveau Brevet d'Etudes du Premier Cycle -B.E.P.C.)

(1) décret 71-1155 du 28/10/1971.

Au travers de ces premières remarques, se profilent les rapports qui semblent exister entre l'histoire du Sénégal, son évolution économique, politique, sociologique et l'histoire de la formation des professeurs d'EPS. Mais il convient d'aller plus loin dans l'analyse. L'éducation physique institutionnalisée, telle que nous la connaissons actuellement, est un phénomène relativement récent, apparu avec l'école. Or celle-ci s'est structurée avec la colonisation, et la politique véhiculée par sa dynamique propre.

L'éducation physique et l'école, sont des phénomènes apparus simultanément. Bien sûr, des pratiques corporelles et activités physiques traditionnelles lui furent antérieures et certaines survivent encore de nos jours mais, avec la colonisation, l'école et l'éducation physique prirent une orientation radicalement autre. De plus le grand mouvement sportif qui a commencé au Sénégal vers 1920 et qui dure encore a fortement influencé la conception de l'EP au sein de l'école et en dehors d'elle et, par là-même, celle de la formation des professeurs qui ont pour charge d'enseigner cette discipline.

Les remarques s'appuient sur des constatations liées à l'histoire ; histoire de l'humanité, puis du Sénégal, de son système éducatif. De toute société, à un moment donné de son évolution, émerge une idéologie dominante, une vision globale du monde, une spéculation sur l'homme et son devenir. Des rapports, parfois opposés ou contradictoires, entre cette philosophie et la pédagogie, naît une conception de l'EPS, des doctrines, des instructions, soit explicites et officielles, soit implicites et latentes, bref un "corps institutionnel".

W.M.Y. (Le profil actuel des professeurs d'EPS, et le contenu, la durée et la stratégie de leur formation, correspondent-ils à une utilité sociale, véritablement reconnue, de l'EPS dans la société sénégalaise?)

Pour répondre à cette problématique, nous serons amenés à envisager diverses hypothèses relatives ; :

.../...

- . aux moyens théoriques et pratiques, proposés par l'institution pour atteindre les finalités explicites et implicites.
- . aux relations entre une éducation traditionnelle, les habitus corporels ethniques et l'EPS dans le système scolaire d'importation.
- . à la place du grand mouvement sportif, dans le contexte historique social et politique sénégalais.

L'importance du phénomène historique est toujours sous-jacente à ce problème de la formation des professeurs d'EPS. C'est pourquoi la première partie de notre travail est réservée à cet aspect de l'éducation physique et du sport au Sénégal. Il nous semble impossible de traiter un tel sujet sans se référer à cette dimension. Notre méthode de travail est basée sur la recherche, l'analyse et l'exploitation de documents que nous avons pu trouver sur place à l'Institut Fondamental de l'Afrique Noire, aux Archives Nationales, dans les archives des Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, les ouvrages relatifs à l'histoire du Sénégal et des travaux universitaires. Nous avons eu aussi recours à une méthode psychosociologique d'entretiens auprès de personnes ayant bien connu la période coloniale et post-coloniale..

Dans la seconde partie, nous avons, à l'aide d'une enquête auprès de témoins jugés représentatifs, essayé de cerner les attitudes adoptées par les Sénégalais, face aux APS et à leur propre corps. Nous avons ensuite interrogé, par questionnaire, l'ensemble de la population des professeurs d'EPS sénégalais, afin de connaître leurs situations personnelles, origines sociales, conditions de travail, considérations professionnelles... L'essentiel de ces travaux nous sert principalement :

- à compléter l'information sur certains points tout au long du développement de notre travail.
- à confirmer nos hypothèses.

.../...

La troisième partie analyse le professeur d'EPS en tant que rouage social. Nous y montrons ce qu'il devrait être, ce qui nous semble souhaitable.

La dernière partie décrit la formation actuelle à l'INSEPS de Dakar, établit un premier bilan et des perspectives d'évolution.

I. HISTORIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU SENEGAL ET LEUR PLACE DANS LE SYSTEME EDUCATIF :

Il est d'usage, dans l'histoire du Sénégal et de l'Afrique, de distinguer trois périodes.:

- Une époque précoloniale, assez floue étant donné le peu de documents existants, mais, où il est difficile de parler d'éducation physique et sportive. Nous pouvons tout au plus relier ce que nous savons de la vie des populations, des tribus, des royaumes, à l'idée de vie physique et de pratiques corporelles, au sens où l'entend Marcel MAUSS dans son ouvrage "Sociologie et Anthropologie".
- La colonisation s'est installée progressivement, en plusieurs siècles. Un nombre relativement important de documents existe sur la fin de cette période, depuis le début du 20ème siècle, jusqu'en 1958. Il est d'autre part, possible d'enquêter, auprès de personnes ayant bien connu l'époque de 1920 à 1958.
- L'Indépendance a commencé avec l'apparition de la Loi-Cadre, en 1957, puis de la Fédération du Mali qui a regroupé le Mali et le Sénégal du 28/9/1958 jusqu'en Avril 1960. L'Indépendance du Sénégal a été consacrée le 4 Avril 1960. Cette période n'est pas d'une approche aussi facile que l'on pourrait croire. La compréhension de l'utilité de centraliser, d'archiver tout ce qui a pu se faire dans le domaine de la Jeunesse et des Sports est très récente. La création d'un centre d'archives et de documentation ne date que de 1977.

Elle répond à un souci, louable de la part de l'autorité de tutelle, de ne pas laisser le passé s'effacer, de garder des traces, de centraliser et de trier, tout ce qui peut se faire dans les différentes directions administratives du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1.1. Période pré-coloniale et pratiques corporelles traditionnelles :

Il nous a semblé utile de traiter ici, à la fois cette époque et les habitudes corporelles traditionnelles, qui subsistent encore de nos jours. Cela d'une part, parce qu'il existe une liaison certaine entre l'une et l'autre, ces dernières remontant vraisemblablement à la période considérée ; d'autre part, afin d'éviter de reprendre à deux reprises les mêmes informations.

A cette époque, le Sénégal ne constitue pas une unité, c'est à dire un tout organique dont les parties seraient unies par des caractères communs, par leur concours au fonctionnement de l'ensemble. (2) Il n'y a pas d'unité étatique, géographique, politique, sociale... Les différences ethniques et linguistiques sont grandes. Il n'existe pas d'organisation supérieure d'état, mais quelques grands royaumes, hautement hiérarchisés, se livrant souvent à des guerres d'expansion. Au Cap-Vert, dans la région du Fleuve Sénégal s'étend le royaume Djoloff, qui regroupe trois provinces, le Walo, le Cayor, le Baol. A la tête de chacune d'elles, un Chef dépend directement du roi, ou "Bour". Ce royaume doit faire face aux invasions des peuples peulhs, Mandingues et Maures. La bataille de Danki, en 1459, marque le début de l'effritement du royaume Djoloff. Il s'en suit une très longue période d'instabilité interne, renforcée par l'arrivée des premiers navires portugais en 1444. Deux siècles plus tard, en 1659, les français fondent la ville de Saint-Louis.

(2) définition du dictionnaire Robert.

A cette époque, les formes de vie sont adaptées aux conditions climatiques, géographiques et l'éducation a essentiellement pour but l'intégration de l'individu à son milieu (3).

1.1.1. Généralités sur la liaison entre l'éducation et les pratiques corporelles traditionnelles :

unique
Très tôt, l'enfant est initié au respect des règles communautaires et à la politesse. Il semble que l'éducation ne soit l'apanage ni d'un personnel spécialisé, ni même seulement du père et de la mère. La famille africaine vit en communauté, et l'éducation semble être l'affaire de tous, de l'ordre paternel, et des anciens en particulier. Il s'agit de bien intégrer l'individu à son groupe ethnique et social, afin d'assurer une continuité, une pérennité entre les générations. Les nombreuses pratiques corporelles appartiennent au système général d'éducation du groupe.

mult
Si la culture peut-être considérée comme le système de représentations qui régit les manières d'agir et de penser d'un milieu humain donné, le réseau de significations attribuées à ces activités, et la structure symbolique des actions qui s'y développent (4), nous pouvons dire que celle-ci est post figurative (5), c'est à dire fondée sur la continuité entre au moins trois générations, qui se transmettent successivement les acquis du passé dans un contexte historique, géographique et économique qui n'évolue que très lentement.

(T.I)
Avec l'arrivée du colonisateur et l'implantation des premières écoles qui s'en est suivie, ces modèles vont progressivement évoluer et se transformer. Des modèles culturels étrangers au groupe sont véhiculés par l'apprentissage d'une autre langue que la langue maternelle. L'instruction scolaire, présentée comme source de réussite sociale et économique, devient l'affaire d'un personnel spécialisé, dans un milieu unique.

(3) Abdoulaye SADJI - Education Africaine et Civilisation

(4) Marcel Postic - La relation éducative -P.67 PUF Paris 1979 (234 pages).

(5) Margaret MEAD - Le fossé des générations Ed. Denoel-Gautier 1971 (155 pages).

Le groupe ethnique perd de son influence et de son prestige, d'autant que les notions d'instruction scolaire et d'éducation sont mal différenciées et s'adressent à tous les enfants, castés ou non. L'école va créer une incompréhension au sein des familles, puisque l'éducation ne consiste plus à transmettre l'acquis des générations. Le fait de l'implantation d'un système scolaire correspond, d'une certaine manière, à l'acceptation d'une rupture avec le milieu traditionnel, où tout ancien était éducateur. On admet la nécessité d'une institution, où des spécialistes dispensent un savoir qui ne provient pas exclusivement du milieu d'origine (6). *

Avec l'école, et sous la direction de moniteurs militaires, va apparaître l'éducation physique au Sénégal. Nous allons essayer de mettre en relief l'importance des pratiques corporelles traditionnelles ou techniques du corps dans l'anthropologie culturelle, et ses relations éventuelles avec l'éducation physique. L'anthropologie est ici entendue comme un système d'interprétations rendant simultanément compte des aspects physiques, physiologiques, psychiques, et sociologiques de toutes les conduites(7)."L'homme partout et toujours a su faire de son corps un produit de ses techniques et de ses représentations. Chaque technique, chaque conduite traditionnelle apprise et transmise, se fonde sur certaines synergies musculaires et nerveuses, qui constituent de véritables systèmes, solidaires de tout un contexte sociologique"(7). Le corps de l'homme est la résultante des techniques utilisées par le corps vivant (travail, jeux, soins, mystique, jouissance) et les représentations que cet homme a de son corps. Le corps est le symbole dont use une société pour parler de ses fantasmes (8)..

(6) Jean Berbaum - Traité des sciences Pédagogiques Debesse Mialaret - Tome 7 - P.404 - Paris PUF - 454 pages.

(7) Extrait de la Préface de C.L.STRAUSS du livre de M. MAUSS Sociologie et ANthropologie - Paris PUF - 1950 - 475 pages.

(8) Michel Bernard - Le corps - Paris, Editions universitaires 1972.

Les techniques du corps sont, pour M. MAUSS, la façon dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, utilisent leurs corps. "Il est le premier, le plus primordial et naturel instrument de l'homme ; il est le premier et le plus naturel objet technique, en même temps que moyen technique". Nous savons que les habitudes corporelles et les autres, varient avec les époques, avec les sociétés, les éducations, les convenances, les modes, les prestiges et les connaissances scientifiques, biologiques notamment. Les travaux de Mr. Vigarello (9) viennent conforter ces thèses. Il y montre comment le corps, du 16^{ème} siècle à nos jours, y est "redressé" selon les conceptions du moment, par des techniques manipulatoires physiques, des corsets rigides, puis de nos jours, par des mécanismes plus insidieux, sous couvert d'une certaine liberté de l'attitude.

Pierre Parlebas (10) introduit le concept d'ethnomotricité, renvoyant à la notion d'habitus utilisée par M. MAUSS. L'ethnomotricité est pour P. Parlebas, le champ et la nature des pratiques motrices, envisagées sous l'angle de leur rapport à la culture et au milieu social, au sein desquels elles se sont développées. Il rejoint MAUSS, sur l'influence despotique des normes et des valeurs sur la mise en jeu des corps. Il s'appesantit sur les particularités ethnomotrices de la culture sportive actuelle, comparant jeux sportifs traditionnels et jeux sportifs institutionnels et les caractéristiques spécifiques de l'un et de l'autre. Il se pose notamment la question de savoir s'il est possible à côté du modèle sportif d'un intérêt incontestable, de maintenir des pratiques ethnomotrices régionales ou nationales qui ont forgé des habitudes séculaires, s'appuyant, notamment, sur l'exemple africain, où les pratiques corporelles traditionnelles tendent à disparaître, au profit du modèle sportif institutionnel. C'est une question que nous allons être amenés à nous poser dans le cadre de cette étude.

(9) Georges Vigarello - Le corps redressé - Editions Delarge - Paris 1978 - 399 pages.

(10) Pierre Parlebas - Lexique commenté en Sciences de l'action motrice -p.64 - INSEP Paris 1981 - 322 pages.

Le Sénégal actuel présente une variété ethnique importante, puisque nous dénombrons dix ethnies différentes. D'après les dernières statistiques du recensement de 1976, la répartition ethnique est la suivante, pour une population de 4.879.103 habitants (étrangers non compris).

- oulofs-----	41 %
- Lébous -----	2 %
- Sérères -----	15 %
- Sarakolés -----	1,2 %
- Bambaras -----	1,3 %
- Peulhs -----	12,5 %
- Toucouleurs -----	11 %
- Diolas -----	5,5 %
- Mandingues -----	3 %
- Maures -----	1,2 %
- Divers -----	6,3 %.

Les pratiques corporelles semblent varier selon les ethnies, et les travaux, très peu nombreux, sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont ceux de deux professeurs d'éducation physique sénégalais.

- Mendy DJITE, auteur en 1980 d'un mémoire de fin de cycle de formation à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports, à l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi sur le thème : "les pratiques corporelles traditionnelles au Sénégal".
et
- Gora MBOJ dont la thèse pour le doctorat de 3ème cycle mention Sciences de l'Education (Université de Toulouse le Mirail) a été consacrée à la "place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise".

Récemment (session Juin 1983), nous avons été amené à diriger un mémoire de maîtrise en STAPS intitulé "Etude comparative entre la gymnastique Toucouleur et la gymnastique sportive au sol. Perspectives d'avenir.

L'étudiant Moctar NAM, lui-même au carrefour des deux gymnastiques, a rencontré beaucoup de difficultés pour étayer son travail. Après de nombreuses enquêtes auprès d'"anciens" aussi bien dans leur milieu d'origine, le Fouta Toro, que dans la région du Cap-Vert (Dakar), il a pu parvenir à dresser un catalogue comparatif des divers mouvements, mais n'a pu recueillir que peu de renseignements sur leur origine, leur signification profonde, celle-ci se perdant, semble-t-il, dans la nuit des temps, vraisemblablement avant l'implantation de l'islam dans le Fouta Toro, vers 1776.

Dans le cadre d'une telle étude, nous ne pourrions que donner un aperçu très général de ces pratiques, tant elles sont riches, variées et parce qu'une recherche systématique par ethnie reste à établir. De plus l'éducation physique et le sport ont fortement contribué au déclin de ces pratiques.

Les pratiques corporelles liées étroitement à toute l'éducation semblent être groupées, quelles que soient les ethnies, en trois périodes, dont la durée peut varier notablement.

- De la naissance à l'âge de deux ans avec, à la fin, le sevrage. Cette période est caractérisée par un contact étroit, permanent, entre la mère et l'enfant. Les bébés sont massés et manipulés selon des techniques variables. Toutes les ethnies sont unanimes quant à la signification physiologique de ces pratiques, mais divergent quant à leur interprétation philosophique, religieuse ou culturelle.
- De l'enfance à l'adolescence. L'éducation de l'enfant se termine par la circoncision (entre 6 et 24 ans) et l'initiation, période où l'enfant est soumis à une éducation très sévère, tant sur le plan physique que moral. L'enfant, isolé de son groupe familial, doit pouvoir résister à la douleur, aux coups, aux brimades et à la peur des mauvais génies.
- Après cette période d'initiation, l'enfant doit pouvoir aborder la vie avec sérénité, connaître les lois de la vie communautaire et s'adapter ainsi au monde qui l'attend.

L'enfant est alors considéré comme adulte et les pratiques corporelles traditionnelles de l'adulte dans les différentes ethnies ont été peu étudiées jusqu'ici.

C'est ainsi que, outre les jeux ethniques traditionnels et la lutte,

- l'ethnie léboue "peuple de la mer", pratique les régates ou courses de pirogues.
- les ethnies de tradition sylvo-pastorale lancent le baton et poursuivent certains animaux à la course.
- la danse a toujours été une activité commune à toutes les ethnies. Très tôt, les jeunes sont initiés à la danse. Ils apprennent à exécuter des mouvements rythmés en public sous l'oeil bienveillant des parents.

Nous allons successivement envisager :

- les jeux traditionnels,
- les luttes,
- les danses.

1.1.1.2. Les Jeux traditionnels :

Il faut noter l'importance des jeux dans le processus de socialisation de l'enfant. Leur intérêt est grand. Ils développent la force, l'adresse, la vitesse, la résistance, la maîtrise de soi, la formation du caractère et favorisent la découverte et la connaissance du milieu, de la philosophie du groupe.

En 1953, un français, Charles Béart, inspecteur de l'enseignement primaire, puis chercheur à l'Institut français de l'Afrique Noire, a publié deux épais volumes intitulés "Jeux et Jouets de l'Afrique Occidentale française". Cet ouvrage montre à l'évidence la richesse et la variété de tels jeux ethniques. Il reste toujours de référence.

.../...

Les réalités socio-économiques et socio-culturelles propres à chaque ethnie, les jouets et les jeux offerts à l'enfant contribuent autant à guider sa motricité qu'à forger ses structures de pensée ; la richesse motrice n'est pas innée, elle s'acquiert ainsi grâce aux propositions faites par le milieu culturel, dès les premiers mois, suivant la pédagogie adoptée par ceux qui utilisent le mouvement comme instrument d'éducation.

La période suivante, de l'enfance à l'adolescence, est celle des jeux et de l'initiation aux travaux corporels. Une éducation corporelle de base, en liaison avec les réalités géographiques socio-économiques et culturelles est donnée à l'enfant. Le garçon suivra sa vie physique en liaison avec ses réalités : confection de clôture avec des feuilles de palmiers ou des batonnets, ramassages de bois... La fille a des activités spécifiques, pilage du riz, du mil, puisage de l'eau, lavage du linge et des Calebasses. Les jeux de cette période sont nombreux, souvent alliés aux chants et à la danse. Parmi les vingt trois jeux de tradition répertoriés par Mr. Gora MBODJI, certains ne sont pas sans rappeler des jeux que nous, Français, avons connus dans notre jeunesse ainsi le jeu wolof "Doof" et la "balle au chasseur", le "sexoo faloo" et le cache cache, le "dorenté" et le "colin maillard", le "mbojeen" et le jeu du bérét. D'autres jeux, liés à des comptines et des danses, sont plus spécifiques des ethnies ; le "lambu golo", sorte de lutte, lié à une comptine, le "baay xaal" qui évoque les moments de la culture du melon.

Ces jeux de tradition sont d'ailleurs en train de se perdre, ainsi que le souligne Gora MBODJ dans sa thèse : "l'industrialisation, la modernisation des villes, et la ferme décision des dirigeants africains de s'aligner sur l'ordre sportif mondial, entraînent de nos jours le dépérissement des activités ludomotrices de tradition, et leur disparition. Pourtant, l'importance des jeux traditionnels dans le patrimoine culturel n'est plus à démontrer. Ils portent la marque indélébile de toutes les conditions de vie d'un peuple et sont les témoins du passé et les agents transmetteurs des valeurs culturelles et sociales.

Récemment, une meilleure perception de ce phénomène d'effacement semble s'être opérée. Un colloque s'est tenu, fin Octobre 1981, sur le thème ; les valeurs traditionnelles sénégalaises et leur intégration dans le système moderne d'éducation. Il a regroupé des personnalités sénégalaises de tous horizons politiques, religieux, philosophiques, ethniques. Son objet était d'établir un inventaire et une identification des valeurs traditionnelles positives, et de les dynamiser en les intégrant dans le système d'éducation conventionnel et non conventionnel (11). Les Actes en ont été publiés par la revue "Ethiopiennes" N°31. Nouvelles éditions africaines 3ème trimestre 1982. Les axes de travail étaient les suivants :

- . analyse des aspects socio-historiques des valeurs traditionnelles.
- . aspects philosophiques et religieux de ces valeurs.
- . stratégie d'intégration dans le système actuel d'éducation.

Ces valeurs traditionnelles, propres à la négritude si chère au Président SENGHOR, sont essentiellement des valeurs religieuses et spirituelles (12). Ces vertus essentielles de la négritude sont faites du sens communautaire, du respect du bien, de la collectivité, d'un sens élevé de la solidarité, de l'honneur, de la dignité, somme toute d'une morale sociale.

Or le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports constate que, actuellement, le tissu social au plan de la moralité se restreint et tend à s'anéantir avec la disparition de ces vertus (11). Il propose donc de trouver des axes de réflexion, voire d'action, susceptibles de redynamiser les valeurs les plus positives qui puissent influencer sur le comportement quotidien de la jeunesse, dans le cadre d'une démarche pédagogique et d'une morale sociale réhabilitée. Cette morale sociale, présentée comme l'apanage de l'éducation traditionnelle est caractérisée, au plan des valeurs, par la dignité, la respectabilité, la probité, l'honorabilité, la

(11) Extrait du discours d'ouverture de M. BOB, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports -Saly Portudal - Le 27/10/1981.

(12) Revue Ethiopiennes n° 31-Préface de L.S.SENGHOR.

générosité, la magnanimité (13). Le rôle essentiel de la cellule familiale, véritable microcosme de la société, y est particulièrement souligné.

Un autre travail, allant dans la même direction que le colloque sur les valeurs traditionnelles, a été réalisé au Centre National d'Education Populaire et des Sports sous la direction de Mr. Jacques LOUHAUR, Professeur d'EPS, Conseiller pédagogique de la région de Thiès. Le document qui vient d'être publié sous l'égide de la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française) est intitulé "Répertoire des Jeux traditionnels et essai de leur codification en vue de leur intégration dans le cadre de l'éducation physique et de l'animation sportive".

Les grands mérites de ce travail sont :

- d'avoir recensé de nombreux jeux de tradition (plus d'une centaine) dont beaucoup étaient en voie de disparition. De nombreuses enquêtes, des recoupements furent nécessaires.
- d'avoir établi une classification de ces jeux :
 - jeux d'affrontements, un contre un, un contre plusieurs, plusieurs contre plusieurs.
 - jeux de poursuite, un contre un, un contre plusieurs, plusieurs contre plusieurs.
 - jeux divers, d'acrobatie, d'adresse, athlétique, de hockey, de découverte, de réflexe.

Pour chaque catégorie de jeux, les effets pédagogiques sont indiqués.

(13) - Revue Ethiopiques n°31 - A.S. Diop - les valeurs morales à travers l'évolution socio-culturelle du Sénégal.

- d'avoir établi pour chaque jeu une fiche technique comprenant les points suivants :

- 1 terrain
- 2 matériel
- 3 nombre de joueurs
- 4 but du jeu
- 5 gain de la partie
- 6 durée de la partie
- 7 règles
- 8 variantes ethniques.

A la suite à ce travail systématique de recherche et de classification, il faut maintenant déboucher sur une utilisation concrète dans le cadre scolaire, élémentaire notamment. A notre connaissance, cela n'a pas encore été fait, sinon expérimentalement, tout juste dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en STAPS.

1.1.3. La lutte traditionnelle :

Depuis la nuit des temps, les hommes luttent. Tout ce que l'on sait actuellement de la lutte traditionnelle africaine en général nous est conté, selon le mode de transmission orale, par les griots, chargés de transmettre l'histoire des tribus, et par les anciens.

Durant la période pré-coloniale, et en raison des nombreuses guerres, la lutte est plus spécialement valorisée comme une activité physique préparatoire et comme moyen de distraction. Elle occupe donc une place de choix dans les pratiques corporelles. Des rencontres amicales sont organisées entre villages voisins. Elle est en effet une école de formation pour tous les jeunes garçons et, à travers elle, les adultes mesurent leur courage, leur volonté de vaincre et leur esprit d'abnégation. Ces "compétitions" revêtent un caractère très âpre, et il n'est pas rare qu'il y ait des blessés. De nombreux rites s'attachent à ces pratiques : chants, danses, prières, pratiques magiques, qui varient notablement selon les ethnies. La lutte est donc le reflet d'une société dans son organisa-

tion et dans ses croyances. Elle est chargée de signification : (14) disponibilité des populations, joie de vivre, détente, santé d'un peuple mais aussi conflits, querelles.

Dans la société Joola, la lutte reste, à côté de l'initiation, un facteur déterminant de l'insertion du jeune adolescent dans la vie sociale. Il y découvre la stratification de la société, les limites de la hiérarchie, les différences fondamentales entre les cercles des hommes et des femmes, il acquiert le respect dû aux anciens et le sens de l'adoration de principes établis par le conseil du village. Les fonctions sociales de la lutte peuvent être précisées selon cinq axes (14).

- 1/- Rapports entre le lutteur et son entourage,
- 2/- Rapports entre la lutte et la parenté,
- 3/- Rapports entre la lutte et l'amitié,
- 4/- Les anciens et la lutte,
- 5/- Contribution de la lutte au rapprochement des peuples.

La lutte reste de nos jours une activité extrêmement appréciée par les sénégalais. Les grandes rencontres de lutte traditionnelle déplacent des foules nombreuses, et mettent en jeu des sommes importantes. Dans les quartiers des villes et des villages, les enfants s'initient à la lutte et jouent au foot-ball avec des ballons rudimentaires...

1.1.4. La danse :

L'enfance, comme l'âge adulte, ^{sont} ~~est~~ marquées par les danses traditionnelles. La danse africaine donne pouvoir et transcendance à l'homme. Ce pouvoir et cette transcendance sont liés au rythme des gestes et à la communion que ce rythme permet de réaliser. "La danse permet cette métamorphose, elle transforme les rythmes de la nature et les rythmes biologiques en rythmes volontaires. Elle humanise la nature et donne puissance à la dominer." (15)

(14) Abdou BADJI - Mémoire maîtrise STAPS oct.82. INSEPS Dakar
"lutttes traditionnelles JOOLA. Etudes et perspectives"

(15) Roger GARAUDY - Danser sa vie p.20 - Ed. du Seuil Paris, 1973
200 pages.

Pour Mandy DJITE, ces danses sont si profondément liées à toute la culture sénégalaise, qu'il est du devoir d'un enseignant africain de les exploiter pédagogiquement, dans le cadre d'une éducation physique adaptée. Nous avons eu l'occasion d'organiser, pour célébrer la fête nationale de 1982, un mouvement d'ensemble de mille huit cents enfants des classes de Cours élémentaire première et deuxième années et de cours moyen première année avec , pour seul accompagnement, une équipe de batteurs de tam-tam. Le succès de cette entreprise montre combien le jeune sénégalais est sensible à la perception rythmique de cet instrument et sa grande capacité à greffer des gestes sur un tel fond sonore...

Mandy DJITE décrit quelques danses de sa région, la Casamance. Ainsi le kingdong est la danse des initiés et des guerriers avant les assauts. Elle est remarquable par le jeu des jambes qui se croisent, se décroisent, s'écartent au fur et à mesure que le danseur avance ou recule, se déplace du côté droit et du côté gauche, toujours sur la pointe des pieds au rythme king soutenu par les tam -tams et les claquements des mains. Cette danse de coordination des bras et des jambes, où l'équilibre est maîtrisé à tout instant, est organisée les jours de fête de fin de circoncision, en pays mandingue, dans le Pakao.

Le diambadong est une vieille danse populaire originaire du Kaabou animée de chants et rythmée avec trois tam -tams. C'est une danse de foule à travers les rues du village ou de la ville, danse des feuilles arrachées aux palmiers ou autres arbres. Le diambadong est caractérisé par deux phases.

- une phase d'échauffement au cours de laquelle le corps et la voix des danseurs s'échauffent. Ceux-ci se déplacent à petits pas rythmés en chantant.

- la phase endiablée où les danseurs sautent, courent, virevoltent tout en dansant. Une séance de diambadong dure plusieurs heures à travers les rues. Enfants et parents suivent ces danses et y participent.

Danses, chants et luttes se déroulent souvent simultanément.

La maîtrise, acquise socialement, de mouvements déterminés de toutes les parties du corps sur fond musical d'instruments à percussion, contribue ainsi naturellement à un bon développement de la coordination motrice générale. Il s'agit là, selon nous, d'une première éducation physique, implicite, certes, mais constituant les prémisses de l'éducation physique institutionnalisée, telle qu'elle existe de nos jours.

1.2. La période coloniale :

La colonisation a débuté en 1644 avec les portugais puis, en 1654, avec les français.

Le Sénégal a appartenu au premier empire colonial français jusqu'au traité de Paris, en 1763, où la France en perdit une grande partie.

Vingt ans après, le Sénégal lui fut rendu, selon les termes du traité de Versailles, en 1783. L'ère de la colonisation se systématisa avec Faidherbe en 1852, au début du Second Empire, dans un souci de prestige et d'expansion commerciale. A cette époque, un changement d'orientation de la politique apparut nécessaire aux gouvernants. (16) Faidherbe et ses successeurs, vont, de 1852 à 1886, après de rudes affrontements contre les chefs autochtones, conquérir l'ensemble du territoire.

Les français vont alors tenter une assimilation administrative, économique et éducationnelle. Le Sénégal va être entraîné dans l'orbite culturelle et politique de la France par le biais de l'armée et de l'école (17). Pour bien asseoir leur action d'assimilation, les français vont agir sur la jeunesse en utilisant l'école. Le congrès colonial de 1903, portant sur l'enseignement et l'éducation en Afrique Occidentale Française (18), semble bien dégager les intentions du colonisateur. Les grandes lignes de la politique coloniale en matière d'éducation y sont tracées ;

(16) Hubert DESCHAMPS - Le Sénégal et la Gambie - p 58
Paris PUF - 1964 - 125 pages.

(17) Pierre FOUGEYROLLAS - Modernisation des hommes
L'exemple du Sénégal . p29 Flammarion Paris 1967-236 pages.

(18) Archives de l'Institut Fondamental de l'Afrique Noire.

- changer le genre de vie des indigènes, en essayant de les incorporer à la vie française.
- éduquer l'Africain à l'européenne, en transformant sa civilisation.

L'éducation et l'enseignement auront donc des objectifs sociaux et culturels bien définis ; l'acculturation de l'indigène sera un objectif fondamental, non dissimulé de l'enseignement. C'est dans ce contexte colonial que les français ont introduit l'éducation physique et le sport dans la vie du peuple sénégalais.

A la suite de la guerre de 1914-18, à laquelle les Tirailleurs Sénégalais prirent une part active, la métropole décida d'intensifier son action dans le domaine colonial. Il s'agissait d'augmenter le rendement de cette main-d'oeuvre, dans un but économique et militaire, d'augmenter les qualités physiques et morales de la race (19). L'instruction physique apparut au Sénégal, sous forme militaire. Une minorité de sénégalais étaient instruits physiquement à l'école. Beaucoup d'autres l'étaient lors de leur incorporation sous les drapeaux, ou dans le cadre d'associations sportives qui commencent à se créer çà et là, encouragées et contrôlées par l'autorité militaire.

Ainsi, par exemple :

- l'Union Sportive des Tireurs de Dakar en 1920
- la Jeanne d'Arc en 1927,
- l'Union Sportive de Gorée en 1933.

La circulaire 705/1, de septembre 1924, oblige les différents cercles militaires à faire parvenir aux autorités supérieures des rapports annuels sur les activités des sociétés sportives locales agréées et sur l'organisation de l'instruction physique dans les colonies. Ces rapports ont été envoyés régulièrement jusqu'en 1937 et sont conservés aux Archives Nationales du Sénégal.

(19) L'éducation physique aux colonies -
Joinville 1930.

La circulaire 706/1 du 2/9/1924 stipule la création dans chaque colonie d'un comité d'instruction physique et de préparation militaire. Ces comités sont chargés du développement et de l'organisation de la préparation militaire, du Brevet de Préparation Militaire et du contrôle médical des résultats.

On voit donc apparaître, à cette époque, ce que l'on pourrait appeler l'hypocrisie de la mise en oeuvre de cette instruction physique. D'une part, on insiste sur la prévention des maladies par l'amélioration de l'hygiène et la pratique de l'instruction physique, sur le nécessaire renforcement de la coopération entre la métropole et ses colonies, d'une fraternisation par l'introduction de l'instruction physique et de rencontres sportives entre les peuples. D'autre part, on parle de changer le genre de vie des Africains, d'améliorer les qualités physiques et morales de la race à des fins économiques et militaires ; on rattache de 1895 à 1940 l'instruction physique et le sport au bureau politique, section militaire. Jusqu'en 1938, l'instruction physique est aux mains de militaires, français ou locaux, sous-officiers formés à l'école de Joinville, ou dans des centres spécialisés. La méthode française, en vigueur en métropole, est strictement appliquée (Ministère de la Guerre, règlement général d'éducation physique, méthode française). Un certain assouplissement sera toléré, en raison du climat : les séances d'instruction physique ne seront pas pratiquées pendant les heures chaudes de la journée.

Le 22 Août 1942, par arrêté n° 2964/P, est créée une direction générale de l'instruction publique de l'éducation générale et des sports de l'Afrique Occidentale Française et du Togo. Le Directeur de cette administration constate, dans un discours paru dans la presse, et relatif aux APS, l'inexistence d'actions suivies des pouvoirs publics, et l'insuffisance des installations. Ces constatations aboutirent à la création d'un comité fédéral de l'éducation générale et des sports, chargé de :

- mettre en place une autorité permanente et directe,
- rechercher les moyens pour construire des installations sportives,

.../...

- surveiller la nomination d'un délégué dans chaque colonie,
- être l'organe suprême de juridiction sportive.

Ce comité est à la base de la création du centre fédéral Iba Mar DIOP le 27 Février 1953. (lieu d'implantation actuel de l'INSEPS).

Après la création de la direction générale de l'instruction publique, de l'éducation générale et des sports en 1942, la métropole va envoyer des cadres civils compétents dans le domaine des activités physiques et du sport, moniteurs, professeurs, inspecteurs, afin d'assurer la formation des cadres, pour l'enseignement de l'éducation physique et du sport et pour son organisation administrative.

En 1946 apparaissent les premières instructions relatives aux activités physiques et sportives dans les colonies de la France d'Outre Mer (circulaire du directeur général de l'éducation physique et sportive du 1/10/46) et adressées aux directeurs d'écoles, instituteurs (trices), présidents et dirigeants de sociétés sportives.

Ces instructions ont pour objet essentiel :

- de mettre fin à l'obligation faite aux éducateurs de pratiquer une seule méthode d'éducation physique.
- de proclamer la valeur des principes admis unanimement par tous les éducateurs enseignant l'éducation physique.
- de reconnaître aux enseignants dans l'organisation et la conduite de leur leçon une certaine initiative, en fonction de leur personnalité, pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Ces instructions sont purement et simplement une copie des instructions françaises du 1er octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive. Un travail de comparaison des deux textes nous a en effet amené à conclure à une copie mot à mot, sans aucune modification. Les instructions françaises furent entièrement reproduites dans la colonie, un an après leur promulgation en France.

Pendant et immédiatement après la dernière guerre, les premiers moniteurs d'éducation physique sénégalais furent formés. Nous avons eu l'occasion, en février 1981, d'interroger deux maîtres d'éducation physique sénégalais, certainement les plus anciens, et à la retraite depuis peu (1981 et 1983). Le plus âgé, M. Ibrahima NDIAYE, a été le tout premier d'une promotion de treize Africains partis au centre de la jeunesse et des sports du Fort Carré d'Antibes, en 1942, pour suivre un stage de formation de trois mois. Sur ces treize personnes de diverses nationalités africaines, seules deux ont enseigné l'éducation physique à leur retour au Sénégal ; le second M. Mody DIAGNE a retrouvé son poste d'instituteur, après quelques années d'enseignement de l'E.P. L'un et l'autre devaient enseigner dans des écoles primaires, pendant trois ans, sous la direction d'un moniteur chef français, et y reproduire servilement les "leçons types" à enseigner.

M. NDIAYE, en 1953, est parti pour la France et n'est rentré au Sénégal qu'après l'Indépendance. Il a enseigné l'athlétisme à l'Université de Dakar, jusqu'en Juin 1981.

Mr. Eugène MOREIRA a commencé sa carrière d'enseignant d'EPS en 1947, comme moniteur d'éducation générale, versé dans l'éducation physique, sans stage particulier. Il a été pendant plusieurs années le seul enseignant d'EP sénégalais à exercer dans l'enseignement moyen, appelé cours complémentaire. Dans les trois lycées du Sénégal de l'époque, le lycée Faidherbe à Saint-Louis, les lycées Delafosse et Van Vollenhoven de Dakar, tous les enseignants d'éducation physique étaient français, et cela jusque vers 1963. Ainsi, d'après M. MOREIRA, l'équipe d'enseignants d'éducation physique du lycée Van Vollenhoven était constituée en 1960 de M. et Mme COQUENIOT, M. et Mme SEGUY, Mr. OLLIVIER, Mr MOREIRA.

Le Centre Fédéral de la Jeunesse et des Sports de Dakar, Iba Mar DIOP, a été créé en 1953. C'est le premier centre spécialisé en jeunesse et sports créé en Afrique Occidentale Française. Il comprenait trois sections.

- éducation physique,
- sport,
- éducation populaire.

Il a joué un rôle important dans la formation des cadres en éducation physique et sportive de toute l'Afrique Occidentale Française. Il a assuré pendant les premières années de son existence la formation initiale en éducation physique des élèves des écoles normales, sous forme de stages de trois semaines. Le premier stage a formé quinze normaliens de l'école William Ponty du 16/2 au 7/3/1953 ; puis d'autres furent organisés, en 1954, pour les élèves du cours normal de Sébikotane (20).

Ce centre a formé des cadres dans beaucoup de disciplines sportives. Tout l'encadrement était constitué de professeurs d'éducation physique français résidents ou missionnaires. Des aide-moniteurs d'éducation physique furent formés.

En mai 1952 fut créée l'Organisation Sportive Scolaire et Universitaire (OSSU) selon les dispositions de l'ordonnance du 12/10/45 et de son arrêté d'application du 5/11/45. Cet organisme va connaître un développement rapide, puisqu'en 1954 on comptait déjà mille licenciés en Afrique Occidentale Française. La même année les épreuves d'éducation physique furent rendues obligatoires au Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans parler de l'essor important qu'a connu le sport pendant la période coloniale. Cela est d'autant moins à négliger, que, de nos jours, il occulte l'éducation physique et que les Instructions Officielles sénégalaises de 1973 lui reconnaissent une place capitale comme moyen d'éducation physique(21).

Un conseil supérieur du sport est créé. Il est chargé de :

- conseiller le gouverneur général.
- développer l'éducation physique dans tout le territoire relevant du gouverneur général.
- coordonner les activités des associations sportives.
- proposer les crédits à inscrire.

(20) - Archives Nationales du Sénégal

(21) - Décret 73896 du 11/10/73 et ses annexes.

La première charte du sport fut promulguée par arrêté du 24/8/1942. Toute création d'associations sportives est subordonnée à l'agrément du gouverneur ; il en est de même pour la nomination des membres de leurs comités directeurs. Ces associations doivent s'affilier au Comité Fédéral des Sports et appliquer les règlements sportifs et administratifs des différentes fédérations.

Par arrêté du 11/10/48, la charte de 1942 est abrogée. On voit donc transparaître, à travers ces mesures, le dirigisme qui prévaut à l'époque dans la politique sportive coloniale.

En 1957, époque de la "Loi-Cadre" au Sénégal, l'éducation physique et le sport sont rattachés pour la première fois à un secteur spécifique ; la Jeunesse et les Sports. Ce département ministériel est chargé de s'occuper :

- des mouvements de jeunesse et des associations sportives ;
- de l'éducation physique et du sport dans le milieu scolaire et extra-scolaire ;
- de l'organisation de l'éducation populaire et des loisirs.

Pendant toute la période coloniale, tout au moins depuis 1920, on commence à parler, en France, des athlètes sénégalais qui réalisent de bonnes performances. A partir de 1930, sous l'influence des performances des athlètes noirs américains, la France cherche dans ses colonies à dépister des sportifs de bon niveau. (22) Elle y parvient d'ailleurs, comme en témoignent ces quelques résultats :

- en 1923, Ousmane lance le javelot à 55,26 m
- en 1924, Ndiono lance le javelot à 58,86 m.

Mais ces deux lanceurs réalisent de mauvaises performances aux Jeux Olympiques de Paris en 1924, car, il sont gênés par le froid et mal préparés.

(22) - Mémoire de Mr. L. THIAM INS Paris 1969
Contribution à la connaissance historique de l'éducation
physique et de l'athlétisme au Sénégal.

Taka Guague est, en 1924, champion de France du javelot. En 1930, Mouctarou est champion de France militaire du saut en hauteur, avec 1,85 m.

Raoul DIAGNE est champion de France scolaire de saut en hauteur avec 1,70 m.

- en 1939 Joseph DIALLO est champion de France scolaire du 110 m haies en 16 secondes et du saut en longueur avec 6,89 mètres.

- en 1949 Papa Gallo THIAM franchit au Lycée Van Vollenhoven 2,03 m. C'est le record de France. Il sera vingt trois fois international, douze fois victorieux.

- en 1951 Malick MBAYE établit le record de France du triple saut avec 14,69 m. Il sera quatorze fois international, deux fois vainqueur, second aux Jeux Olympiques d'Helsinki en 1952.

Il a été entraîné par Ibrahima NDIAYE, premier enseignant sénégalais d'éducation physique et premier entraîneur d'athlétisme.

- en 1954 et 1957. Habib THIAM (ancien Premier Ministre du gouvernement du Sénégal de 1980 à 1983) est champion de France du 200 m.

- Abdou SEYE de 1957 à 1960 obtient un palmarès prestigieux dans les courses de vitesse sur 100 et 200 mètres. Il est détenteur du record d'Europe du 200 mètres le 16/9/60 avec 20"4/10, médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Rome en 1960.

Bernard DIBONDA et Lamine DIACK vont clore ce brillant tableau des résultats des athlètes sénégalais pendant la période coloniale.

Nous ne pouvons retracer ici l'histoire de toutes les spécialités sportives pratiquées au Sénégal pendant la colonisation. Notons que le phénomène sportif en Afrique Occidentale, du fait même que la métropole cherchait systématiquement des sportifs doués des qualités physiques reconnues "aux indigènes", a connu un élan remarquable.

A l'issue de cette période, on peut noter que :

- il existe dans le domaine de la Jeunesse et des Sports une structure administrative fonctionnelle, concentrée essentiellement à Saint-Louis et Dakar et entièrement aux mains des Français.
- Il existe quelques infrastructures sportives civiles et scolaires. Les écoles et lycées disposent souvent de bonnes installations sportives.
- Il existe une élite sportive sénégalaise d'un bon niveau, mais qui n'est pas issue d'une pratique sportive de masse.
- la pratique de l'éducation physique est liée à l'importance accordée à l'école, au taux de scolarisation. Aller à l'école à cette époque constitue un certain privilège.

En 1939, le taux de scolarisation était de 10 %. (23) Il faut noter que le Sénégal est le seul pays d'Afrique Noire à disposer d'un enseignement public plus élevé que le niveau primaire. Il existait cependant de nombreux établissements scolaires dépendant de la mission catholique.

1916 - Création de l'Ecole William Ponty pour la formation des instituteurs.

1920 - Création du Lycée Faidherbe à Saint-Louis.

1930 - Création de l'Ecole Normale de Rufisque.

1925 - Création du Lycée Van Vollenhoven de Dakar.

1.3. De l'Indépendance à nos jours :

Après l'époque de la Loi-Cadre, qui instituait des exécutifs locaux dans chaque territoire (12 avril 1957), la République sénégalaise (fédération du Mali) a été proclamée le 25 novembre 1958. Après l'échec de la Fédération du Mali, en Avril 1960 le Sénégal parvient à son autonomie.

(23) déclaration du Ministre de l'Education Nationale
Mr. Abdel Kader FALL le 12 Octobre 1977.

1.3.1. Rôle et place de l'école dans la société sénégalaise :

Nous avons vu (*) quelles étaient les intentions du colonisateur dans le domaine de l'éducation des jeunes africains (17). Le Sénégal était cependant le seul pays d'Afrique Occidentale Française à disposer d'un enseignement plus élevé que le niveau primaire, dans le secteur public.

L'enseignement dispensé était le même qu'en France, pratiquement sans modifications, puisque le but avoué, était d'éduquer l'africain à l'européenne pour transformer son mode de vie. Seule changeait la quantité d'élèves instruits, puisque environ 10 % d'enfants étaient scolarisés à la fin de la période coloniale :

~~(17) Congrès colonial 1903 sur l'éducation en A.O.F.~~

Cet aspect quantitatif a particulièrement évolué. Avec l'Indépendance, beaucoup d'écoles se sont ouvertes ; ainsi, par exemple, existait-il quatre lycées et six collèges en 1960. On dénombre actuellement (24) seize lycées et cent trois collèges. Il a fallu, parallèlement, former l'encadrement pour la masse d'enfants qui a évolué, dans le même temps, de 7300 à 99 446 dans l'enseignement moyen et secondaire, d'autant plus que, dans ce secteur, il existait peu d'enseignants sénégalais.

Le taux de scolarisation moyen actuel pour la tranche d'âge de six à onze ans est 39 %, progressant d'environ 2 % par an au cours des cinq dernières années. Mais il reste très variable selon les régions, allant de 77,4 % dans le département de Ziguinchor à 9,6 % dans celui de Kaffrine. Les zones urbaines sont scolarisées à 70 % contre 19 % dans les zones rurales.

Notons également l'importance de l'enseignement privé, confessionnel ou non, qui assure 11 % de la scolarisation primaire, 30,7 % de la scolarisation moyenne, 17,8 % de l'enseignement secondaire.(24)

(*) § 12

(17) Congrès Colonial de 1903 sur l'Education en A.O.F.

(24) Statistiques officielles de la Direction de la Recherche et de la Planification du Ministère de l'Education Nationale.

Quantitativement, l'essor est indiscutable ; les chiffres le prouvent à l'évidence et c'est dans l'ordre de l'évolution historique ; beaucoup plus de sénégalais, vont à l'école maintenant qu'en 1960, d'autant plus que la population a doublé depuis cette date.

Mais quelle école fréquentent-ils ?

Quelles ont été les modifications qualitatives, structurelles, fondamentales du système éducatif d'avant l'Indépendance ?

Quel est le niveau atteint ?

Examinons, au lendemain des diverses indépendances nationales africaines, les recommandations de l'UNESCO dans ce secteur. (25)

1^o/- développer un enseignement primaire universel à 100 % gratuit et obligatoire .

2^o/- promouvoir un enseignement secondaire dispensé à 30 % des enfants ayant achevé leurs études primaires, soit 23 % du groupe d'âge, correspondant à un taux de redoublement de 7 %.

3^o/- mettre en place un enseignement supérieur à 20 % environ des jeunes qui auront achevé leurs études secondaires, soit 2 % du groupe d'âge correspondant.

4^o/- Améliorer la qualité des écoles et universités africaines et malgaches.

En fait, aucun État concerné par ces recommandations n'a pu effectivement les suivre. C'est que l'instauration d'un système scolaire est le reflet de l'évolution historique économique d'un pays. Ainsi l'école de type français a-t-elle été implantée au Sénégal, dans des circonstances particulières à la colonisation.

(25) Archives UNESCO - BRDA Dakar -
Conférence d'Adis Abéba, 1961.

Le système scolaire français actuel est né dans les conditions qui furent celles de l'Europe pendant la seconde moitié du XIXème siècle. A la suite de l'évolution des idées, des nouvelles découvertes scientifiques et de leurs applications à l'industrie, la vie s'est considérablement transformée ; la France est entrée dans l'ère de la civilisation industrielle, avec toutes les conséquences qui en découlent : mécanisation, urbanisation, transformation de la société. C'est dans ces conditions qu'est née l'institution scolaire ; l'école fut d'abord gratuite, puis obligatoire et laïque. Dans l'optique républicaine de la France de 1880, on pensait, avec Jules FERRY et F. BUISSON, pouvoir promouvoir révolutionnairement l'égalisation des chances en fournissant à tous les enfants, quel que soit leur milieu, un même apport culturel, abolir les privileges de la naissance et donner ainsi à chacun les mêmes possibilités d'accès à tous les grades, charges ou fonctions sociales.

~
* Avanzi *

La réussite socio-professionnelle ne dépendrait que des mérites individuels. L'effet secondaire de cette scolarisation serait la paix sociale, l'école consuisant chacun à sa place dans la société et l'instruisant du fonctionnement des rouages de la société. La formation de l'esprit scientifique, et la soumission au fait expérimental seraient propices à un retour à l'unanimité idéologique. Sur le plan économique, les progrès industriels et techniques nécessitaient une qualification plus poussée et une plus grande adaptation de la main-d'oeuvre : l'école formant ainsi à tous les niveaux les spécialistes dont le pays a besoin.

Mais l'essor de l'école en France est ainsi sous-tendu par des conditions qui lui sont propres, et ce n'est pas le cas des pays comme le Sénégal, où l'école semble un système plaqué par le colonisateur en fonction de ses besoins.

Depuis l'Indépendance, les fondements du système scolaire n'ont pas été modifiés ; le développement souhaité du pays est obtenu par une augmentation quantitative du nombre d'écoles, de maîtres, d'élèves.

.../...

B. 21
Le thanh Khoï tire ces conclusions: "l'héritage colonial persiste aussi bien dans les structures que dans les esprits, la domination idéologique est beaucoup plus lente à s'effacer que la domination politique. Attachés à un système auquel ils doivent leur formation et leur promotion, beaucoup de dirigeants, notamment en Afrique, y restent attachés et traitent toute tentative de réforme, d'enseignement au rabais" (26).

L'enseignement, en ne tenant pas compte des données sociales, économiques et culturelles du pays, débouche sur une inadaptation du système scolaire. Cela se traduit par (27):

- T. 1
- une inadéquation du système éducationnel conçu en dehors de nos préoccupations et abstraction faite des réalités culturelles, économiques voire politiques, d'où l'inadaptation des programmes, des méthodes, des instruments pédagogiques.
 - une déperdition scolaire très élevée, redoublements, abandons, rechutes dans l'analphabétisme. Une pléthore des effectifs.
 - un coût de formation très élevé, d'où une carence en matériel didactique et infrastructures.
 - une sélectivité outrancière, l'école étant au service de l'examen et non de la vie..
 - un niveau de formation insuffisant des enseignants.

La loi d'orientation de l'Education Nationale n° 71-36 du 3 Juin 1971, s'est proposée, une dizaine d'années après l'Indépendance, de tracer les grandes orientations philosophiques et politiques de l'éducation au Sénégal et de réformer les différents niveaux d'enseignements, pré-scolaire, élémentaire, moyen, secondaire supérieur.

(26) - Le Thanh Khoï - Industrie de l'Enseignement
p 180 1967 - Edition de Minuit - Paris - 419 pages.

(27) - Mamadou DIAW, Professeur de Psycho-pédagogie - député à l'Assemblée Nationale - Journal le Soleil du 6 Février 1981.

L'Education Nationale, aux termes de cette loi, a pour objet :

- d'élever le niveau culturel de la population,
- de former des hommes et des femmes libres capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux,
- de contribuer au développement de la science et de la technique,
- d'apporter des solutions efficaces au problème du développement national.

L'éducation se proclame laïque et démocratique, africaine. Elle intègre les valeurs de civilisation universelle et s'inscrit dans les grands courants du monde moderne. Cette loi, généreuse dans son esprit, a été à l'origine des décrets d'application relatifs à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans le domaine de l'EP.

Son application n'a pas, semble-t-il, mis un terme à tous les problèmes posés par l'école. Dix ans après sa promulgation, au début de Février 1981, se sont tenus à Dakar, sous la pression d'un mécontentement latent, et à l'initiative des pouvoirs publics, les Etats Généraux de l'Education. Pendant plusieurs jours, tous les problèmes posés par l'école ont été l'objet d'un grand débat public, très largement ouvert à tous. On y a tenté de définir quel type d'homme doit être formé et quelle école convient le mieux à la réalisation de cet idéal commun et sera garante de l'égalité des chances de tous les citoyens, ouverte sur le monde extérieur (28).

Il est proposé :

- d'introduire l'enseignement en langue nationale à l'école élémentaire dans les trois ans,
- de supprimer la "méthode pour parler français" du centre de linguistique appliquée de Dakar,
- de supprimer graduellement l'assistance technique étrangère,
- de parvenir à une scolarisation à 100 % dans un délai aussi rapproché que possible et avant la fin de la présente décennie,(29)

(28) - Extrait du rapport général de la commission "Finalités et objectifs de l'éducation"

(29) - Extrait du discours de clôture du Ministre de l'Education Nationale.

- de revaloriser la fonction enseignante. ✓

Trois commissions ont été formées pendant ces États Généraux sur les thèmes suivants :

- finalités et objectifs de l'éducation,
- ressources de l'éducation et de la formation, ✓
- définition d'un statut pour l'enseignant sénégalais. ✓

En Août 1984, après trois ans et demie de travail, ces commissions ont déposé leurs conclusions contenues dans sept épais volumes, qu'il est actuellement, en mars 1985, impossible de se procurer. Elles n'ont donc pas encore été rendues publiques.

Les premiers rapports laissent transparaître combien la dynamique de l'école est forte. La scolarisation totale est envisagée bien que l'enveloppe budgétaire allouée actuellement à l'Education Nationale, un tiers du budget de l'état, ne puisse raisonnablement être augmentée. On retrouve là, les espérances des créateurs de l'école gratuite, laïque, obligatoire en France à la fin du siècle dernier, malgré la reconnaissance des nombreuses déconvenues apportées par l'école au Sénégal. Il semble donc que, dans l'esprit des États Généraux, les "tares" du système scolaire actuel ne soient pas congénitales mais puissent être corrigées par des réformes judicieuses... Quelle sera la nature de ces réformes ? Nous n'aurons pas la possibilité d'en faire l'exposé dans le cadre de ce travail.

Pourtant la référence aux aléas connus par l'école dans le monde et en France, nous font douter de la simple possibilité de réformes de surface.

Une tendance semble se dessiner, de la scolarisation à la déscolarisation (30). L'école n'a pas apporté les espérances que l'on avait fondées sur elle, à la fin du XIXème siècle. Cette déconvenue, qui commencé à se manifester vers 1968, est mise en relief par les résultats jugés intolérables de l'école ; échecs scolaires, redoublements, faiblesse de niveau, mais aussi et surtout, depuis les travaux

(30) - La pédagogie au XXème siècle - p 59 - Privat Toulouse 1975 -
399 pages -Ouvrage collectif sous la direction de M.Guy AVANZINI.

de MM. Bourdieu & Passeron (31), les accusations portent sur les fondements sociologiques de l'école. Celle-ci reproduit les structures sociales en place et perpétue l'inégalité des chances. "En l'état actuel de la société et des traditions pédagogiques la transmission des techniques et des habitudes de pensée exigées par l'école revient principalement au milieu familial" (32). Les classes aisées, la bourgeoisie, utilisent l'école à leur profit pour perpétuer le rapport de classe actuel qui leur est éminemment favorable.

Dans la même direction de pensée, M.M. Baudelot et Establet (33) dénoncent l'illusion pédagogique selon laquelle, indépendants du politique, les problèmes scolaires ne dépendent que des méthodes et de procédés purements techniques. Ils montrent l'existence de deux filières scolaires totalement séparées:

- un réseau de scolarisation secondaire, supérieur,
- un réseau de scolarisation primaire professionnel.

Ces deux réseaux constituent, par les rapports qui les définissent l'appareil scolaire capitaliste. C'est un instrument idéologique de l'état capitaliste (34).

Les auteurs concluent que l'appareil scolaire avec ses deux réseaux opposés contribue à reproduire les rapports sociaux de production capitaliste (35).

Pour Yvan Illich, le système scolaire obligatoire représente, pour la plupart des hommes, une entrave au droit à l'instruction (36). L'idéal de la scolarité obligatoire et égalitaire demeure irréalisable, ne serait-ce que sur le plan économique. La scolarité obligatoire conduit inévitablement à une ségrégation sociale. Il

(31) P. Bourdieu et J.C. Passeron - Les Héritiers - Ed. de Paris, 1964
189 pages.

(32) *ibid* p 111

(33) C. Baudelot et M. Establet - L'école capitaliste en France
Maspero Paris, 1972 - 336 pages.

(34) *ibid* p 42.

(35) *ibid* p 47

(36) Ivan Illich Une société sans école -p7 Seuil-Paris 1971-219 pages

faut donc déscolariser la société. Les objectifs sont politiquement révolutionnaires et visent à la mise en place d'un gouvernement populaire (37).

Cependant, malgré tous ces travaux universitaires, malgré tous les constats de carence du système scolaire hautement proclamés, il faut souligner la grande foi manifestée par l'ensemble des Sénégalais, pour une scolarisation totale, donc pour une reconnaissance implicite de l'école comme moyen efficace de développement • L'avenir nous dira l'évolution de cette "tendance maximaliste de l'institution scolaire" (38).

.3.2. L'École et l'Éducation physique :

.3.2.1. Les textes officiels -programmes - finalités :

La loi d'orientation de l'Éducation Nationale n°71-036 du 3 Juin 71 stipule :

- en son article premier : Elle vise (Éducation Nationale) à préparer les conditions d'un développement intégral.
- en son article 5 : A tous les niveaux il s'agit de faire acquérir la capacité de transformer le milieu et la société.
- en son article 10 : l'enseignement primaire a pour objet d'éveiller l'esprit de l'enfant par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes .
- d'assurer sa formation physique (c'est nous qui soulignons) intellectuelle, morale, civique, d'éveiller son esprit d'initiative.

Nous avons eu l'occasion, par ailleurs, (§ 131) d'examiner les orientations générales données par cette loi qui, en fait, fixe les finalités de l'Éducation Nationale pour le Sénégal, et le type d'homme qui doit en émerger. Les États Généraux ont d'ailleurs tenu à

(37) -ibid p 144

(38) - Guy Avanzini - Immobilisme et novation dans l'éducation scolaire Privat 1975 - Toulouse - 318 pages.

le préciser. "L'homme que devrait former l'école sénégalaise devrait être un homme reconcilié avec lui-même, un homme tolérant, actif et créateur, ayant un sens civique aigü, imbu de la solidarité nationale, de l'honneur et de la dignité". (39)

Cette loi débouche, dans le domaine de l'éducation physique, sur des décrets et circulaires d'application.

Pour l'enseignement élémentaire, le dernier décret d'application date du 20 décembre 1979, n° 79-1165 et porte organisation de l'enseignement élémentaire ; l'annexe 1 fixe, en EPS, les horaires hebdomadaires, de 1 H.45 à 2 H. selon les classes, et les programmes. "Ainsi pour les cours d'initiation (1ère année) et le cours préparatoire (deuxième année), l'essentiel de l'éducation physique à cet âge consiste en exercices d'ordre et de débrouillardise, en petits jeux moteurs et sensoriels simples, visant au plaisir immédiat des enfants, à la pratique d'une activité fonctionnelle peu importante, à l'amélioration des possibilités de débrouillardise, d'attention, d'adresse à la prise de conscience d'une bonne posture. Les moyens utilisés seront les jeux faisant appel à l'attention, l'imagination, les réflexes, l'adresse, l'agilité, la vitesse, la précision, la coordination, l'esprit d'équipe, en utilisant des formes dansées, chantées ou mimées".

A partir du cours élémentaire, l'éducation physique s'oriente vers la pratique sportive ; à partir de huit ans l'éducation physique à l'école primaire prend la forme d'une initiation sportive. "Elle se fera exclusivement sous forme jouée en utilisant la compétition par équipes. Il s'agira de jeux sportifs adaptés à l'âge des élèves tant dans la forme, que dans les règles et la durée". Les élèves pratiqueront tous les sports inscrits au programme. La classe sera structurée en clubs et équipes qui, tour à tour, participeront aux compétitions dans les divers sports et organiseront les rencontres selon un processus très précis.

Actuellement, les professeurs d'éducation physique et le Ministère et la Jeunesse et des Sports interviennent peu dans ce secteur - Ce qui est d'ailleurs regrettable.

(39) - extrait du rapport général de la commission objectifs et finalités de l'éducation des Etats Généraux de l'éducation Février 1981.

Notons la tendance très nettement sportive qui est donnée à l'enseignement de l'éducation physique, orientation suggérée d'ailleurs depuis plusieurs années par la direction de l'éducation physique et des sports. Une option très nette a été prise par l'autorité de tutelle.

Le décret n° 73-896 du 11 octobre 1973 est relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire (secteur principal d'intervention des enseignants d'éducation physique) et dans l'enseignement supérieur.

Il y est stipulé que :

* l'enseignement de l'éducation physique est obligatoire à tous les niveaux.

* l'enseignement de l'éducation physique a pour but :

- dans l'enseignement moyen (6ème à 3ème) : Communication du goût du sport et du désir de se perfectionner par l'initiation systématique et la pratique élémentaire de l'ensemble des disciplines sportives.
- dans l'enseignement secondaire (2ème, 1ère, classe terminale), la pratique organisée puis optionnelle des activités sportives, le perfectionnement des acquisitions précédentes et la spécialisation.
- dans l'enseignement supérieur :
 - . la pratique et la préparation à la compétition, afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire.
 - . la pratique optionnelle des sports courants, facteurs d'équilibre, de détente, afin de préparer aux futurs loisirs.

.../...

- * des enseignants en éducation physique assurent l'enseignement à tous les niveaux,
- * des conseillers pédagogiques et inspecteurs pédagogiques sont chargés de les encadrer,
- * des examens sanctionnent la fin de chaque niveau d'enseignement,
- * une demi-journée est réservée aux activités de l'Association Sportive des établissements scolaires.

Des précisions supplémentaires sont apportées dans les annexes ;

- . les objectifs généraux de l'éducation physique sont :
 - la recherche d'un développement organique et foncier, préparation cardiaque, respiratoire, musculaire,
 - l'éducation motrice fondamentale - développement des facteurs d'exécution (vitesse, adresse, force, résistance, souplesse), du facteur perception-information (schéma corporel), de la coordination motrice.
 - le développement des qualités de caractère à la fois individuelles (initiative, courage, volonté...) et collectives (sens de la responsabilité, de la coopération).
- . les objectifs particuliers à chaque niveau d'enseignement,
- . le fonctionnement du contrôle pédagogique, les horaires hebdomadaires des enseignants et des élèves.
- . le fonctionnement des activités sportives groupées par cycles et réparties dans l'année selon les niveaux.
- . le fonctionnement d'une séance.

- . les principes pédagogiques à respecter,
- . la classification des activités selon leurs effets, maîtrise du corps, maîtrise du milieu physique, du milieu social,
- . enfin, une proposition de programme assez générale par classe et par activité sportive.

Toutes ces instructions s'inspirent des instructions officielles françaises de 1967 et furent d'ailleurs rédigées par un professeur d'éducation physique, coopérant français (§ 1.3.2.2.).

Là encore, comme dans l'enseignement élémentaire, une place tout à fait exclusive est réservée au sport comme moyen d'éducation physique. L'influence du grand mouvement sportif international se fait jour. Tout l'enseignement de l'éducation physique se trouve organisé par référence à l'activité sportive : initiation, perfectionnement, compétition, entraînement... Mais, même si le sport est ainsi traité comme moyen d'éducation physique, une ambiguïté va naître, dans les esprits aussi bien des éducateurs physiques eux-mêmes que des parents, entre l'entraîneur sportif et l'enseignant d'éducation physique. L'activité sportive est enseignée souvent pour elle-même, sans intention pédagogique particulière.

1.3.2.2. Analyse de la situation actuelle de l'éducation physique, sa place dans le système éducatif :

Le 4 Avril 1959, l'éducation physique est rattachée à un Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la Jeunesse et des Sports, qui dépend du Ministère de l'Education et de la Culture.

Elle va passer successivement sous différentes tutelles administratives, Haut commissariat, Secrétariat d'Etat, Ministère. Le 3 mars 1960 l'autorité gouvernementale, considérant la place importante que devrait prendre la jeunesse dans le développement du pays, décide de créer un Ministère de la Jeunesse et des Sports.

.../...

Le 22 octobre 1960 une ordonnance crée le Centre National d'Education Populaire et des Sports (CNEPS) dont les objectifs sont :

- de former des maîtres d'éducation physique,
- de former des cadres en éducation populaire et sportive,
- d'organiser des stages de perfectionnement en éducation physique et sportive,
- d'organiser des stages de recyclage pour les instituteurs dans le secteur particulier de l'éducation physique.

Ce centre va jouer un rôle important dans l'évolution de la formation des cadres en éducation physique et sportive sénégalais. Nous l'avons vu en effet, il y avait très peu d'enseignants d'éducation physique sénégalais exerçant effectivement leur fonction (M. MOREIRA a été le seul jusqu'en 1960).

Les enseignants sortant de ce centre sont des cadres moyens, formés en deux ans après le Brevet d'Etudes du Premier Cycle, devenu Diplôme de Fin d'Etudes Moyennes (DFEM) en 1976. La durée des études a été portée à trois ans en 1979.

Il est important de s'arrêter sur l'impact qu'ont eu, et qu'ont toujours, ces enseignants sur l'éducation physique et sportive au Sénégal. Affectés dans les collèges d'enseignement général et les lycées nouvellement créés, ils se sont trouvés marginalisés par rapport aux structures de l'Education Nationale, car administrativement dépendants d'un autre ministère.

Nous avons été amenés en Février 1978, (40) dans le cadre de la préparation au certificat de psychopédagogie des adultes de maîtrise Es Sciences de l'Education, "Université - Lyon II, à mener auprès des 65 maîtres d'éducation physique en service dans la région du Cap-Vert, une enquête relative aux problèmes de leur formation permanente.

(40) - Alain MONSELLIER - La formation permanente des maîtres d'Education Physique et Sportive au Sénégal -
Maîtrise Sciences de l'Education - LYON II - Octobre 1978.

Les questions étaient centrées autour des rubriques suivantes :

- les problèmes de la formation permanente, -
- l'opinion des intéressés sur leur métier et l'organisation de leur travail,
- la préparation personnelle des examens.. -

A l'issue de ce questionnaire les points suivants semblaient ressortir :

- . mauvaise intégration des enseignants d'éducation physique dans le cadre de l'Education Nationale,
- . la moitié des enseignants jugeaient leur métier peu intéressant, les trois quarts le considéraient sans aucun avenir,
- . près de la moitié des enseignants interrogés préparaient des examens divers, Baccalauréat, Capacité en droit, Ecole d'Economie Appliquée....

Il nous semble que ces maîtres d'éducation physique ont partiellement contribué à dévaloriser l'image de l'éducation physique dans l'enseignement général. Ils ont eu beaucoup de mal à se situer dans le système éducatif général et dans celui de l'éducation physique en particulier. L'erreur de départ semble avoir été de vouloir former hâtivement des cadres de niveau culturel insuffisant, pour les faire intervenir dans les collèges d'Enseignement Moyen Général et les Lycées.

Ces maîtres ne sauraient évidemment être tenus pour entièrement responsables de la faillite du système. Les Etats Généraux de l'Education, tenus en 1981 illustrent bien les difficultés traversées par l'école sénégalaise. Peut-être peut-on dire que la formation massive de cadres moyens, rendue nécessaire dans les premières années de l'Indépendance, est une conséquence du vide créé par le colonisateur dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

.../...

Cependant, la qualité de l'enseignement est fréquemment mise en cause, ainsi que le montrent les remarques suivantes :

- . tous les enseignants d'EPS du lycée Van Vollenhoven de Dakar ont été mutés en 1980 à la demande du Chef d'établissement, pour s'être absentés des conseils de classe et n'avoir pas rempli les livrets scolaires.
- . en Janvier 1982 de nombreux enseignants d'EPS du Cap-Vert ont eu une partie de leur traitement suspendue pour absences aux examens de Juin 1981.
- . l'ensemble des rapports d'inspection pédagogique souligne des carences inquiétantes.

Ainsi, exploitant ces rapports, le Directeur de l'INSEPS relève les fautes et manquements suivants : (41)

- 1^o/- absence de préparation des leçons,
- 2^o/- manque de réflexion méthodologique,
- 3^o/- incohérence dans la démarche pédagogique,
- 4^o/- confusion entre objectifs à dégager pour un cours d'éducation et les visées dans le cadre d'un entraînement sportif,
- 5^o/- manque de programme cohérent,
- 6^o/- absence de rigueur dans l'élaboration des programmes et progressions d'enseignement,
- 7^o/- manque de soin et de régularité dans la préparation des leçons,
- 8^o/- manque d'utilisation des exercices éducatifs,
- 9^o/- défaut d'échauffement musculaire spécifique,
- 10/- manque d'exigences quant à l'accomplissement du mouvement et du geste juste par les élèves.

(41) - Note n° 82-044 du 18/1/82 à Messieurs les professeurs de l'INSEPS.

En 1980-1981 cet enseignement était assuré par les maîtres d'éducation physique. Il est encore trop tôt actuellement pour affirmer que les professeurs d'EPS, formés à l'INSEPS, et affectés dans les lycées effectuent un meilleur travail. Nous le supposons, c'était là un des motifs de création de cet institut.

L'image de marque de l'enseignant d'éducation physique dans les lycées et collèges est à embellir. Peut-être le tout récent rattachement de ces personnels au Ministère de l'Education Nationale (Août 1984) permettra-t-il un meilleur suivi, une bonne intégration dans le système éducatif, l'avancement des carrières, le contrôle des présences au cours et aux conseils de classe, dans l'organisation des examens.

D'autre part, les Instructions Officielles relatives à l'enseignement de l'éducation physique dans l'enseignement moyen et secondaire (21) et consacrant la place quasi unique du sport comme moyen d'éducation physique, ont contribué à faire de ces enseignants mal adaptés, plus des animateurs sportifs que des éducateurs physiques.

L'introduction du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports lors des journées pédagogiques nationales à Thiès, en novembre 1980, illustre bien ces remarques : (discours rédigé par l'Inspecteur Pédagogique).

"Le rôle de l'enseignant d'éducation physique ne se limite pas à l'apprentissage d'une technique sportive... la réflexion pédagogique doit pouvoir conduire chaque enseignant à se fixer un objectif éducatif à atteindre, cet objectif ne devant pas seulement se situer au niveau psychomoteur mais aussi affectif et cognitif..."

(21) décret 73-896 du 11 Octobre 1973 et ses annexes.

Les textes officiels réglementant l'organisation de l'EPS à l'école, couramment appelés Instructions Officielles ont été fortement inspirés par les textes français de 1967. Ces derniers consacrent le sport comme moyen privilégié d'éducation physique et le travail sous forme de cycles.

Il ne s'agit plus d'une copie mot à mot, comme en 1945-46, mais l'esprit des textes est tout à fait semblable. Le sport y est reconnu comme fait de civilisation à intégrer dans la pratique de l'EPS à l'école.

Le travail de réforme a été confié en 1970 à une commission constituée d'enseignants en éducation physique sénégalais : Mme Félicité DIOUF, Messieurs Gérard DIAME ; Jacques HOPPE, Ousmane NDIAYE, Eugène MOREIRA, Mamadou BADIANE, Bassirou NDAO et d'enseignants coopérants français Mmes DIAITE et SEGUY, Messieurs DROUET, GOUT, GIACCOBI, GOLENCER, SEGUY.

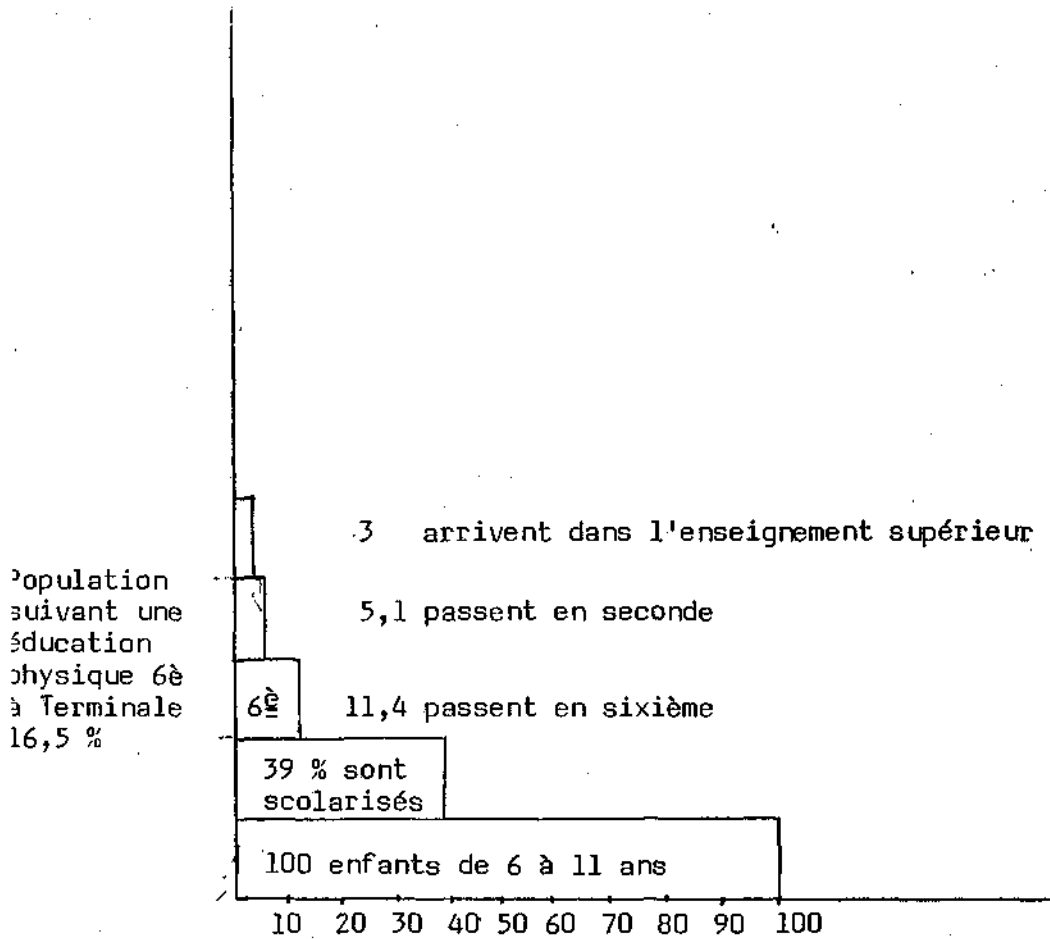
Suite au travail de la commission, la rédaction définitive a été établie par Mr. SEGUY professeur d'éducation physique conseiller technique du Ministre. Le texte a été promulgué sans que la commission n'ait examiné la rédaction définitive du texte (42).

Le sport au Sénégal est un phénomène puissant, issu d'une longue tradition de pratiques corporelles : lutte, hippisme, régates de pirogues... qui persistent encore de nos jours et auxquels sont venus s'ajouter les sports modernes, principalement le football, qui pénètre jusque dans les lieux les plus éloignés du Sénégal.

Le collège et le lycée sont les lieux principaux, avant les clubs sportifs, où l'on enseigne systématiquement le sport • C'est un privilège réservé à un faible pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée ainsi que le montre le tableau joint ci-après.

(42) Enquête réalisée auprès de Mr. Ousmane NDIAYE, Professeur d'EPS, actuellement Directeur de Cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le taux de promotion (taux) de sélection de passage d'une classe à une autre) de cours moyen en sixième est de 30 %. Il est de 45 % de classe de troisième en classe de seconde, de 60 % de classe terminale en faculté.



Ce tableau ne tient compte que des taux de promotion aux articulations des différents niveaux scolaires : primaire - moyen - secondaire - supérieur.

.../...

En 1982, l'ensemble des fédérations sportives regroupait 30 548 licenciés, l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) 41.714, le sport navétane (football saisonnier lié à l'agriculture et à la saison des pluies) 20 000 environ, le sport corporatif 15 000 (43).

Le collège et, surtout, le lycée, avec ses quelques installations sportives, sont un haut lieu de pratique sportive, tant pour les élèves que les autres, car les installations extra-scolaires sont rares, saturées, d'accès parfois difficile.

Que les textes officiels reflètent ce grand mouvement culturel, nous ^{de} semble être d'une évidente logique pour les élèves des cycles moyens et secondaires. Pour la population de l'école primaire, il serait souhaitable que les racines culturelles, constituées par les pratiques physiques traditionnelles, soient mieux mises en valeur. En effet, actuellement, un important décalage existe entre les divers textes qui réglementent les activités physiques et leur application sur le terrain.

Nous pouvons nous appuyer à la fois sur notre ancienne qualité de responsable national de l'EPS dans ce secteur, de septembre 1976 à juillet 1978, et sur un questionnaire destiné aux instituteurs, réalisé en 1977 (44). Nous avons effectué une enquête auprès de 300 instituteurs de trois secteurs différents : Dakar ville, Pikine dans la banlieue dakaroise et Fatick zone rurale à 150 Km de la capitale. Nous cherchions à savoir si l'EPS était effectivement enseignée et comment. Nous avons établi les conclusions suivantes :

- 80 % des instituteurs ignorent les textes cités plus haut ;
- 22 % des instituteurs n'enseignent pas l'éducation physique ;
- 13 % des instituteurs l'enseignent une demi-heure par semaine ;

(43) données extraites de la revue sportive interafricaine - zone 2 - N° 180 à 182- Déclaration du Ministre de la Jeunesse et des Sports du Sénégal.

(44) A MONSELLIER - Préparation à la licence de Sciences de l'Education Lyon II - Certificat de pédagogie générale 3ème unité de valeur - Septembre 1977.

- 34 % des instituteurs l'enseignent une heure par semaine ;
- 30 % des instituteurs l'enseignent plus d'une heure par semaine.

Le contenu est très éclectique.

- 4 % suivent les textes officiels ;
- 37 % suivent la méthode "naturelle" ;
- 32 % déclarent "se débrouiller" en utilisant, jeux, matches, gymnastique suédoise...

On voit l'entière liberté laissée aux instituteurs. Il est vrai que, depuis le décret 79-1165 et l'obligation faite de présenter, lors des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle, une séance d'éducation physique conforme aux textes, une amélioration semble être apparue.

Mais, une fois ce certificat obtenu, l'éducation physique n'est plus enseignée que très épisodiquement, malgré les notes de rappel émanant de l'autorité de tutelle.

Actuellement, ce secteur dépend entièrement du Ministère de l'Education Nationale, peu d'enseignants d'EPS y sont affectés : moins de 10 pour tout le Sénégal.

De même, pour l'enseignement supérieur, le décalage entre les textes et la réalité est encore plus grand. L'obligation de l'enseignement de l'éducation physique est inapplicable. D'après Mr. BALDECK, professeur d'éducation physique à l'Université de Dakar de 1963 à 1980, venu faire un exposé aux étudiants de l'INSEPS, le 14/12/1979, sur les problèmes rencontrés par l'éducation physique et sportive à l'Université, voici quelles sont les difficultés :

- Pour que les onze mille étudiants effectuent une heure hebdomadaire d'éducation physique par groupe de 25, il faudrait 20 professeurs d'éducation physique, (ils étaient 2 en 1979, 4 en 1983) ce qui supposerait chaque jour de distribuer 66 heures d'éducation physique, d'où la nécessité de multiplier infrastructures et matériel sportifs.

- De plus, étant donné le volume horaire hebdomadaire de travail des étudiants et la manque de salles de cours, il est presque impossible d'établir un emploi du temps et de réserver une demi-journée aux activités de l'association sportive • Moins de 10 % des étudiants y pratiquent une activité physique.

Les instructions officielles impliquent pour une application efficace, l'attribution de matériel pédagogique, des installations adéquates, des effectifs de classes raisonnables.

Or, si ces conditions sont à peu près réunies dans les lycées, elles ne le sont pas dans les collèges. Les effectifs moyens nationaux sont de 45 élèves par classe dans l'enseignement moyen et de 38 dans le second cycle. Si nous prenons l'exemple du lycée Lamine GUEYE de Dakar (Ex-lycée Van Vollenhoven), on y trouve 3600 élèves, 73 classes, 49 élèves par classe. Ces effectifs reflètent les effectifs nationaux (45). Or cet établissement, l'un des mieux équipés du Sénégal, dispose de 9 terrains de sports collectifs dont 4 impraticables faute d'entretien, 1 piste d'athlétisme, 1 sautoir double face, 3 aires de lancers, un portique. Le matériel pédagogique est le suivant 12 tapis de gymnastique, 9 ballons de volley-ball, 4 de football, 6 de hand-ball, 6 de Basket-ball, 1 Chronomètre, 6 témoins de relais, 12 javelots, 2 décamètres, 20 poids, 4 cordes à grimper, 5 élastiques de saut.

D'autres lycées sont moins favorisés, quant à la plupart des collèges, ils ne disposent que de peu, voire d'aucunes installations sportives ni de matériel pédagogique (46).

Le matériel pédagogique doit être attribué par le ministère de tutelle or les crédits attribués sont limités : huit millions de francs CFA pour exemple budget 1977-1978 - Chapitre 521 article 8150 - 6,4 millions de francs CFA en 1979-1980 - De plus, le matériel est coûteux (frais d'importation, taxes, bénéfices des revendeurs). Les

(45) Données communiquées par Mr. Omar SARR, Professeur d'EPS, coordonnateur dans ce lycée - 1983-1984.

(46) Bilan des rapports des Conseillers Pédagogiques Régionaux.

prix de vente sont souvent doublés par rapport aux prix français.

Pour chacun des 93147 élèves scolarisés en 1979-1980 dans les lycées et collèges, la somme attribuée par l'Etat, pour le matériel pédagogique de sport, a été de 68,7 francs CFA (1,37 Franc Français).

On le voit, les moyens financiers suivent difficilement les textes, même si ceux-ci précisent que chaque élève doit obligatoirement verser chaque année deux cents francs CFA, pour alimenter les caisses de l'association sportive de l'établissement.

La durée de l'année scolaire souligne une certaine inefficacité du système.

En 1983-1984, dans les quatre grands lycées de Dakar, les élèves ont effectué de 37 à 50 séances d'éducation physique • L'année scolaire, dans le domaine de l'EPS, commence début novembre pour se terminer fin mai soit, compte-tenu des congés scolaires, un maximum de 25 semaines de travail. En début d'année, après les secondes sessions d'examen, il faut désherber les terrains, endommagés après la saison des pluies et, en mai, organiser les examens scolaires. En outre, depuis plusieurs années des mouvements de grèves perturbent cycliquement le fonctionnement des lycées et collèges. 3 à 4 semaines de grèves dans les lycées et collèges en 1983-1984, 2 mois à l'Université de Dakar.

Dans l'édifice scolaire, nous l'avons vu au tableau page 52, la sélection est importante et l'éducation physique n'y a guère de rôle à jouer. Lors des contrôles et compositions semestrielles l'EPS n'est affectée que du coefficient 0,5. Elle entre en revanche comme épreuve à part entière avec coefficient 1, au premier groupe d'épreuves du Diplôme de Fin d'Etudes Moyennes, en fin de classe de troisième.

L'EPS ne figure pas aux épreuves du premier baccalauréat et, pour le second, n'entre qu'au second groupe d'épreuves pour les points

au-dessus de la moyenne grâce à l'obtention du certificat d'assiduité délivré ou non par l'enseignant d'EPS. A l'issue de cette analyse rapide de la place de l'EPS dans le système éducatif sénégalais, on peut donc dresser un bilan assez sombre.

Mais la situation n'est pas figée, elle évolue sur certains points : meilleure formation des enseignants d'un niveau culturel plus élevé, fin de la dualité des tutelles administratives, tentatives de mise en place d'une formation continuée, infiltration progressive d'enseignants d'EPS à divers rouages du système éducatif.

Par ailleurs, cependant, les moyens de travail restent faibles, les effectifs des classes pléthoriques, les années scolaires trop courtes. L'histoire de l'éducation physique au Sénégal s'écrit chaque jour. C'est un pays jeune où, rapidement, les professeurs nouvellement formés sont amenés à prendre des responsabilités.

La formation des professeurs d'EPS évoluera sous leur pression et celle des pratiques physiques scolaires et extra-scolaires.

L'enseignement de l'éducation physique au Sénégal ne résulte pas, comme en France, d'une longue série de luttes pour son implantation dans le système scolaire, ni pour l'affirmation de sa validité. Il n'y a pas eu de querelles de méthodes. De par l'héritage colonial, elle est là, présente, tout simplement, arrivée avec l'introduction progressive des écoles. Après l'Indépendance, elle n'a pas été remise en cause, mais bien considérée comme un acquis positif, qu'il fallait amplifier. Elle a été cependant, et est encore partiellement, pensée, organisée, enseignée par des professeurs d'EPS français, en transit plus au moins prolongé dans le pays, dont les motivations, les efforts, les niveaux de réflexion ont été très divers. Une analyse de l'influence de ces assistants techniques, dont nous faisons partie, serait à approfondir. Nul ne peut nier qu'ils ont agi et agissent encore sur l'évolution de l'EPS au Sénégal. La conception de l'éducation physique y reste

.../...

donc de nos jours encore influencée par la France, malgré un passé riche en pratiques corporelles. Dans quelle mesure ces pratiques peuvent-elles être intégrées à l'éducation physique ? Telle est une des grandes questions que se posent actuellement les autorités politiques et administratives chargées de ce secteur.

En outre, nous voudrions signaler les rapports existant entre une activité physique "fonctionnelle naturelle" et l'éducation physique institutionnelle.

La première, au sens où l'entend G. Hebert, est liée aux pratiques corporelles "culturelles" et aux habitudes et pratiques physiques de l'activité quotidienne en milieu rural-agricole. Elle a existé et existe encore, se superposant à la seconde qui est, elle, une éducation physique liée à l'école, formalisée et souvent, de ce fait, formelle, fortement inspirée de nos jours par le mouvement sportif. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu rupture entre les deux dans l'évolution historique. L'éducation physique institutionnelle n'a pas remplacé progressivement une activité physique fonctionnelle naturelle avec l'apparition de l'école. Elles suivent deux voies parallèles, l'une fortement intégrée aux soubassements culturels et économiques des ethnies, l'autre liée au sort et aux aléas de l'institution scolaire qui n'adhère pas toujours, pour de multiples raisons, aux réalités sociales, économiques et culturelles du pays.

.../...

2. ETUDE DU MILIEU SOCIAL RELATIVE A LA PLACE DES APS ET DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S.) :

2.1. Enquête d'opinion sur les activités physiques et le sport au Sénégal :

2.1.1. Introduction :

Elle ne peut prétendre être le reflet précis de l'opinion générale du peuple sénégalais sur l'éducation physique et le sport. Si elle n'est pas représentative, au sens statistique du terme, on peut cependant la considérer comme significative. Le large éventail d'âges, d'opinions religieuses, de professions, de niveaux scolaires des personnes interrogées nous permet d'affirmer que les réponses données sont porteuses de sens, qu'elles cernent les quelques points que nous avons cherché à mettre en lumière.

Il s'agit, d'une certaine manière, d'une pré-enquête, qui pourrait servir de fondement à une véritable enquête représentative si, toutefois, les moyens nécessaires étaient susceptibles d'être dégagés. Mais ce n'est pas facile, dans un pays en voie de développement, où les priorités sont multiples et les crédits fort réduits.

Dans le cadre de notre thèse ils nous est apparu indispensable d'essayer de situer l'EPS et ses enseignants dans l'opinion publique sénégalaise. Peut-être trouverons-nous une liaison entre cette opinion générale et les choix opérés à propos de la formation de ces professeurs.

2.1.2. Objectifs de l'enquête :

Ils sont les suivants :

- . Quelle est l'attitude des sénégalais à propos de leur corps ?
Etablissent-ils une liaison entre celui-ci et les activités physiques et sportives ?

.../...

- . Quelle est la place du phénomène sportif dans la vie quotidienne ?
Existe-t-il une liaison sport et éducation physique ?
- . Comment sont perçus les enseignants en E.P.S. ?
Quelle est leur utilité sociale ?

2.1.3. Méthodologie de l'enquête :

L'enquête a été menée à notre demande en août - septembre 1983 par un enquêteur professionnel attaché à l'Ecole Nationale des Assistants et des Educateurs Sociaux de Dakar, Monsieur Dumar LY. Nous avons voulu, en choisissant un enquêteur sénégalais, non impliqué dans le domaine de l' E.P.S., éliminer les problèmes de contact et d'échanges linguistiques et éviter une certaine induction des réponses. Lors de l'enquête que nous avons menée pour l'obtention du diplôme d'études approfondies en Sciences de l'Education, nous avons rencontré de tels phénomènes. Nous avons voulu les éviter : Le coût de l'enquête a été entièrement à notre charge, excepté les frais de papiers, de stencils et de secrétariat assurés par l'administration de l'INSEPS de Dakar.

Nous avons été conseillé par Monsieur Abdoulaye DIENG, Docteur en sociologie, Maître assistant à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Dakar, chargé des cours de sociologie à l'INSEPS.

La répartition des personnes interrogées est la suivante :

10 personnes de plus de 30 ans possédant un niveau scolaire égal ou supérieur au baccalauréat.

- 1 professeur de lycée - CEG,
- 1 administrateur civil,
- 1 artiste (une)
- 1 médecin généraliste,
- 1 journaliste,
- 1 avocat,
- 1 homme d'affaires,

.../...

- 1 (une) secrétaire de direction,
- 1 (une) institutrice,
- 1 chef religieux.

10 Jeunes de moins de 30 ans :

- 1 étudiant en médecine,
- 1 étudiante en lettre,
- 1 lycéenne,
- 1 fille non scolarisée
- 1 chômeur,
- 1 pratiquant sportif de club,
- 1 pratiquant sportif informel,
- 1 bonne ou employée de maison,
- 1 jeune homme paysan,
- 1 jeune fille paysanne.

10 Personnes analphabètes :

- 1 chef religieux,
- 1 chef coutumier,
- 1 marabout,
- 1 riche commerçant,
- 1 (une) Ouvrière,
- 1 chômeur,
- 1 paysan,
- 2 ménagères,
- 1 ouvrier retraité.

Ce choix tient compte de l'impossibilité d'obtenir une parfaite représentativité, compte-tenu de nos moyens. Nous avons essayé d'y parvenir lors de notre DEA en nous fondant sur le recensement de 1976. Mais les critiques, formulées lors de la soutenance, nous ont amenés à nous orienter vers un questionnaire significatif.

.../...

Nous avons donc choisi à priori un éventail de 30 personnes selon leur âge, leur sexe, leur niveau scolaire, leurs croyances religieuses, leur activité professionnelle, leur aisance financière, leur lieu d'habitation. Nous pensons avoir ainsi un tissu d'opinions diverses qui constitue la trame de ce que nous recherchons. Cependant, pour des raisons financières, l'enquêteur n'a pu se rendre à l'intérieur du pays. Les paysans interrogés, qui l'ont été à l'occasion d'un passage à Dakar, sont, hélas, trop peu nombreux.

Les questions sont consignées par écrit sur un document photocopie (joint en annexe) - Les entretiens ont été menés oralement par Monsieur LY en français, en ouolof ou les deux. Les réponses sont retranscrites par lui sur le document. Beaucoup de questions sont du type "ouvert" (15 sur 22), afin d'éviter d'influencer l'enquêté, ou de limiter l'éventail de ses réponses.

Le dépouillement a été ensuite effectué par nos soins en trois étapes, par tri à plat.

- . confection d'un grand tableau , analyse des thèmes pour les questions ouvertes, puis synthèse et regroupement des idées.
- . Réduction progressive de ce tableau.
- . Les résultats définitifs sont joints ci-après. Nous avons distingué les réponses :

- + totalisées,
- + des femmes,
- + des analphabètes,
- + des bacheliers et universitaires.

Cette distinction nous a permis de constater parfois des différences significatives d'opinion.

.../...

2.1.4. Résultats numériques de l'enquête :

Résultats bruts de l'enquête sur la pratique de l'éducation physique et sportive au Sénégal.

date de l'enquête ; août/septembre 1983

durée moyenne d'un entretien: 1 heure 28 minutes

Langue utilisée pour l'entretien :

- Français ----- 14

- Ouolof ----- 12

- Français + Ouolof 04

- Poular ----- 07

Enquête réalisée par M. Oumar Ly, Enquêteur à l'ENAES de Dakar (*).

Renseignements généraux :

+ 20 hommes - 10 femmes

+ Age moyen: Hommes 37,7 ans

femmes 29,5 ans

Hommes + femmes 35 ans.

+ Niveau scolaire

Non scolarisé ----- 12 dont 5 femmes,

Primaire ----- 03 dont 1 femme,

Secondaire ----- 05 dont 2 femmes,

Supérieur ----- 10 dont 2 femmes.

+ Résidence

	TOTAUX	FEMMES	ANALPHA BETES	UNIVER- SITAIRES
DAKAR CENTRE -----	16	5	1	11
DAKAR BANLIEUE -----	7	-	5	-
AUTRES REGIONS -----	7	4	6	1

QUESTION N° 1 que recouvre pour vous la notion d'éducation physique ?

(*) - Ecole Nationale des Assistants et des Educateurs Sociaux.

	TOTAL	REPON- SES DES FEMMES	REPON- SES DES ANAL- PHABE- TES	REPON- SES DES UNIVER- SITAI- RES
+ Notion de mouvements corporels en général. Souplesse - Santé -----	12	03	07	03
+ Toutes les pratiques sportives et gymniques	10	07	02	02
+ Notion d'éducation morale, d'effort, de discipline -----	07	01	03	02
+ Notion de formation intégrale de l'Homme	03	-	-	03
+ L'Education Physique est un exutoire pour libérer l'esprit -----	03	-	-	01
+ Aspect culturel et développement de la sociabilité -----	02	-	-	01
+ EP = langage de la philosophie du corps	01	01	-	-
QUESTION N° 2				
Avez-vous des souvenirs précis sur l'enseignement de l'éducation physique et Sportive que vous avez pratiqué dans votre jeunesse ?				
+ Non -----	08	06	08	-
+ souvenir de pratiques sportives -----	14	03	01	06
dont (Athlétisme -----	07	-	-	03
)				
(Gymnastique -----	01	-	-	01
)				
(Football -----	01	-	01	-
)				
(Divers -----	05	03	-	02
+ Pratiques traditionnelles -----	09	02	04	01
dont : lutte - jeux - puisage - culture mouvements divers.				
Souvenirs désagréables - douleur, peu d'aptitudes - dégoût -----	05	01	-	04

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
<u>QUESTION N° 3</u>				
Connaissez-vous des pratiques tradi- tionnelles pouvant être assimilées à l'Education Physique ?				
+ lutte -----	19	05	08	07
+ Jeux traditionnels -----	12	03	07	02
l'(agri)culture -----	07	01	04	02
+ la course à pied -----	04	01	01	02
+ natation -----	03	-	01	-
+ fête de circoncision -----	03	01	01	01
+ danse -----	03	01	-	-
+ divers:course de chevaux, régates de pirogues - pilage de mil- massage des enfants				
Quels buts visaient ces pratiques ?				
+ distractions sociales - développement de la sociabilité, de la solidarité	12	01	04	04
+ développement des qualités morales formation du caractère -----	06	-	-	03
+ but utilitaire -----	04	-	02	-
+ but lucratif -----	01	-	-	-
<u>QUESTION N° 4</u>				
Quelle est l'attitude des Sénégalais à propos de leur corps ?				
Les Sénégalais aiment leur corps l'entretiennent -----				
	15	03	08	04

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
+ Les Sénégalais n'aiment pas leur corps, ne l'entretiennent pas -----	05	01	-	03
+ attitude variable -----	02	-	-	01
+ On assiste à un changement des canons de la beauté féminine -----	06	03	-	03
+ la femme sénégalaise néglige son corps -----	03	03	-	-
+ grande différence d'attitude entre les villes et les campagnes -----	03	-	03	-
+ Seuls les jeunes s'occupent de leur corps -----	03	03	-	-
+ Ne peut répondre - Ne sait pas -----	03	01	02	-
<u>QUESTION N° 5</u>				
Quelle est la place du phénomène Sportif dans votre vie quotidienne ?				
+ Place importante- Pratique assidue--	07	01	02	05
+ Auditeurs radio ou spectateur -----	08	02	02	01
+ Aucune place -----	(09	05	05	02
+ Peu de place ----- 23	(11	03	01	02
+ N'a pas le temps -----	(03	01	-	02
<u>QUESTION N° 6</u>				
Existe-t-il une liaison sport et Education Physique ?				
+ Sport = éducation physique -----	08	03	07	02
+ Sport différent -"- -----	06	04	02	04
+ L'Education physique inclut le Sport -----	03	-	-	01

	TOTAL	REPONSES DES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
Quelle est leur utilité sociale ?				
+ Socialisation - formation du caractère -----	12	1	1	8
+ Santé - "forme" - augmentation du rendement -----	12	02	-	03
+ Le sport est source de revenu et de prestige -----	09	04	04	-
+ distraction -----	03	1	1	2
+ L'aptitude physique est nécessaire à la pratique sportive -----	03	1	1	1
+ Aucune utilité -----	01	-	01	-
+ Réponse incohérente -----	02	-	-	-
<u>QUESTION N ° 7</u>				
A votre avis dans quelle organisation ou système peut-on le plus efficacement enseigner l'E.P.S. ?				
+ dans les écoles -----	16	6	6	8
+ dans les clubs -----	07	-	02	05
+ dans les quartiers les communautés rurales -----	07	1	3	1
+ à la télévision -----	01	-	01	-
+ dans des écoles spécialisées -----	02	-	01	01
+ N'importe où -----	03	02	03	-
+ Ne sait pas -----	02	01	01	-

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
<u>QUESTION N° 8</u>				
Pensez-vous que l'enseignement de l'EP soit vraiment indispensable dans toute éducation ?				
+ Oui -----	26	-	-	-
+ Non -----	04	03	02	-
Pourquoi ?				
+ développement des qualités physiques, morales, santé -----	23	-	-	-
+ divers -----	03	-	-	-
<u>QUESTION N ° 9</u>				
L'Ecole remplit-elle bien son rôle quant à la formation physique des jeunes Sénégalais ?				
Niveau école primaire : OUI -----	07	02	02	05
NON -----	12	03	05	05
Ne sait pas	08	03	05	01
Niveau moyen secondaire OUI -----	11	02	-	06
NON -----	06	-	-	-
Ne sait pas	08	03	05	01
Niveau supérieur OUI -----	05	-	-	-
NON -----	10	-	-	03
+ la différence est grande entre les villes et les campagnes -----	03	01	02	-
Si non, pourquoi ?				
Peu de matériel -----	02	-	-	-
Pas d'enseignants spécialisés -----	05	-	-	-
L'Education physique est déconsidérée	04	-	-	-

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANALPHABETES	REPONSES DES UNIVERSITAIRES
<u>QUESTION N° 10</u>				
Parmi les disciplines du système d'enseignement indiquez par ordre de priorité celles qui vous paraissent les plus utiles.	Seul été ici.	le total pris	des réponses en	a compte
<u>CLASSEMENT</u>	1er	2ème	3ème	4ème
- Mathématiques -----	9	5	4	1
- Littérature -----	5	7	2	4
- Education Physique et sportive -----	7	2	2	8
- Instruction civique -----	2	5	7	2
+ Ne sait pas	08			
+ le classement est relatif selon les conceptions de chacun	02			
<u>QUESTION N° 11</u>				
Pensez-vous qu'il faille				
- maintenir ? -----	10	2	3	3
- augmenter ? -----	13	4	3	7
- réduire ? -----	01	01	01	-
Les heures d'éducation physique dans les emplois du temps.				
Ne sait pas -----	06	03	04	01
<u>QUESTION N° 12</u>				
Le rôle que le professeur d'E.P.S. sénégalais est appelé à jouer dans la société sénégalaise est-il, selon vous				
+ essentiel ? -----	09	04	01	05
+ important ? -----	16	4	7	5
+ assez important ? -----	03	01	03	01

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
+ négligeable -----	01	01	01	-
+ Ne sait pas -----	01	-	01	-
Pourquoi ?				
+ c'est un éducateur comme les autres	11	05	04	03
+ s'occupe de la jeunesse et du développement harmonieux du corps	14	3	7	7
<u>QUESTION N° 13</u>				
- Avez-vous déjà suivi des cours d'EPS ?				
OUI -----	17	05	1	10
NON -----	13	05	11	1
- cours dispensés par des moniteurs--	4	2	1	3
des maîtres ---	12	4	-	8
des professeurs	5	2	-	4
- qu'enseigne t'il à ses élèves ?				
les activités sportives -----	11	1	-	7
des mouvements divers -----	06	-	-	06
des jeux -----	01	-	-	-
<u>QUESTION N° 14</u>				
Pensez-vous qu'un professeur d'EPS reçoive le même salaire qu'un Professeur d'une autre discipline ?				
- salaire supérieur -----	1	-	-	1
- salaire égal -----	16	07	2	9
- salaire inférieur -----	7	1	5	1
- Ne sait pas -----	06	02	05	-

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSITAIRES
<u>QUESTION N° 15</u>				
Quel niveau d'études possède un Professeur d'éducation physique ?				
- Certificat d'études primaires -----	1	-	-	-
- Diplôme de fin d'études moyennes ---	2	1	1	1
- Baccalauréat -----	2	-	1	-
- Licence universitaire -----	05	1	-	1
- Maîtrise universitaire -----	09	2	-	8
- Aucun diplôme exigé -----	02	1	-	-
- Comme les autres professeurs -----	02	2	1	-
- Ne sait pas -----	07	03	5	-
<u>QUESTION N ° 16</u>				
A quoi sert la pratique régulière d'une activité physique ?				
+ formation morale -----	2	-	-	-
+ santé "forme" -----	24	-	-	-
+ augmenter l'espérance de vie -----	2	-	-	-
+ augmenter le rendement -----	1	-	-	-
+ Ne sait pas -----	1	-	-	-
+ Ne sert à rien -----	3	-	-	-
<u>QUESTION N° 17</u>				
A propos du Sport êtes-vous ;				
+ dirigeant -----	1	-	-	-
+ pratiquant -----	9	1	-	4
+ spectateur assidu -----	9	-	1	4
+ auditeur assidu -----	04	-	-	-
+ spectateur occasionnel -----	15	09	7	2
+ au diteur -----	03	-	-	-
+ indifférent -----	01	-	-	-
+ hostile -----	-	-	-	-

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
Indiquez les disciplines qui vous intéressent le plus.				
+ Lutte - Sports de combat -----	11	4	6	2
+ Football -----	16	7	6	7
+ Basket -----	17	2	6	8
+ Athlétisme -----	7	3	-	3
+ Tennis -----	3	1	1	2
+ Natation -----	2	-	-	2
+ Volley-Ball -----	3	2	-	3
+ Hand-Ball -----	3	1	1	1
+ Gymnastique -----	3	1	-	1
<u>QUESTION N° 18</u>				
Le sport vous semble-t-il être un bon moyen d'éducation ?				
Oui -----	24	-	-	-
Non -----	1	-	-	-
Peut-être -----	3	3	-	-
Ne sait pas -----	1	1	-	-
<u>QUESTION N° 19</u>				
Quels sont les effets de la pratique de l'activité physique et sportive ?				
+ condition physique - santé - rôle préventif - augmente espérance de vie	28	-	-	-
+ Equilibre du corps, exutoire pour libérer l'esprit -----	06	-	-	-
+ développer la sociabilité -----	01	-	-	-
+ Ne sait pas -----	03	-	-	-

	TOTAL	REPONSES FEMMES	REPONSES DES ANAL- PHABETES	REPONSES DES UNI- VERSI- TAIRES
<u>QUESTION N° 20</u>				
Pensez-vous qu'il soit important d'éduquer puis d'entretenir son corps par la pratique régulière d'une APS ?				
Oui -----	26	-	-	-
Non -----	0	-	-	-
Ne sait pas -----	04	1	2	-
<u>QUESTION N° 21</u>				
Si des cours d'EPS étaient organisés près de chez vous seriez-vous prêt à ;				
- y envoyer vos enfants -----	17	7	3	7
- y participer personnellement -----	12	2	2	6
- à encourager toute personne de votre famille à y participer -----	11	4	4	5
- vous opposer à ces pratiques -----	-	-	-	-
- indifférence -----	2	1	2	-
- N'a pas le temps -----	2	1	2	-
- pratique selon nature des activités proposées -----	2	1	1	-
<u>QUESTION N° 22</u>				
Que pensez-vous des adultes qui pratiquent une activité physique (course à pied, gymnastique, football..)				
- ils ont raison, je fais comme eux --	07	-	-	05
- ils ont raison, je devrais faire comme eux -----	19	8	8	6
- cela ne sert pas à grand chose -----	-	-	-	-
- cela est réservé aux jeunes -----	2	-	1	-
- je méprise ces gens -----	2	1	1	-
- je suis indifférent -----	1	-	1	-

2.1.5. Exploitation des résultats :

2.1.5.1. Objectif n°1 :

Notre premier objectif relatif à l'attitude des Sénégalais vis-à-vis de leur corps et ^{et} une liaison corps - APS, est cerné principalement pour les questions n° 1. 3. 4. 13. 16. 18. 19. 20. 21. 22.

Le terme d'éducation physique évoque toute notion de mouvements corporels liés à la santé et à la souplesse ; elle est éducation morale, école d'effort et de discipline. Il rappelle les activités sportives et gymniques, les pratiques corporelles traditionnelles (luttons, jeux, danses...). Ces dernières sont considérées comme des pratiques sociales récréatives ou utilitaires, ayant pour but la formation du caractère et le renforcement de la solidarité des membres d'une même communauté.

Les Sénégalais, pour la moitié des personnes interrogées, entretiennent bien leur corps ; la moitié de ces réponses est formulée par des individus analphabètes. Sur les cinq réponses estimant qu'ils le négligent, trois sont celles de personnes de niveau universitaire. Cette différence semble révéler des opinions opposées selon le niveau scolaire des individus. Est-ce dû à une perception différente de l'attitude par rapport au corps, à un environnement socio-culturel différent ?

D'autres réponses sont significatives.

. on assiste à un changement des canons de la beauté féminine - 6 réponses dont 3 femmes et 3 universitaires ;

. la femme sénégalaise néglige son corps (3 femmes) ;

. Il existe une grande différence d'attitude entre les villes et les campagnes.

. seuls les jeunes s'occupent de leur corps.

.../...

L'action bénéfique de l'EPS sur le corps est unanimement reconnue, de même que son utilité en tant que moyen d'éducation.

Mais, dans l'application pratique personnelle, on est plus enclin à y envoyer ses enfants ou son entourage, qu'à y participer soi-même, certes on devrait (19 sur 30) !

Les études supérieures influencent fortement l'attitude ultérieure vis-à-vis de la pratique physique. Ceux qui ont connu l'éducation physique à l'école, acquièrent et conservent manifestement mieux que ceux qui n'ont pas connu l'école, des habitudes de pratiques physiques.

2.1.5.2. Objectif n° 2 :

Notre second objectif essaie de situer la place du phénomène sportif dans la vie quotidienne et les rapports entre le sport et l'éducation physique. Les questions 2, 5, 6, 17, 18 sont relatives à cet objectif.

Pour le tiers des personnes interrogées, l'EP évoque les notions de mouvements sportifs et gymniques • Le sport et l'éducation physique sont confondus. Seules quelques personnes hautement scolarisées (4 sur 6) établissent une différence • Presque la moitié des enquêtés n'a pas répondu à la première partie de la question (13 sur 30), qui semble difficile, d'ordre technique.

La seconde partie de cette question situe l'utilité sociale du sport autour de trois points.

- . socialisation, formation du caractère ----- 12 sur 30,
 - . santé, augmentation du rendement ----- 12 sur 30,
 - . le sport est source de prestige et de revenu ----- 9 sur 30.
- allusion certaine aux sportifs sénégalais jouant en France dans les équipes de Foot-Ball et de Basket-Ball, et aux enseignants en E.P.S.

.../...

Les souvenirs de ceux qui ont été scolarisés associent étroitement Education Physique et pratique sportive - 14 sur 22 réponses sont positives.

Les pratiques physiques traditionnelles bien qu'absentes de l'enseignement de l'E.P.S. sont cependant souvent évoquées (9 sur 23 réponses positives).

Mais la pratique sportive personnelle reste un phénomène rare : 76,6 % des enquêtés ne lui laissent aucune place. Parmi les 24 % de personnes pratiquantes, il y a une grande majorité de personnes hautement scolarisées (5 sur 7 soit 71,4 %). L'influence de l'école semble déterminante. On y acquiert le goût de l'activité physique et sportive surtout pour les hommes, car les femmes ont peu d'activité physique, qu'elles soient ou non scolarisées. Une femme non scolarisée sur 10 déclare avoir une activité physique... grâce à ses activités ménagères.

Le sport semble plutôt être l'occasion d'assister à un spectacle, puisque 80 % des enquêtés se déclarent spectateurs assidus (30 %) ou occasionnels (50 %).

90 % des femmes sont des spectatrices occasionnelles. Nous trouvons plus de la moitié de personnes scolarisées parmi les spectateurs assidus.

Le foot-ball recrute ses spectateurs dans les différents groupes alors que le basket est suivi plutôt par les scolarisés 50 %, et la lutte par les non scolarisés 50 %.

Le sport est reconnu par 80 % comme un bon moyen d'éducation, 10 % hésitent, 5 % sont sans opinion, 5 % nient une valeur éducative.

La place du sport apparaît plus comme un bon spectacle que comme une pratique personnelle, même si elle est reconnue comme souhaitable.

.../...

Le phénomène sportif laisse peu de monde indifférent, 10 %, mais engendre plutôt la passivité de l'auditeur ou du spectateur, que l'activité du pratiquant.

Ici encore la scolarisation, le sexe entraînent des attitudes notablement différentes.

2.1.5.3. Objectif N° 3 :

Il est relatif à la perception de l'enseignant d'EPS dans la société, à son utilité sociale.

Les questions 7 à 15 tentent de cerner cet objectif.

L'EPS doit s'enseigner dans les écoles : 53 %, dans les clubs sportifs : 23 %, ou dans les quartiers et communautés rurales : 23 %.

Elle est indispensable dans le système éducatif pour 87 % des enquêtés. Les 13 % restant sont constitués de femmes et de non scolarisés.

Peu de personnes scolarisées éliminent l'enseignement de l'E.P.S de l'école 7 %.

Cette enseignement est classé en troisième position derrière les mathématiques et les lettres. Il a été classé 7 fois en première position, 8 fois en dernière. 27 % déclarent ne pas avoir d'opinion sur le classement, de même que, pour la question ayant trait au rôle de l'école dans la formation physique. Les non scolarisés ne peuvent répondre, faute d'être allés à l'école.

Pour le secteur de l'enseignement élémentaire, l'école ne remplit pas son rôle : 63 %, dont presque la moitié de réponses de personnes hautement scolarisées.

Pour les collèges et lycées, la formation est bien assurée : 65%.

.../...

L'université ne remplit pas son rôle dans le domaine de l'E.P.S :
75 %.

Il faut maintenir les horaires actuels d'E.P.S. : 30 % ou les
augmenter:43 %. Les trois quarts des personnes hautement scolarisées
sont de cet avis.

Le rôle du professeur d'E.P.S. est essentiel dans la société : 30 %,
constitués de femmes et d'universitaires ; il est important pour
64 %.

3 % (une femme non scolarisée) estiment son rôle négligeable.

Le professeur d'E.P.S. est perçu comme un éducateur, au même
titre que les autres : 37 %. Il s'occupe de la jeunesse et du
développement harmonieux du corps 47 %.

Les personnes scolarisées au niveau du baccalauréat et de
l'Université ont participé à des cours d'E.P. principalement
assurés par des maîtres d'E.P.S., les plus nombreux lorsqu'ils
étaient au collège.

Le traitement du professeur d'E.P.S. est égal à celui de ses
collèges, 90 % des universitaires le savent. Mais 30 %, dont les
3/4 de non scolarisés pensent qu'il est inférieur. Ceci est le
signe d'un manque de considération pour l'E.P.S. Le manque
d'informations quant à la formation reçue par les professeurs
d'E.P.S. est net. Les réponses sont variables sauf pour les
universitaires qui connaissent le niveau exigé.

Le rôle du professeur d'EPS est valorisé au Sénégal. Il enseigne
une matière jugée importante. Dans le secteur où il intervient, la
formation physique est assurée , lycées et collèges. Dans
l'enseignement élémentaire et l'enseignement supérieur, elle n'est
pas assurée, faute d'enseignants. Son niveau d'études est mal connu
et seules les personnes hautement scolarisées le situent dans
l'échelle des traitements et dans le cadre universitaire.

2.1.6. Conclusions :

Il apparaît une contradiction entre l'attitude positive unanime vis-à-vis de l'E.P.S. sur le plan des idées et des principes, et l'absence de pratique personnelle. Celle-ci est elle réservée à quelques hommes jeunes, aux enfants... aux autres ? N'y a-t'il pas là une mentalité qu'il faut faire évoluer ?

Le niveau de scolarisation l'habitat, l'âge, le sexe entraînent de notables différences d'attitude.

Même si, dans l'ensemble, on reconnaît le bien fondé de l'E.P.S. et du travail de ceux qui l'enseignent, nous pouvons dire qu'elle s'adresse à une frange limitée de la population, essentiellement dans les secteurs urbains. Nous pouvons même nous demander pourquoi les personnes non scolarisée approuvent ce qu'elles connaissent finalement aussi peu.

Nous ne pouvons émettre que quelques hypothèses pour y répondre ;

- . respect et attrait de tout ce qui touche à l'école, source de savoir et de mieux être social ;
- . attrait du phénomène sportif source de prestige et de revenus ;
- . liaison implicite pratiques physiques traditionnelles dans la société et E.P.S. dans le système scolaire ;
- . attrait de la ville sur la campagne, mirage de l'urbanisation, du modernisme.

Les concepts de sport et d'éducation physique, sont confondus. Les personnes interrogées ont peu répondu à cette question. Cela est significatif d'une ignorance, d'une absence de réflexion, la réponse a donc été éludée.

.../...

Le sport est valorisé, puisque le tiers des personnes interrogées le considèrent comme source de prestige et de revenus. Il est un spectacle rémunérateur^{Plus}, peut procurer une notoriété, et offre un choix de carrières, dont celle de professeur d'E.P.S., rouage jugé important dans la société. La perception que l'on a de cet enseignant est d'ailleurs différente selon les niveaux de scolarisation.

L'attitude des personnes interrogées laisse apparaître des opinions variables quant à l'utilisation de leur corps. Quelques indications nous sont fournies, elles seraient cependant à approfondir : évolution des canons de la beauté féminine, différence d'attitude en milieu rural ou urbain, entre les différents niveaux socio-culturels.

Nous devons tenir compte de ces différentes remarques, pour l'orientation de la formation et l'utilisation des professeurs d'E.P.S. dans les divers secteurs de l'enseignement et du sport.

2.2. Analyse de la population actuelle des professeurs d'éducation physique

Combien y a-t-il actuellement de professeurs d'éducation physique au Sénégal ? Quelles sont leurs difficultés, leurs opinions professionnelles, leurs origines sociales ?

Afin de mieux répondre à toutes ces questions, nous avons d'une part, consulté différents services du Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'autre part, établi et diffusé auprès de tous les professeurs d'E.P.S un questionnaire, dont nous publions ci-après les résultats.

2.2.1. Quelques statistiques du Ministère de la Jeunesse et des Sports :

La population considérée est jeune, les premiers professeurs, sortis de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive de Paris en 1969, ont actuellement un peu plus de 40 ans. Les plus jeunes, formés sur place, à l'INSEPS de Dakar, ont actuellement 26 ans.

Ces données ont été établies pendant l'année scolaire 1983-1984 en Janvier 1984. Ces chiffres varient chaque année en fonction du nombre de professeurs sortant de l'INSEPS et des mutations du personnel.

La population de professeurs formés à l'étranger ne varie plus quantitativement car ce type de formation a été arrêtée.

Nous allons présenter trois tableaux, qui fournissent :

- . quelques renseignements d'ordre général.
- . la courbe de progression des effectifs de professeurs d'E.P.
- . les affectations de ceux-ci.

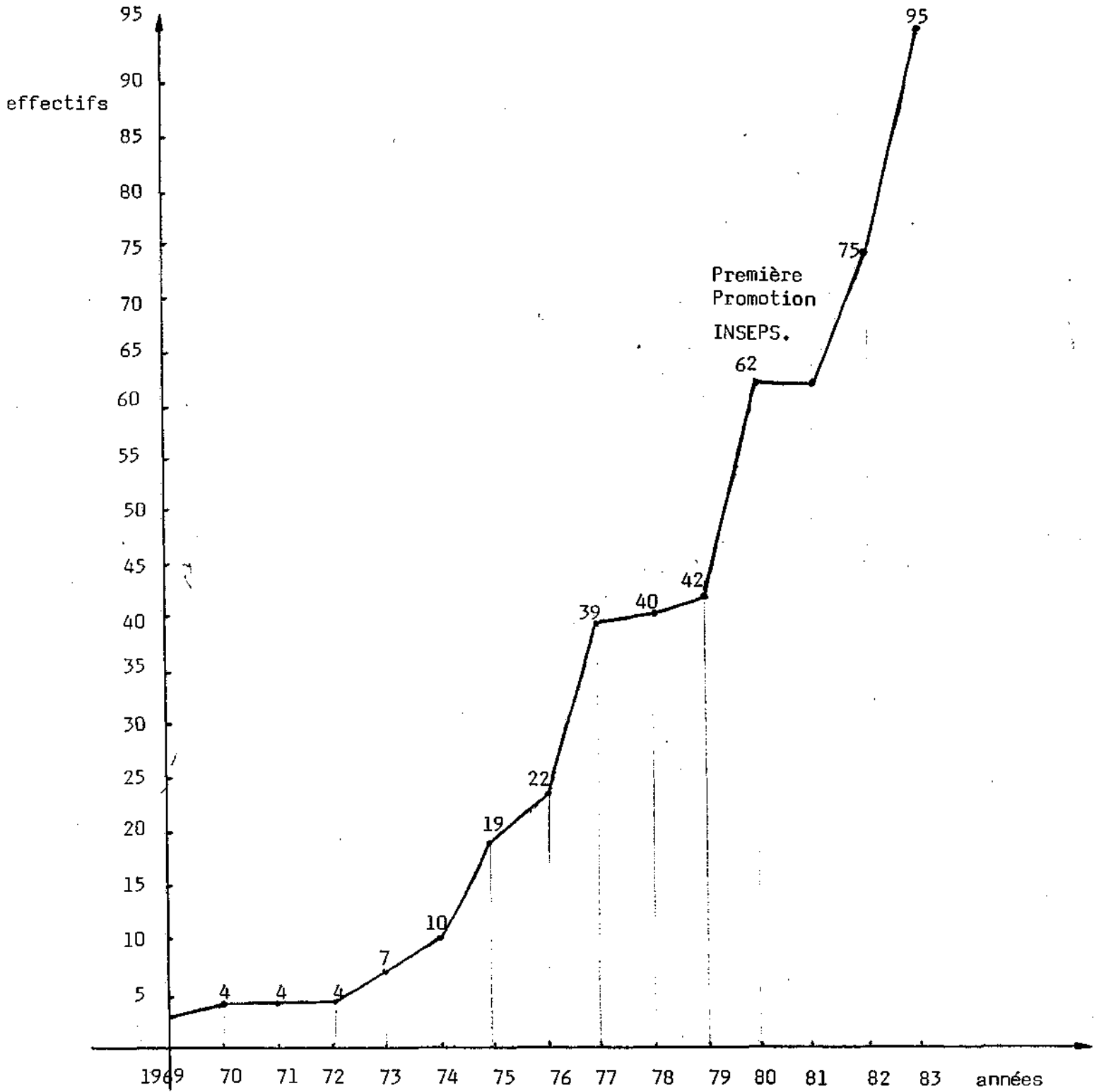
.../...

Quelques renseignements sur les professeurs d'EPS.

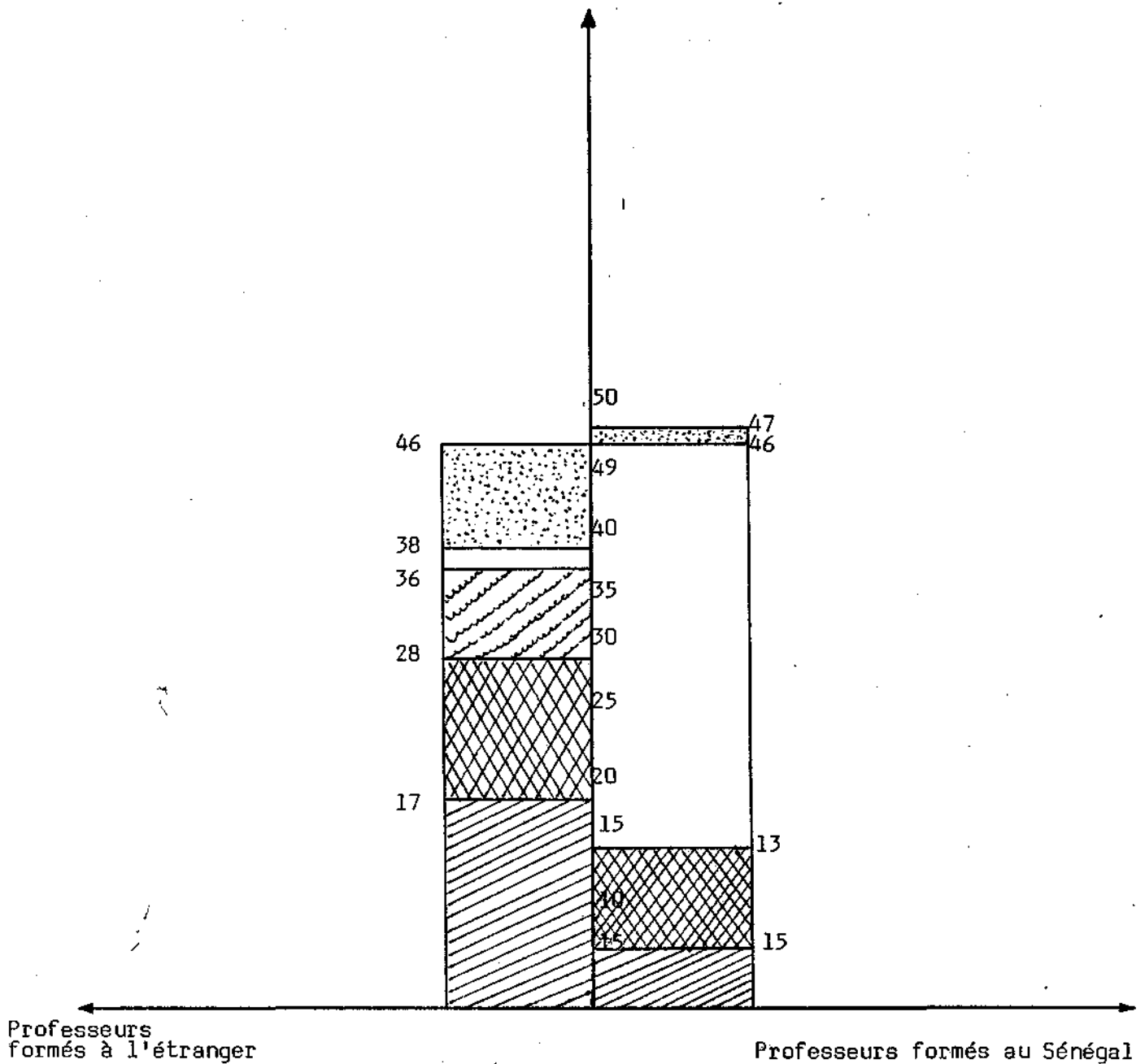
JANVIER 1984	PROFESSEURS FORMES A L'ETRANGER	PROFESSEURS FORMES A D A K A R	TOTAUX
Effectif total -----	46	47	93
Effectif hommes -----	40	47	37
Effectif femmes -----	06	-	06
Religion catholique -----	11	04	15
Religion musulmane -----	35	43	78
Décédé -----		1	1
Démissionnaires -----	08	-	08
<u>POSTES ACTUELS</u>			
Poste administratif -----	17	05	22
Stages - études à l'Etranger -----	8	01	09
Professeurs d'écoles de formation -----	8	8	16
Professeurs à l'Université de Dakar -----	3	-	3
Professeurs de lycées -----	2	32	34

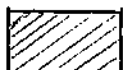

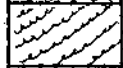

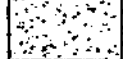
.../...

COURBE DE PROGRESSION DES EFFECTIFS DES
PROFESSEURS D'EPS AU SENEGAL
DE 1969 à 1985



POSTES OCCUPES PAR LES PROFESSEURS D'EPS - JANVIER 1984



-  Postes administratifs
-  Postes Ecoles de formation lycées
-  Stages à l'étranger
-  Postes en lycée
-  Démissionnaires - décédés.

De l'observation de ces tableaux, nous pouvons tirer les remarques suivantes :

- . les effectifs ont nettement progressé depuis 1980, date de sortie de la première promotion de l'INSEPS.
N.B. en 1981 en raison de la prolongation de la durée des études d'un an, aucune promotion n'est sortie.
- . les professeurs formés au Sénégal sont maintenant plus nombreux que ceux qui ont été formés à l'étranger. Ce mouvement ne cessera d'ailleurs de s'amplifier.
- . les professeurs femmes ont toutes suivi leurs études à l'étranger.
- . 17,4 % des professeurs formés à l'étranger ont démissionné , mais aucun professeur formé sur place.

Les professeurs issus d'instituts étrangers occupent maintenant des postes importants. 46 % assurent un service administratif : le Directeur de cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Directeur de l'INSEPS et le Directeur des études, le Directeur adjoint de l'EPS, des Inspecteurs pédagogiques, conseillers pédagogiques.

28 % occupent des postes dans des écoles de formation, 21 % sont en stage de perfectionnement à l'étranger principalement en doctorat de 3ème cycle en Sciences de l'Education, ou de STAPS.

- . 5 % de ces derniers enseignent dans les lycées contre 68 % chez les professeurs formés à Dakar.

Les professeurs formés à l'étranger, plus anciens, ont avancé dans la carrière et occupent des postes de responsabilité. Dans l'avenir les professeurs sortis de l'INSEPS seront appelés à de semblables affectations.

.../...

. Un seul professeur d'EPS est titulaire d'un doctorat de 3ème cycle en Sciences de l'Education. Il semble réticent, malgré les injonctions de son administration, à revenir au Sénégal. Il enseigne actuellement dans une université française et prépare une thèse d'Etat es-Lettres et Sciences Humaines.

. Aucun professeur d'EPS n'est médecin ni proviseur de lycée ou principal de collège. Cela est d'ailleurs regrettable pour l'image de marque de la profession dans le système social.

2.2.2. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS sénégalais en service en janvier 1984.

2.2.2.1. Objectifs de ce questionnaire.

Il s'agissait pour nous de :

1°/- Mieux situer l'ensemble des professeurs d'EPS sénégalais :
origines sociales, études poursuivies, situation familiale, lieu de travail, évolution professionnelle ;

2°/- Analyser les considérations de chacun sur la profession leur formation initiale, la formation permanente, leur attitude par rapport au mouvement sportif et au système éducatif.

3°/- Situer les conditions de travail de chacun, nature du poste occupé, conditions de travail...

2.2.2.2. Méthodologie :

Le questionnaire, dont un exemplaire est joint en annexe, a été diffusé en Janvier 1984 à tous les professeurs d'EPS, sauf aux huit démissionnaires, et à 7 professeurs en déplacement, ou en mission à l'étranger, dont nous n'avions pas pu obtenir l'adresse.

77 questionnaires ont été remis personnellement ou envoyés par la poste, avec une enveloppe timbrée pour le retour.

Au 1er mars 1984, 39 nous ont été retournés, soit 50,6 % de réponses, ce qui nous semble satisfaisant étant donné la déperdition moyenne des réponses pour les questionnaires de ce type. Parmi ces 39 réponses, 8 proviennent de professeurs formés à l'étranger soit 25 % de la population interrogée ; 31 proviennent de professeurs formés à Dakar soit 68,8 %.

Si les réponses des professeurs formés sur place, sont beaucoup plus nombreuses, cela tient, à notre avis, à trois sortes de raisons :

- . la fin de la période de formation est encore proche,
- . ce questionnaire leur est administré par un de leurs anciens professeurs, qui garde un bon contact avec eux et, dans une lettre d'introduction, leur en explique les raisons.
- . l'espoir éventuel d'une amélioration de la formation continuée et de la formation initiale.

Ces questionnaires sont du type auto-administration ; les enquêtés le remplissent et le retournent à l'expéditeur.

L'anonymat des réponses est assuré. De plus, toute la population concernée est interrogée ce qui évite de devoir recourir à un échantillonnage.

Les questions ont été choisies de façon à serrer le plus près possible les objectifs que nous nous étions fixés.

.../...

2.2.2.3. Résultats numériques (39 questionnaires).

- Renseignements d'ordre personnel

	<u>ETRANGERS*</u>	<u>INSEPS*</u>	<u>TOTAL</u>
<u>AGE</u> : moins de 30 ans -----	1	14	15
de 31 à 40 ans -----	7	17	24
plus de 41 ans -----	-	-	-
<u>SEXE</u> Masculin -----	7	31	38
Féminin -----	1	-	01
<u>SITUATION DE FAMILLE :</u>			
Mariés -----	5	11	16
Célibataires -----	3	20	23
<u>ETHNIES :</u>			
Djola -----	1	3	4
Sérère -----	1	2	3
Soussou -----	1	-	1
Toucouleur -----	-	7	7
Dioulof -----	2	13	15
Mandingue -----	1	-	1
Socé -----	-	1	1
Lébou -----	2	2	4
Peulh -----	-	2	2
Bambara -----	-	1	1
<u>PROFESSION DU PERE :</u>			
. Personnel profession Scientifiques et libérales -----	-	3	3
. Cadre supérieur -----	1	-	1
. Personnel administratif ---	2	12	14
. Personnel commercial-vendeur -----	-	5	5
. Ouvrier manœuvre -----	2	6	8
. Agriculteur éleveur -----	3	5	8
. Divers. -----	-	-	-

* Etrangers : lire professeurs d'EPS sénégalais formés à l'étranger
 * INSEPS : " " " " " " " 1'INSEPS de DAKAR

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>RELIGIONS</u> : - Musulmans -----	7	29	36
- Catholiques -----	1	2	03
 <u>AGE D'OBTENTION DU BACCALAUREAT</u>			
- 21 ans -----	1	3	4
- 23 ans -----	3	11	14
- 25 ans -----	2	7	9
- 27 ans -----	2	4	6
27 et plus -----	1	6	6
 <u>SERIE DU BACC</u> :			
A4 -----	4	11	15
A1 -----	1	-	1
A2 -----	1	1	2
A3 -----	-	1	1
A -----	-	6	6
D -----	-	12	12
Pas de réponse -----	2	-	2
 <u>BACC</u> :			
Elèves de classes terminales--	3	11	14
Candidats libres-----	2	14	16
Pas de réponse -----	3	06	9
 <u>MENTION AU BACCALAUREAT</u> :			
Passable -----	5	21	26
AB -----	3	8	11
B -----	-	2	2
TB -----	-	-	0
 <u>ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES</u>			
Maître d'EPS -----	2	11	13
Surveillant d'internat	1	-	01
Etudiant -----	-	1	1
Instituteur -----	1	1	2
Enseignant -----	-	1	1
Néant -----	4	17	21

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>CHOIX DE LA PROFESSION :</u>			
- Par goût du sport -----	7	15	22
- Bons rapports antérieurs avec enseignant d'E.P.S plus influ- ence de l'environnement -----	2	9	11
- Grâce à des qualités physiques personnelles -----	-	6	6
- Pour encadrer la jeunesse -----	1	2	3
- Pour vocation -----	1	2	3
- Pour avancement professionnel--	1	2	3
- Divers (hasard- métier extérieur)	-	6	6
<u>LIEU DE FORMATION</u>			
INSEPS -----	-	31	-
FRANCE -----	6	-	-
CANADA -----	1	-	-
TUNISIE -----	1	-	-
<u>SPECIALITES SPORTIVES D'ORIGINE :</u>			
Volley-ball -----	1	4	5
Hand-ball-----	-	5	5
Foot-ball -----	2	15	17
Basket-ball -----	2	6	8
Sports de Combat -----	-	3	3
Athlétisme -----	4	9	13
Natation -----	-	4	4
Haltérophilie -----	1	-	1
Gymnastique -----	-	2	2
Pas de réponse -----	1	4	5
<u>TITRES SPORTIFS :</u>			
Champions scolaires(UASSU)	4	7	11
Champion régional ----	1	2	3
Champion national ----	1	1	2
Aucun -----	1	15	16
Divers -----	2	3	5

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>ANCIENNETE DE SERVICE :</u>			
1 an -----	-	15	-
2 ans -----	-	8	-
3 ans -----	-	1	-
4 ans -----	-	7	-
6 ans -----	4	-	-
7 ans -----	1	-	-
10 ans -----	1	-	-
12 ans -----	1	-	-
Pas de réponse -----	1	-	-

POSTE ACTUEL :

CNEPS de Thiès-----	1	2	3
INSEPS -----	1	1	2
Administratif -----	5	4	9
Collèges , lycées ---	-	20	20
Ecole Normale -----	-	1	1
Pas de réponse -----	1	3	4

NOMBRE DE POSTES OCCUPES DEPUIS LA FORMATION

1 -----	-	20	20
2 -----	1	6	7
3 -----	3	-	3
4 -----	2	-	2
Pas de réponse -----	2	5	7

2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PROFESSIONNEL :

Avez-vous entrepris des études depuis
la fin de votre formation ?

OUI -----	7	7	14
NON -----	1	24	25

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
Si Oui lesquelles ?			
- Inspecteur Jeunesse Sports --	2	-	2
- Sciences de l'éducation-----	2	1	3
- Langue vivante -----	1	3	4
- Informatique -----	-	1	1
- Spécialisation sportive-----	1	1	2
- Droit -----	-	1	1
- Philosophie -----	1	-	1

ENVISAGEZ-VOUS de POURSUIVRE DES ETUDES ?

Oui -----	7	30	37
Non -----	1	-	1
Pas de réponse	-	1	1

Lesquelles ?

- Spécialisation sportive -----	-	12	12
- Sciences de l'éducation -----	1	12	13
- Doctorat agrégation E.P.S.---	5	5	10
- Médecine Sciences biologiques	-	4	4
- Langues -----	-	2	2
- Inspectorat Jeunesse et Sports	-	4	4
- Divers -----	-	5	5
- Pas de réponse -----	1	-	1

CONSACREZ-VOUS UN BUDGET A L'ACHAT DE LIVRES PROFESSIONNELS ?

Oui -----	6	9	15
Non -----	2	22	24

COMBIEN DE LIVRES PROFESSIONNELS LISEZ-VOUS CHAQUE ANNEE ?

Ne sait pas - Pas de réponse '---	2	5	-
Aucun -----	-	1	-
Peu -----	-	3	-
de 2 à 5 livres -----	2	10	
de 6 à 10 livres -----	1	1	
de 10 à 20 livres -----	1	3	
Plus de 20 livres -----	-	1	
Beaucoup ? -----	-	2	

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>QUEL BUDGET ANNUEL</u> consacrez-vous chaque année à l'achat de livres et revues ?			
5.000 FRS -----	-	1	1
10.000 FRS -----	1	2	3
25.000 FRS -----	-	3	3
50.000 FRS -----	3	2	5
Indéterminé -----	2	2	4
J'emprunte -----	-	3	3
Pas de réponse -----	2	18	20

ETES VOUS ABONNE A UNE OU PLUSIEURS REVUES
PROFESSIONNELLES ?

Oui -----	4	10	14
Non -----	4	21	25
Si Oui lesquelles ?			
- Revue "E.P.S." -----	4	7	11
- France -FB,)			
- L'Equipe Maxi- Basket,)			
- Zone 2 - Recherche pédagogique,)	1 chacun		
- Revue FISU - Revue CID)			
- Danse magazine - Revue VB,)			

ESTIMEZ-VOUS VOTRE DOCUMENTATION PERSONNELLE SATISFAISANTE ?

Oui -----	3	3	6
Non -----	5	20	25
* Pas de réponse car difficultés financières---	-	8	8

* Noter ici que de nombreux professeurs nouvellement sortis soulignent leur absence de rémunération la première année. Impossibilité d'acheter des livres et revues.

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>COMBIEN DE TEMPS PASSEZ-VOUS A LA PREPARATION</u>			
<u>D'UNE SEANCE D'E.P.S. ?</u>			
15 mn -----	-	-	-
15 à 30' -----	1	5	6
31' à 1 heure -----	1	11	12
Plus d'une heure -----	1	6	7
Plus de 2 heures -----	1	6	7
Je ne prépare pas -----	-	1	1
Je n'enseigne plus -----	1	1	2
Variable -----	1	3	4
Pas de réponse -----	2	-	2

QUEL EST VOTRE HORAIRE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL ?

Horaire "officiel"

- Heures administratives -----	5	3	8
- 7 heures -----	-	1	1
- 11 à 12 heures -----	1	4	5
- 15 heures -----	1	10	11
- 20 heures -----	1	6	7
Plus de 20 heures -----	-	6	6
Pas de réponse -----	-	1	1

Horaire effectif -

(Travail personnel, animation, préparation).

- 20 heures -----	1	-	1
- 21 à 25 heures -----	-	5	5
- 26 à 29 heures -----	-	5	5
- 30 à 40 heures -----	1	7	8
- Plus de 40 heures -----	-	8	8
- Variable -----	-	2	2
- Pas de réponses -----	6	4	10

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>EXERCEZ-VOUS DES ACTIVITES DANS LE SECTEUR</u>			
<u>SPORTIF EXTRA-SCOLAIRE ?</u>			

Oui -----	5	23	28
Non -----	3	8	11

Nature de ces activités :

- Football -----	1	7	8
- Volley-Ball -----	1	3	4
- Basket-Ball -----	1	7	8
- Athlétisme -----	1	4	5
- Rugby -----	1	0	1
- Handball -----	-	1	1
- Gymnastique -----	-	2	2
- Sports de combat -----	-	1	1
- Danse -----	1	-	1

TEMPS CONSACRE A CES ACTIVITES PAR SEMAINE ?

1 à 2 heures -----	-	1	1
2 à 4 heures -----	1	1	2
4 à 6 heures -----	2	6	8
Plus de 6 heures -----	1	6	7
Plus de 10 heures -----	1	10	11

ESTIMEZ-VOUS VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SATISFAISANTES ?

Conditions matérielles :

Oui -----	1	2	3
Non -----	7	27	34
A améliorer -----	1	4	5

Conditions humaines :

Oui -----	7	17	24
Non -----	1	6	7
Pas tout à fait -----	-	4	4
Pas de réponse -----	-	4	4

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>Conditions administratives :</u>			
Oui -----	3	14	17
Non -----	3	15	18
Pas de réponse -----	2	1	3
Relations trop éloignées -----	-	5	5
En voie d'amélioration -----	-	2	2

REMARQUES PAR RAPPORT A CES CONDITIONS

.Pas d'installation ni de matériel sportif.	-	12	12
.Problème d'avancement, de paiement -----	-	4	4
.Problème de fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports -----	-	4	4
.Augmenter les effectifs d'enseignants -	-	3	3
.L'EPS est le parent pauvre de l'ensei- gnement -----	-	3	3
.Inefficacité de l'inspection pédagogique -----	-	1	1
.Faire respecter par l'Administration les textes officiels -----	-	1	1

L'EPS EST-ELLE BIEN INTEGREE DANS LE SYSTEME EDUCATIF ?

Oui -----	1	1	2
Non -----	6	24	30
Des progrès restent à faire quelques tentatives -----	1	9	10

POURQUOI ?

- L'EP est marginalisée)	2	20	22
- L'importance Horaire hebdo et coefficient insuffisants. L'impor- tance de l'EPS est mal comprise (-	9	9
- Aucun moyen pour travailler -----	-	4	4
- Aucune action des pouvoirs publics) manque de rigueur, double tutelle de l'E.P.S. ----- (3	4	7
- Divers -----	2	4	6

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>POSSEDEZ-VOUS LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES ?</u>			
- Oui -----	6	25	31
- Non -----	1	6	7
- Pas de réponse	1	-	1

LE CONTENU ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT DE
L'EPS EST-IL SATISFAISANT ?

- Oui -----	2	4	6
- Non -----	6	24	30
- Autre réponse-	-	3	3

POURQUOI ?

- Inadéquation du contenu par rapport à la réalité du terrain -----	-	7	7
- Absence d'installation et de matériel---	1	4	5
- Inadaption à la culture -----	2	5	7
- Appliquer les textes avant de les juger-	1	1	2
- Enseignant trop "sportif" -----	-	2	2
- Divers -----	1	11	12
- Pas de réponse -----	3	1	4

ETES-VOUS SATISFAITS de la FORMATION PROFESSIONNELLE REÇUE ?

- Oui -----	8	17	25
- Non -----	-	12	12
- Partiellement-	-	2	2

POURQUOI ?

- Les connaissances théoriques et pratiques acquises sont satisfaisantes -----	3	13	16
- A permis une ouverture d'esprit et une bonne adaptation -----	3	7	10
- Divers -----	1	-	1

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
- Plus théorique que pratique. Nombreuses lacunes, loin des réalités -----	-	09	6
- Le plan pédagogique est à perfectionner -----	-	04	4
- Grande différence selon les domaines de formation -----	-	3	3
- La première promotion de l'INSEPS à "servi de cobaye" -----	-	3	3
- Pas de formation administrative -----	-	2	2
- Divers -----	-	2	2

SI "C'ETAIT A REFAIRE" CHOISIRIEZ-VOUS LE MEME METIER ?

- Oui -----	5	26	31
- Non -----	0	5	5
- Ne sait pas -	2	6	2
- Pas de réponse	1	-	1

POURQUOI ?

<p>OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> (Satisfaction de participer à une grande cause ----- (Métier intéressant, admirable ----- (Vocation d'éducateur ----- (Métier sain au physique et au moral ----- 	<p>1</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>2</p>	<p>5</p> <p>9</p> <p>6</p> <p>-</p>	<p>6</p> <p>9</p> <p>6</p> <p>2</p>
<p>NON</p> <ul style="list-style-type: none"> (Actuellement ne favorise pas l'épanouissement intellectuel et social ----- (L'EPS est trop déconsidérée ----- (Divers ----- <p>Manque de recul pour répondre -----</p> <p>Pas de réponse -----</p>	<p>-</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>2</p>	<p>3</p> <p>5</p> <p>-</p> <p>2</p> <p>2</p>	<p>3</p> <p>7</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>4</p>

.../...

	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>ROLE DU PROFESSEUR D'EPS DANS LA SOCIETE SENEGALAISE ?</u>			
- Indispensable -----	2	19	21
- Très utile -----	2	5	7
- Utile -----	3	5	8
- Assez utile -----	-	2	2
- Inutile -----	1	1	2
<u>A PROPOS DE LA FORMATION DES MAITRES D' E.P.S. - FAUT-IL ?</u>			
- augmenter le recrutement -----	5	12	17
- Maintenir le recrutement -----	-	2	2
- Modifier cette formation -----	2	15	17
- Arrêter cette formation -----	2	2	4
<u>FAUT-IL INSTAURER UNE FORMATION PERMANENTE ?</u>			
- Oui -----	6	23	29
- Non -----	-	-	-
- Pas de réponse	2	8	10
<u>LIEU DE CETTE FORMATION ?</u>			
- C.N.E.P.S. - Thiès -----	6	5	11
- I.N.S.E.P.S. Dakar -----	8	19	27
- Ministère de la Jeunesse et des Sports	2	1	3
- Dans chaque région -----	-	11	11
- Etranger -----	-	1	1
<u>THEMES A RETENIR</u>			
- La pédagogie de l'APS -----	5	20	25
- Selon les besoins -----	1	5	6
- Administration - Animation -----	2	4	6
- l'évaluation -----	-	2	2
- Divers -----	1	3	4

.../...



	<u>ETRANGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
<u>FREQUENCE DE CETTE FORMATION</u>			
- 1 fois par an -----	2	10	12
- 1 fois par trimestre -----	3	13	16
- tous les 3 ans -----	-	1	1
- Pas de réponse -----	3	7	10

ENCADREMENT SOUHAITE POUR CETTE FORMATION

Professeur d'EPS du CNEPS -----	3	8	11
Professeur de l'INSEPS -----	3	13	16
Missionnaire étranger -----	1	8	9
Inspecteur pédagogique -----	2	15	17
Enseignant expérimenté -----	2	10	12
Conférencier spécialiste -----	-	-	41

REMARQUES :

Constituer des documents écrits -----	-	3	3
Divers -----	-	2	2

SOUHAITERIEZ-VOUS DEVENIR :

1°/- Inspecteur Jeunesse et Sports ?

Oui -----	4	7	11
Non -----	3	8	11
Pas de réponse	1	16	17

2°/- Inspecteur pédagogique ?

Oui -----	5	23	28
Non -----	3	5	8
Pas de réponse	-	3	3

POURQUOI ?

OUI (Pour aider les collègues -----	-	4	4
(Pour promotion sociale -----	-	8	8
(Suite logique du professorat-----	2	5	7
(Pour mieux promouvoir les APS et			
(Encadrer la Jeunesse -----	-	13	13
(Acquisitions de nouvelles			
(connaissances -----	-	3	3
(Divers -----	1	1	1

	<u>ETRENGERS</u>	<u>INSEPS</u>	<u>TOTAL</u>
NON { sans intérêt - Il n'existe pas de			
{ de formation satisfaisante -----	3	1	4
{ Veut rester homme de terrain -----	1	2	3
{ Divers -----	-	1	1

REMARQUES DIVERSES EN FIN DE QUESTIONNAIRE

1. Encouragements divers - Utilité de cette enquête - Souhaite recevoir les conclusions -----	-	8	8
2. Mise en cause des collègues - Nécessité d'un contrôle - Changement d'attitude nécessaire-----	2	4	6
3. Mise en cause de l'Administration -----	-	4	4
4. Problèmes de matériel, d'horaire, de coefficient, de dispenses médicales -----	1	5	6
5. Formation pédagogique administrative insuffisante -----	-	3	3
6. Mise en cause des textes officiels -----	-	2	2
7. L'Education Physique et Sportive est mal comprise -----	-	2	2
8. Divers -----	1	4	5

.../ ...

2.2.2.4. Exploitation des résultats :

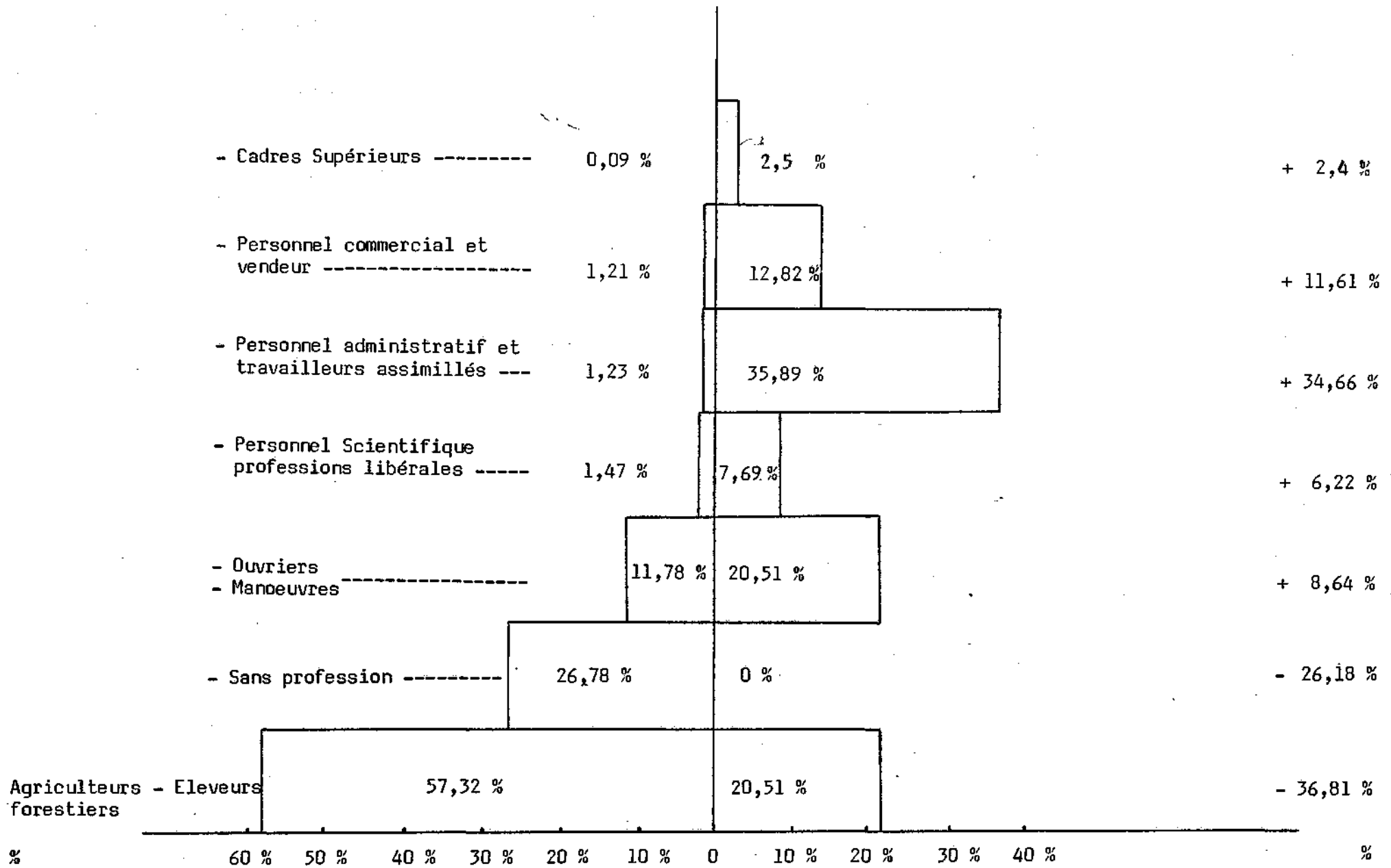
Un certain nombre de données ont été exposées au paragraphe 2.2.1. Nous n'y reviendrons donc pas.

Pour les ethnies et les catégories socio-professionnelles du père, nous avons comparé les résultats avec les statistiques nationales du dernier recensement ; ces tableaux sont joints ci-après.

En ce qui concerne les ethnies, il y a peu de variations. La population des professeurs d'EPS reflète à ± 5 % le tissu ethnique sénégalais. Les Sérères y sont cependant moins nombreux 7 % contre 15 %, les Djolas au contraire plus nombreux : 15 % contre 5 % au niveau national.

ETHNIES	STATISTIQUES NATIONALES	STATISTIQUES POUR LA POPULATION PROFESSEURS D'EPS	DIFFERENCES
OUOLOFFS (Lébous) -----	43 %	48 %	+ 5 %
TOUCOULEURS (Peulhs) -----	23,5 %	23 %	- 0,5 %
SERERES -----	15 %	7,7 %	- 6,8 %
DJOLAS -----	5,5 %	10 %	+ 4,5 %
DIVERS -----	13 %	11,3 %	- 1,7 %

.../...



CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DU SENEGAL

ORIGINES SOCIO-PROFESSIONNELLES FAMILIALES DES PROFESSEURS D' E.P.S.

Le profil de l'origine socio culturelle des professeurs d'E.P.S est nettement différent de celui de l'ensemble de la population. C'est de la catégorie "personnels administratifs et assimilés" qu'est issu le plus grand nombre. Les fils d'agriculteurs parviennent peu à un tel niveau d'études, bien qu'ils représentent 57,32 % de la population active. La catégorie "sans profession" n'apparaît pas dans cette origine.

Les religions, comme les ethnies, révèlent les mêmes proportions. Les profils des deux populations considérées sont identiques.

Nous ne pouvons comparer les âges d'obtention du baccalauréat, car aucune statistique officielle n'est établie à ce sujet, ni à l'Office National du Baccalauréat, ni au Ministère de l'Education Nationale. (tableau n° 1 page 105).

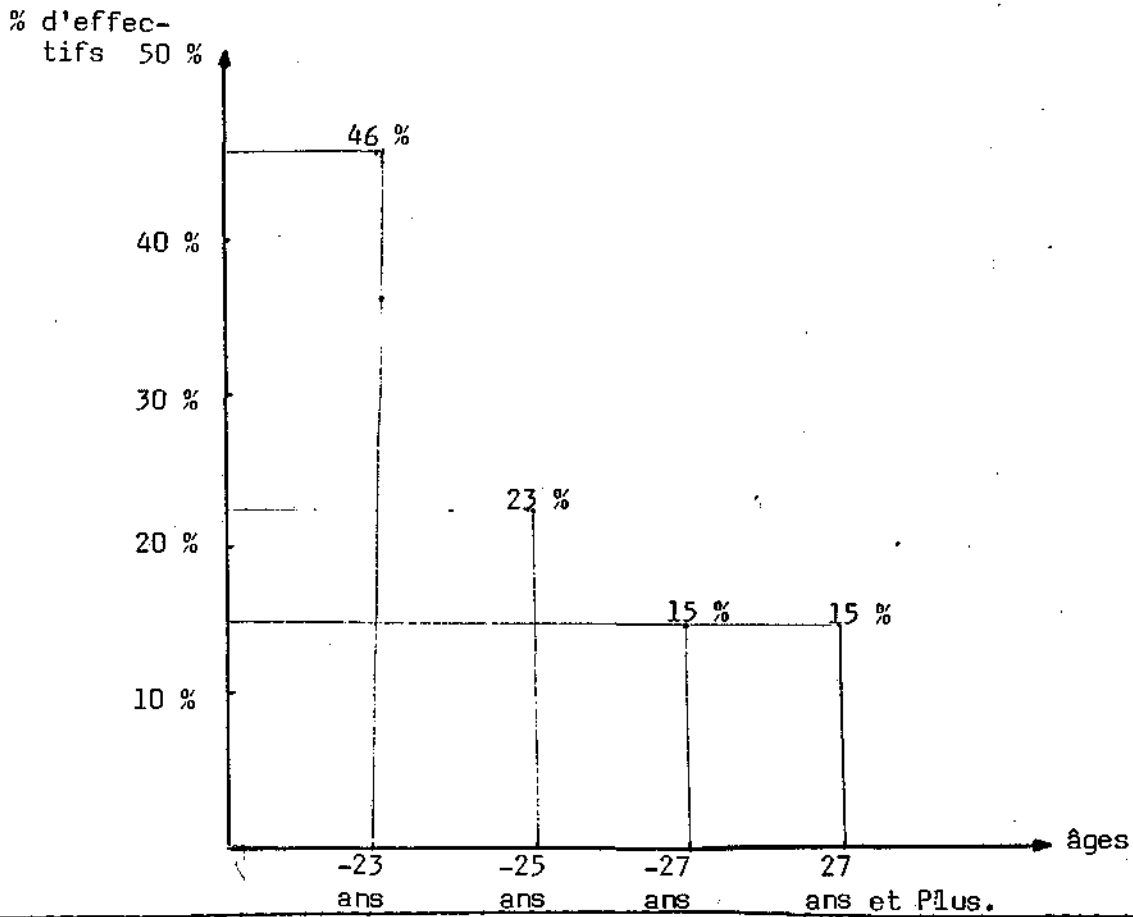
En ce qui concerne les séries choisies par les candidats, nous avons pu établir le tableau n° 2 ci-après.

.../...

N° 1

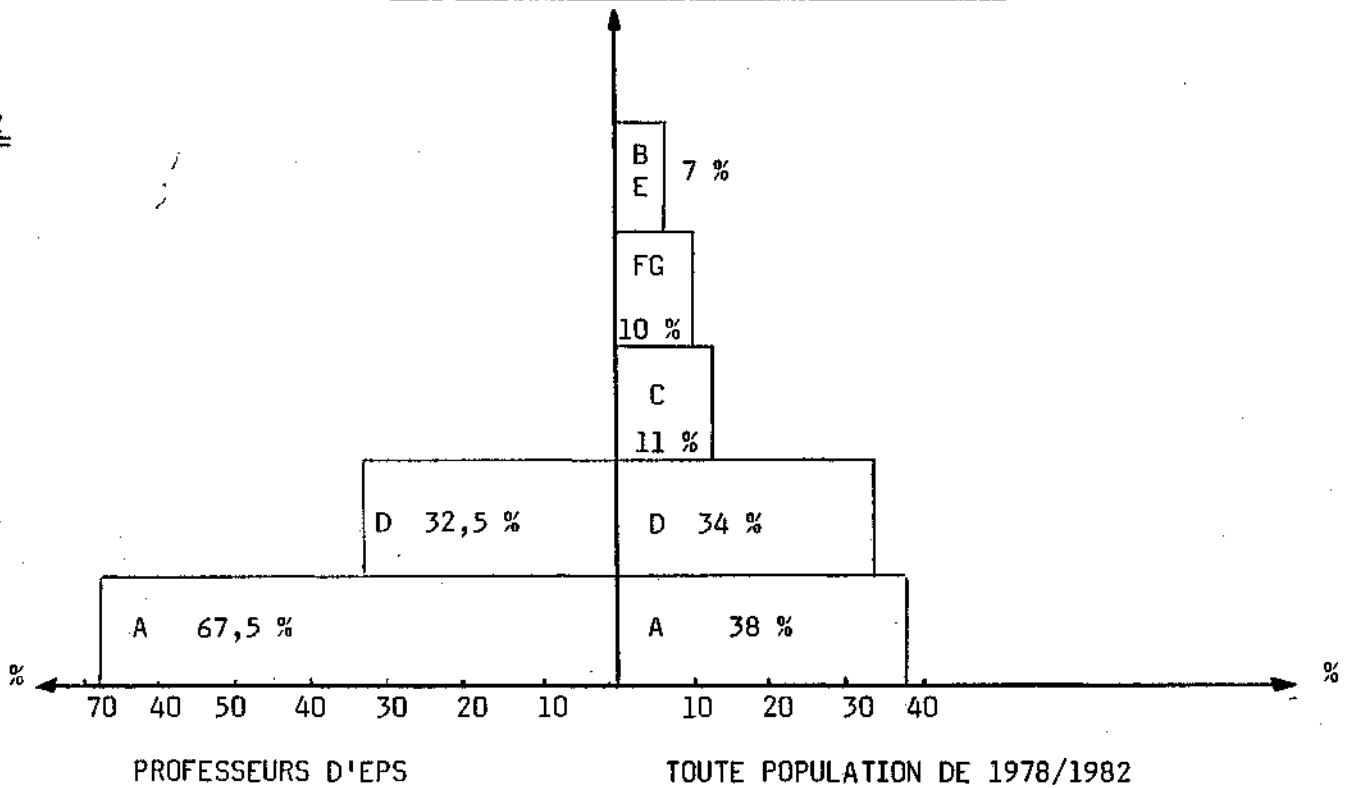
AGE MOYEN D'OBTENTION DU BACCALAUREAT

CHEZ LES PROFESSEURS D'EPS



REPARTITION DES SERIES AU BACCALAUREAT

1° 2



A la lecture de ces tableaux, et des résultats du questionnaire , nous pouvons remarquer que ;

- . les professeurs d'EPS ne sont recrutés que dans les séries A - 67,5 % - et D 32,5 % ; du baccalauréat.
- . la moyenne nationale des bacheliers série A est de 38 % • Les professeurs d'EPS sont donc plutôt recrutés parmi les "littéraires" que les "scientifiques".
- . les proportions d'élèves de la série D sont voisines dans les deux populations.
- . le taux de candidats libres au baccalauréat est particulièrement élevé, 53 % chez les professeurs d'EPS, alors que la moyenne nationale en 1983 n'a été que de 3 % de candidats libres admis (16,5 % de l'ensemble des candidats). Ceci explique l'âge avancé des étudiants entrant à l'INSEPS.
- . le tiers des professeurs d'EPS est issu du corps administratif des maîtres d'éducation physique. Cette proportion ne cessera de diminuer car un texte législatif récent, le décret 82.023, stipule qu'il faut maintenant avoir moins de 30 ans, plus de quatre ans de service, et appartenir à la hiérarchie B de la fonction publique pour intégrer l'INSEPS de Dakar. Or peu de maîtres remplissent les conditions d'âge et d'ancienneté et ils appartiennent tous à la catégorie C. Une épreuve de contrôle de connaissances très stricte remplace pour cette catégorie de personnel, l'obtention du baccalauréat.

Les motivations qui ont entraîné le choix de cette profession sont principalement :

- . le goût du sport----- : 56,4 %
- . les relations privilégiées avec un enseignant d'EPS : 28,2 %
- . les qualités physiques personnelles ----- : 15,4 %.

.../...

Elles semblent solidement ancrées puisque, après quelques années d'enseignement, 79,5 % de ces professeurs pensent avoir effectué un choix judicieux. On peut s'appuyer sur une catégorie professionnelle dynamique, issue du milieu sportif, ayant du goût pour son travail.

Ce dynamisme est étayé par un certain nombre de réponses.

- . 94,5 % des professeurs envisagent de poursuivre des études dans des directions variées, mais orientées cependant vers les problèmes professionnels ; spécialités sportives, doctorat en STAPS ou en Sciences de l'Education, Inspectorat de la Jeunesse et des Sports ;
- . 36 % ont déjà commencé ces études ;
- . 72 % ont une activité effective d'entraînement dans le secteur sportif extra-scolaire :
 - Football ----- 20,5 %
 - Basket-Ball ----- 20,5 %
 - Athlétisme ----- 12,8 %
 - Volley-Ball----- 10,2 %.

Ces enseignants consacrent chaque semaine de nombreuses heures à ces activités.

- . 92,3 considèrent leur métier comme utile à la société 20,5 % - très utile - 17,9 % indispensable - 53,9 %.
- . 74,9 % considèrent que la formation permanente est indispensable et doit être instituée régulièrement, sur des thèmes d'ordre pédagogique.
- . 71,8 % souhaitent devenir inspecteur pédagogique, pour des motifs de promotion personnelle et professionnelle, ou pour mieux servir la cause de l'EPS.

.../...

. 82 % préparent leurs cours. De 15 minutes à deux heures sont nécessaires pour élaborer une heure de cours.

Les professeurs d'E.P.S ne lisent que très peu.

25,6 % de 2 à 5 livres par an;

17,9 % de 6 à 20 livres.

Seulement 36 % d'entre eux sont abonnés à une revue professionnelle dont la moitié à la revue française "Education Physique et Sports".

La difficulté de la conjoncture économique est souvent soulignée, notamment pour les professeurs nouvellement sortis, qui ne perçoivent leur traitement qu'après une année de service environ.

En conséquence, et cela a de grandes répercussions sur la qualité de la préparation des cours, la documentation personnelle est estimée insuffisante - 64 %.

Les conditions de travail sont :

- . mauvaises sur le plan matériel ----- 87 % ;
- . assez bonnes sur le plan humain ----- 61,5 % ;
- . variables sur le plan administratif ;
 - satisfaisantes ----- 43,5 %
 - non satisfaisantes ----- 46,1 %.

L'éducation physique est mal intégrée au système éducatif - 77 % - mais quelques tentatives semblent esquisser une amélioration - 25,6 % -

Les raisons de cet échec sont :

- . L'EP est marginalisée - 56,4 % - son importance est mal comprise, 23,4 %, et les pouvoirs publics n'ont aucune action efficace - 18 % -
- . Le contenu actuel de l'EP n'est pas satisfaisant - 77 % - Il n'est pas adapté au terrain - 18 % - les Instructions Officielles, bien que connues (80 %) reflètent cette inadaptation à la culture sénégalaise (18 %) et aux moyens financiers du pays (10 %).

Si les professeurs d'EPS revenus de l'étranger sont tous, sans exception, satisfaits de leur formation professionnelle, il n'en n'est pas de même pour ceux qui ont été formés à Dakar.

- satisfaits ----- 55 %,
- Non satisfaits ----- 38 %,
- partiellement satisfaits ----- 7 %.

Les principaux reproches ont trait au caractère plus théorique que pratique, d'une formation trop éloignée des réalités, 29 % et à l'insuffisance de l'aspect pédagogique (1.2.2.).

Nous reviendrons sur l'évolution des études à l'INSEPS, de la création à nos jours. Les deux premières promotions, sorties en 1980 et 1982, ont été réunies en avril 1983 pour dresser un premier bilan de la formation. Un certain nombre de correctifs ont été apportés à la suite à cette réunion.

L'ensemble des observations libres, en fin de questionnaire, fait ressortir quatre points principaux :

- . Une attitude très favorable face à ce questionnaire 20,5 % .
- . Une mise en cause de l'attitude professionnelle des collègues qu'il faut mieux contrôler----- 15,4 %,
- . Des problèmes pratiques ; matériel pédagogique, horaires, dispenses médicales, coefficients----- 15,4 %,
- . Une mise en cause de l'administration ----- 10,3 %,
- . Une formation pédagogique et administrative insuffisante.

2.2.2.5. Bilan de l'enquête :

Ce bilan oscille autour de deux pôles : dynamisme et passivité.

Dynamisme, car cette population jeune, active dans le milieu sportif, est motivée et animée d'un désir de progression personnelle et de perfectionnement professionnel.

La passivité est mise en évidence par les malaises maintes fois signalés : accusation des collègues, de l'Etat et du manque de moyens du désintérêt général, du contenu de l'enseignement de l'EPS dans le système éducatif. Or cet écrasement sous le poids d'une inéluctable fatalité doit, à notre avis, si la formation reçue a été adaptée, non pas entraîner une attitude de démission, mais une réaction active de militantisme pour la cause de l'EPS au Sénégal.

Une analyse superficielle pourrait consister à minimiser l'importance de la formation initiale et le niveau individuel pour mettre en cause, l'Etat, les moyens matériels, les effectifs... bref, les autres, la société. Cela ne peut conduire qu'à une attitude de démission.

Nous pensons au contraire, et nous y reviendrons ultérieurement, que la formation, autant dans sa stratégie que dans son contenu, doit informer le futur professeur de toutes les difficultés qu'il va rencontrer, et lui proposer les voies et moyens propres à lutter et à faire évoluer son enseignement et les conditions humaines, administratives et matérielles de son environnement.

2.3. Quelques conclusions :

Les activités physiques, sportives ou traditionnelles, occupent une place importante dans la société sénégalaise, plus, d'ailleurs, sur le plan des idées ou du loisir - spectacle, que de la pratique personnelle. N'oublions pas, cependant, que 57 % de la population active exercent une activité agricole - forestière ou pastorale et que le taux d'analphabétisme est élevé, notamment en milieu rural. Nous avons vu les importantes différences d'attitudes entre scolarisés et non scolarisés, citadins et ruraux.

Or, les professeurs d'EPS exercent surtout en milieu urbain ou semi-urbain, auprès d'une population favorisée, d'une classe d'âge déterminée, et dans des conditions matérielles difficiles. L'éducation physique, dont le contenu actuel n'est pas jugé satisfaisant, est mal intégrée au système éducatif. Les moyens théoriques et pratiques proposés par l'institution ne conviennent pas au corps professoral. Les usagers, quant à eux, semblent plutôt

satisfaits de l'EPS qu'ils ont connue dans les lycées et collèges. On peut noter là une différence de perception entre les professeurs et leurs anciens élèves; cela est-il dû à une différence de niveau de réflexion sur ce problème ?

Les pratiques physiques traditionnelles sont profondément enracinée dans la culture sénégalaise, elles sous-tendent des valeurs morales de courage, de cohésion du groupe évidentes ; Leur importance est soulignée par les réponses à notre premier questionnaire. Or, elles n'apparaissent pas dans le système éducatif et même les jeux traditionnels dont le traitement didactique est maintenant terminé (47) depuis plusieurs années, en restent interminablement au stade expérimental. Ne constitueraient-ils pas la panacée proclamée par certains ?

Nous pensons que le contenu actuel de l'EPS à l'école doit évoluer, face à un constat de malaise, mais que ce changement ne peut venir que d'une critique positive, des enseignants sénégalais, hommes de "terrains" actifs et désireux de le rester. De ce fait, il nous faut maintenant essayer de mieux cerner le profil possible de ce professeur, et la formation qu'il devrait recevoir.

(47) Conférence des Ministres Jeunesse et Sports des pays d'expression française (CONFESJES). Répertoire des jeux traditionnels et essai de leur codification en vue de leur intégration dans le cadre de l'E.P.S. et de l'animation.

3. LES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :
LEUR FORMATION -

Toute activité pédagogique suppose une méthode, c'est-à-dire un chemin déterminé pour réaliser l'éducation (48) • Une méthode pédagogique en EP est un système d'éducation comportant (49)

- . une spécification des buts ;
- . une détermination des principes, permettant celle des exercices ;
- . l'ensemble des exercices physiques retenus ;
- . des précisions concernant la mise en oeuvre de ces exercices.

Cela constitue donc un cadre général fixé par l'institution et des modalités concrètes d'application qui incombent à l'enseignant. Les professeurs d'EPS sont des agents de transformation sociale. Ils ont une action, qui n'est pas neutre, sur une partie de la jeunesse appelée ultérieurement à prendre des responsabilités dans les secteurs public ou privé. Cela est l'expression d'une philosophie sociale. Il faut que chacun soit conscient de cette action politique, au sens large (50).

Or, dès qu'un enseignant s'interroge sur les fins de son entreprise, il le fait en philosophe. Nous allons donc chercher (51) quelle philosophie sociale va se révéler, à travers les objectifs et moyens proposés officiellement par l'institution. Nous avons examiné les textes régissant l'EPS au paragraphe 1.3.2.1. (décret 73-896 du 11 octobre 1973 et ses annexes). Ils visent la santé de la population le rendement corporel, l'adaptation à l'effort, l'adaptation au milieu physique et social. La méthode sportive est imposée pour atteindre ses objectifs, initiation tout d'abord, puis perfectionne-

(48) Guy Palmade - Les méthodes en pédagogie -p5 Paris PUF 1968, 126 pages.

(49) Ouvrage collectif Université Lyon 2 - Article de G. Boyer
La Pédagogie au 20ème siècle -p 85 Privat Toulouse 1975 -399 pages.

(50) Gaston Mialaret - Conférence à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar le 30/11/84 sur la formation des enseignants.

(51) Olivier REBOUL - La philosophie de l'éducation - p9 Paris PUF 1971 - 134 pages.

ment et spécialisation - La technique est un référentiel constant(52), même si elle est utilisée différemment selon l'âge des enfants. L'inculcation implicite de normes sociales, d'ordre, d'obéissance au règlement, l'encadrement corporel et social se réalise, entre autres, par l'enseignement de l'EPS au collège. Elle participe ainsi à l'édifice éducatif, elle s'y intègre en faisant la preuve de sa capacité d'organiser, planifier, structurer ses contenus (52).

La philosophie sociale actuelle de l'EPS au Sénégal s'appuie explicitement sur une conception humaniste, de par la loi d'orientation de l'Education Nationale (notre paragraphe 1.2.3.1... Dans les faits, comme tout système éducatif, elle oscille entre le développement de l'individu envisagé tantôt quant à ses virtualités personnelles, tantôt en tant que rouage social efficace. L'EPS participe à l'un et à l'autre.

Pour reprendre la démarche proposée par M. AVANZINI (38) après avoir examiné la problématique axiologique, qui identifie les valeurs, la problématique méthodologique qui précise l'objet et les contenus, nous allons envisager la problématique pédagogique de l'EPS, qui indiquera de quelle manière sera traité concrètement, le contenu d'enseignement.

La didactique met l'accent sur les moyens, sur le comment-faire (38). Dans le domaine de l'EPS, elle entraîne les questions suivantes (53):

+ Comment procéder pour favoriser chez un élève des apprentissages gestuels ?

(52) Pierre ARNAUD-Le corps en mouvement p 20 et p 122 - Privat
Toulouse 1981 - 309 pages.

(38) Guy AVANZINI - Immobilisme et novation pédagogique dans
l'éducation scolaire - Privat - Toulouse 1975
318 pages.

(53) Gaston MIALARET - Vocabulaire de l'éducation - PUF Paris 1979
p 159 - 160 - 465 pages.

- + comment lui permettre d'accéder à la maîtrise de tel savoir faire ?
- + comment provoquer chez lui le développement d'aptitudes motrices ou psychomotrices ? Et comment reconnaître les indices, ou les critères, qui permettront de définir les étapes, aux niveaux successifs dans un processus d'apprentissage ?
- + comment organiser l'espace et répartir les groupes de travail pour obtenir le maximum d'efficacité ?

Dans le domaine de la didactique, les Instructions Officielles sont très discrètes. Seules quelques recommandations disséminées çà et là, émaillent leur discours à ce propos : constitution de groupes de force égale, citation de principes pédagogiques fondamentaux, intérêt des élèves, quantité de travail effectuée, acquisitions réalisées. Une grande marge de liberté est donc laissée à l'enseignant, qui doit effectuer de nombreux choix, cela suppose que son niveau culturel, sa formation lui permettent d'opter consciemment pour les solutions les plus judicieuses. Or, dans la pratique quotidienne actuelle, la technique sportive et les progressions pédagogiques, utilisées ~~à priori~~, masquent souvent les vrais problèmes posés par l'EP de l'enfant. L'activité est alors pratiquée pour elle-même, sans un souci suffisant de celui à qui elle s'adresse.

3.1. Profil du professeur d'EPS :

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste des qualités du bon professeur d'EPS ; nous savons qu'il est impossible de dresser un "portrait robot" du bon maître. Se situant sur le plan du jugement de valeur, il faut admettre, avec Gaston Mialaret, qu'il en existe plusieurs types (54).

Nous allons plutôt nous placer sur le plan du jugement de réalité (54) en nous appuyant sur l'image du professeur d'EPS, telle qu'elle nous apparaît, après les enquêtes menées au paragraphe 2, et en fonction de nos options personnelles et expérience professionnelle.

(54) Gaston Mialaret : Traité des Sciences Pédagogiques p.78 Tome 7.

Cette image composite, résulte des opinions que se font de lui, les parents, les élèves, les administrateurs, les collègues.

Richard COTE (55) résume divers travaux américains, à travers une abondante recherche bibliographique consacrée à ce sujet : " poser le problème du bon enseignant, c'est, pour nous, dégager des dimensions reliées à sa compétence, c'est rechercher des types d'interventions impliquées dans le processus d'enseignement, c'est "investiguer" l'importance de sa contribution face aux effets ou apprentissages visés par l'école. C'est, globalement, "investiguer" les dimensions impliquées dans la situation d'enseignement, et les relier aux effets recherchés".

Le professeur d'EPS travaille à l'extérieur, en plein air, sur des installations spécialisées ou non, avec ou sans matériel, avec un groupe-classe, au sein d'un établissement appartenant à une institution. C'est un citoyen placé dans un contexte culturel, social, économique, politique en évolution permanente.

Pour cerner concrètement son profil, nous allons successivement l'envisager.

- . comme individu
- . comme professeur face à l'élève
- . comme professeur face à un groupe
- . comme membre de l'institution scolaire
- . comme citoyen de son pays.

3.1.1. Le professeur d'EPS en tant qu'individu :

Face aux multiples dimensions impliquées dans la situation éducative, le professeur doit établir un projet personnel où ils s'implique en faisant preuve d'imagination, de réalisme, de créativité, de dynamisme. En effet, nous avons constaté les difficultés de la situation actuelle de l'EPS dans les lycées et collèges.

Dans un tel contexte, il faut savoir précisément ce que l'on veut, chercher à y parvenir avec opiniâtreté, se fixer des objectifs réalistes et échelonnés dans le temps, tout mettre en œuvre pour y parvenir. Cela suppose une haute conscience de sa tâche, un engagement personnel, une stabilité de caractère, une résistance physique et psychique importante. Il est, à notre avis, indispensable de croire sincèrement à ce que l'on fait pour être efficace. Cette efficacité dépend de deux aspects nécessaires et complémentaires, les aptitudes et comportements personnels, le cadre situationnel qui conditionne l'effet recherché (55). Le professeur d'EPS doit exercer une pression constante pour faire évoluer ce cadre. Il doit lutter, pour imposer une discipline, encore considérée comme un ornement nécessaire à l'éducation intellectuelle. Notre premier questionnaire a montré que les idées généreuses ne trouvent pas d'application pratique, faute d'une volonté suffisante.

Nous avons constaté, dans les réponses au questionnaire destiné aux professeurs d'EPS, que leur attitude variait entre les deux extrémités dynamisme et passivité. Le désir de perfectionnement personnel et professionnel ne s'appuyait pas sur une documentation suffisante, ni sur des réflexions mises en commun. Attitudes et comportements personnels sont étroitement liés à l'environnement, au cadre de travail. Le recrutement, la formation initiale et continuée, devront nécessairement s'établir en fonction de ces paramètres et de leurs interactions.

Ce professeur d'EPS doit donc avoir une solide personnalité, pour ne pas sombrer dans la passivité, la routine, le laisser-faire. La mission actuelle de l'éducateur physique au Sénégal devrait être un véritable sacerdoce. Il faut défendre une cause qui n'est pas, dans les faits, acquise aux yeux de toute la communauté.

1.1.2. Le professeur d'EPS face à l'élève :

L'idée de réussite doit être dominante en pédagogie. Le professeur est là pour enrichir le développement psycho-moteur, affectif, cognitif, social et culturel de l'élève. Cela suppose une attitude confiante dans les possibilités de l'enfant et une bonne connaissance de la psychologie génétique, des compétences dans les domaines de l'animation, de la communication.

...//...

En fonction de sa personnalité, dont il doit être conscient, des contraintes institutionnelles et des données psychologiques, le professeur bâtit une approche personnelle de sa relation à l'élève, de l'utilisation de la marge de liberté laissée à son initiative. Il est en mesure d'évaluer chez l'élève, les changements, les gains d'apprentissage consécutifs à son enseignement.

Il est indispensable que, animé par un souci d'efficacité et d'amélioration de la qualité de la relation éducative, l'enseignant applique concrètement les principes dégagés par les diverses écoles des méthodes actives : découverte par l'enfant, créativité, intérêt, participation active, utilisation des mécanismes du groupe.

Pour le public, l'image de l'enseignant d'EPS est celle d'un technicien du sport. Ceci est insuffisant et doit évoluer. Il est avant tout un éducateur.

3.1.3. Le professeur d'EPS face au groupe classe :

La psychosociologie montre que l'aspect relationnel est capital car il conditionne l'efficacité de l'acte pédagogique. Pour Yves Guyot (56) le discours corporel inconscient de l'enseignant, peut-être plus encore que son verbe, est inducteur de réussite ou d'échec ". Le domaine du non verbal, particulièrement dans le domaine de l'EPS apparaît capital".

Le professeur d'EPS, à la différence de ceux des disciplines intellectuelles, travaille en plein air, et les limites de son programme ne sont pas aussi contraignantes. Il enseigne une activité attrayante et s'adresse à l'enfant en mouvement. Les contacts avec l'élève et le groupe-classe sont d'une nature différente, plus directs. Il juge l'individu en action, il l'appréhende dans la globalité de sa conduite.

(56) Ouvrage collectif sous la direction de Raymond Thomas

" La relation au sein des APS" article de Yves Guyot; vouloir et dire, premiers obstacles à la communication p. 23
Vigot Edition Paris 1983 227 pages.

Le climat de la classe, en EPS, doit être plus ouvert, plus sensible aux phénomènes propres à la notion de groupe : leadership, cohésion, communication et progression. Cela suppose que l'enseignant connaisse ces notions, qu'il s'appuie sur elles qu'il situe clairement sa position dans le groupe. Cependant, l'enseignant d'EPS n'est pas un psychosociologue, et son cours ne saurait se constituer autour de l'établissement de socio-grammes; il ne doit pas perdre de vue la spécificité de sa discipline.

Certes, l'institution lui attribue une position centrale, le rapport pédagogique est un rapport de domination (4), mais c'est avec la qualité de la relation que l'enseignant entretient avec le groupe qu'il peut moduler la violence symbolique de cette domination.

3.1.4. Le professeur d'EPS dans l'institution scolaire :

L'EPS et ses enseignants constituent une partie mal greffée, mal intégrée dans l'ensemble du système éducatif. Ces enseignants sont unanimes sur ce point. Une de ses missions importantes, est de tout mettre en oeuvre, pour réaliser cette intégration. Ses connaissances en sciences de l'éducation et son expérience du "terrain" lui permettent de se situer dans le contexte social. Son action n'est pas neutre ; l'école a une fonction sociale, il est un élément conscient et agissant de cet ensemble. Cela doit l'amener à définir sa position sur des problèmes importants, tels la déperdition scolaire, la sélection, l'éducation...

Avec ses collègues de la même discipline, face à des difficultés communes, l'équipe doit faire front. Ce n'est pas toujours le cas, en raison des disparités de motivation, de niveau de réflexion, de formation. Pourtant, la notion d'équipe éducative est particulièrement importante dans le domaine de l'EPS et de toute l'éducation.

(4) Marcel POSTIC : La Relation éducative p. 21

Elle devrait constituer le pilier de soutien de tout le système éducatif, afin de mettre de la cohérence entre les disciplines et les approches pédagogiques diverses, afin d'étayer un projet pédagogique d'établissement qui n'existe nulle part actuellement au Sénégal. Ce projet pourrait permettre des échanges entre enseignants, et leur faire prendre conscience du caractère global, collectif, du fait éducatif. Cela permettrait aussi un contact avec l'administration et l'inspection pédagogique, dans un autre plan que le rapport de domination hiérarchique, de coercition telle la notation.

C'est à cette condition que l'EPS pourra véritablement être intégrée au système éducatif et que ses enseignants se considéreront participants de l'institution scolaire. Leur action doit être normative ; ils doivent faire évoluer le système où ils évoluent.

3.1.5. Le professeur d'EPS dans la société :

Nous avons vu que sa formation est en liaison étroite avec l'histoire universelle, l'histoire d'un pays, son économie, sa culture. Il est un atome social, il participe à une édification individuelle et collective. Il est un agent du développement. Son action actuelle se limite, nous l'avons vu, à une tranche d'âge donnée, dans le domaine scolaire, mais elle s'étend dans le secteur sportif à tous les niveaux, puisque 72 % d'entre-eux militent hors de l'école. Mais cette action est spontanée multiforme, inorganisée. Ces raisons poussent l'autorité de tutelle à organiser un professorat de sport que nous examinerons ultérieurement au paragraphe [44].

Mais l'activité du professeur d'EPS doit aussi être dirigée vers les enfants du secteur préscolaire, élémentaire, vers l'enseignement supérieur, le "troisième âge", les sujets handicapés.

...//...

Cette extension doit être envisagée sous l'angle financier, dans le cadre du budget de l'Etat, car ces fonctionnaires doivent être rémunérés, selon le traitement afférent à leur grade, et avoir les moyens de travailler efficacement. C'est là que, actuellement, dans un climat d'austérité et de rigueur, dans un pays en voie de développement, des choix doivent être effectués par les autorités politiques... Peut-on considérer l'EPS comme une priorité pour tous, alors que la désertification s'amplifie, que la sécheresse persiste, qu'il faut importer des céréales, ou bien l'EPS est-elle un luxe réservé aux plus nantis, qui peuvent se permettre de dépenser un surplus d'énergie ?

Le professeur d'EPS sénégalais est placé dans une culture négro-africaine que le fait colonial a gravement lésée. L'évolution des valeurs, les influences occidentales, marxistes, intégristes, un libéralisme politique peu habituel en Afrique, font du Sénégal un carrefour d'idées contradictoires. Et il n'est pas facile au citoyen sénégalais de se déterminer dans ce milieu en pleine mutation. Enracinement dans les valeurs culturelles et ouverture sur le progrès et les sciences, connaissance universelle, telles sont les propositions du Président Senghor mais, derrière ces généralités, des options plus précises restent à prendre.

3.2. Etude du poste de travail :

3.2.1. Mission :

On appelle mission, selon Jean BERBAUM (57), "l'activité d'ensemble qui doit être réalisée, qui résulte de l'étude des besoins. Faire une analyse de mission, c'est déterminer l'objectif d'ensemble de l'action à entreprendre".

(57) Jean BERBAUM : Etude systémique des actions de formation p. 134
Paris PUF 1982 239 pages.

Mager précise (58) qu'un énoncé satisfaisant d'objectifs répond aux questions : qu'est-ce qui doit être fait ? Par qui ? Dans quelles conditions ? Avec quel taux de réussite ?

Le rapport de présentation du décret 82-84 du 25/01/82 (joint en annexe) fixant les programmes et horaires de l'INSEPS, indique les missions assignées aux professeurs d'EPS, en insistant sur la nécessité d'une formation universitaire qui "par une approche interdisciplinaire, prenne en charge la diversité pluridimensionnelle de la formation, et les obligations qui découlent des réalités sociales des secteurs d'intervention".

Les missions sont :

- . l'enseignement de l'EPS dans les lycées et collèges, les écoles de formation, l'encadrement pédagogique .
- . l'entraînement sportif scolaire et extra-scolaire.
- . l'administration et la gestion de l'EPS dans les services de la jeunesse et des sports..
- . la recherche multiforme dans l'enseignement supérieur.

Elles sont donc étendues et variées. Actuellement, des professeurs d'EPS sont affectés dans les trois premiers secteurs mais le dernier, la recherche, est encore inexistant, puisque ceux qui en seront chargés, suivent une formation à l'étranger, en France, en Belgique et au Canada. Leur retour au Sénégal permettra la création d'un doctorat de 3e cycle en STAPS, à l'INSEPS de Dakar. Aussi bien l'INSEP de Paris et l'Université de Montréal envisagent-ils d'ores et déjà une assistance pour la réalisation de ce projet.

3.2.2. Publics et secteurs d'intervention :

Ils sont liés aux diverses missions assignées aux professeurs d'EPS.

(58) RF. Mager : Comment définir les objectifs pédagogiques p.21 Bordas
Paris 1977 131 pages.

- . élèves des lycées et collèges
- . élèves-maîtres et professeurs des écoles de formation de cadres
- . étudiants de l'enseignement supérieur
- . tous sportifs, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau de pratique, dans les clubs sportifs, les fédérations sportives, les services de la Jeunesse et des Sports.

3.2.3. Tâches :

- . enseignement de l'EPS
- . insertion effective de l'EPS dans le système éducatif
- . animation d'une équipe pédagogique, élaboration de projets pédagogiques
- . entraînement sportif.

3.2.4. Compétences :

La compétence est une aptitude décelable, en partie par l'étude des relations qui existent, entre les comportements des enseignants, et les effets immédiats et à long terme qu'ils produisent chez les élèves (53).

Ces aptitudes sont liées aux fonctions de :

- + Communication, comportement personnel et relationnel, animation, stimulation, dynamisme, intégration dans l'équipe pédagogique.
- + Organisation, ponctualité, méthode rationnelle de travail, préparation des cours, planification, choix des objectifs et des moyens.
Utilisation judicieuse de l'espace, du temps, du matériel.
- + Transmission de connaissances, ce qui suppose un niveau satisfaisant : de leur assimilation, de réflexion, de pratique personnelle, d'aptitude physique, d'adaptation à la didactique de l'EPS.
- + Imposition, évaluation. Savoir faire preuve d'une autorité, souple et ferme à la fois, pour obtenir ce qui est demandé. Apprécier le niveau des élèves, contrôler objectivement les acquisitions.

(53) Gaston Mialaret : Vocabulaire de l'éducation p.110

L'autre aspect de la notion de compétence, celui des effets produits immédiats et à long terme, n'a encore été, au Sénégal, l'objet d'aucune étude. Gageons que, avec l'ouverture de la division recherche de l'INSEPS, nous pourrions mieux objectiver les résultats de l'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré.

3.2.5. Conditions de travail :

Le professeur d'EPS est un fonctionnaire de la hiérarchie A de la fonction publique. Les indices de rémunération de début et de fin de carrière sont 1715-3600, ce qui, compte-tenu de la valeur du point indiciaire de 39,86 francs CFA et des indemnités diverses, aboutit à des traitements de 130 000 à 246 000 francs CFA, sans les allocations familiales.

Le calcul du traitement s'établit ainsi :

- . traitement indiciaire selon le grade
- . complément spécial pour tout fonctionnaire, 20 % du salaire indiciaire
- . indemnité de résidence pour tout fonctionnaire, 14 % du salaire indiciaire
- . indemnité de sujétion spécifique, 20 % du salaire indiciaire
- . indemnité de logement pour les enseignants, montant fixe de 25 000 F
- . allocations familiales en fonction du nombre d'enfants.

A titre d'exemple, le traitement mensuel minimum d'un ouvrier est, dans l'industrie, de 30 100 F pour 173 heures de travail.

L'avancement dans la carrière s'établit comme suit :

L'avancement du 1er au 2e échelon de chaque classe se fait en 2 ans automatiquement.

L'avancement d'une classe à l'autre s'effectue au choix en 2, 3 ou 4 ans selon la notation administrative et pédagogique.

2e classe :

1er échelon

2e échelon

...//...

1ère classe :

1er échelon

2e échelon

Principal 2e classe :

1er échelon

2e échelon

Principal 1ère classe :

1er échelon

2e échelon

Principal de classe exceptionnelle :

1 échelon.

La durée d'une carrière du premier au dernier grade, peut varier de 16 à 24 ans, selon la rapidité de l'avancement.

L'horaire hebdomadaire de travail est de 17 heures de cours, plus 3 heures forfaitaires réservées à l'animation de l'association sportive de l'établissement. Les enseignants affectés au secteur scolaire bénéficient des mêmes congés que les élèves. Depuis août 1984, ils sont rattachés administrativement au Ministère de l'Education Nationale. Leur gestion financière est encore provisoirement assurée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ceux qui sont affectés aux écoles de formation de cadres et au secteur sportif dépendent de ce ministère.

Nous avons vu plus haut que le matériel pédagogique et les installations sportives sont insuffisants, et les effectifs scolaires pléthoriques. Les conditions humaines sont jugées satisfaisantes, et l'attitude des enseignants face à leur administration est partagée entre la satisfaction et le mécontentement.

3.2.6. Précisions sur la nature de l'enseignement dispensé :

Quelle EPS faut-il promouvoir dans l'enseignement moyen et secondaire au Sénégal ?

...//...

Quelles valeurs le sous tendent-elles? Pour le préciser, nous allons nous appuyer sur les définitions de l'EP proposées par M^{lle} P. ARNAUD dans "le corps en mouvement" et Pierre PARLEBAS dans le "lexique commenté en sciences de l'action motrice", mais aussi sur la pratique réelle et les textes réglementaires.

Pour P. ARNAUD "... les relations entre l'homme et son environnement physique et social définissent un réseau complexe de savoirs, de valeurs, de coutumes et de traditions qui vont affecter les pratiques corporelles... L'éducation physique se définit alors par un processus d'appropriation de la culture physique, des valeurs qui sont reconnues comme légitimes pour la société (l'accent est mis sur les fins) ou bien des pratiques ou techniques qui caractérisent les rapports sociaux à une époque donnée (l'accent est mis sur les contenus).

Pour P. PARLEBAS "l'EP est une pratique physique d'intervention, qui exerce une influence sur les conduites motrices des participants, en fonction des normes éducatives, implicites ou explicites. L'exercice de cette influence normative provoque généralement une transformation des conduites motrices".

A la lecture des textes officiels, force est de reconnaître que le processus d'appropriation est celui de pratiques et de techniques, censées caractériser les rapports sociaux. Le sport est le moyen unique de l'enseignement de l'EPS. Le mouvement sportif est puissant au Sénégal. C'est un phénomène de société. Il suffit de lire le quotidien national "Le Soleil" pour s'en persuader. Il est cependant utilisé, sans que les valeurs qu'il sous tend soient clairement exprimées. Il peut-être la meilleure et la pire des choses. Il n'est "ni vertueux, ni nocif en soi, il peut le devenir selon le contexte. Le sport devient ce qu'on le fait " (59). Il nous reste à exprimer ce

(59) Pierre PARLEBAS in revue EPS n° 85 à 88 - Joinville 1967 -
"Activités physiques et éducation motrice"

qui n'est qu'implicite . Quelles sont les valeurs apportées par son enseignement ? Quelles normes en découlent ?

Une valeur (12) est l'art de vivre ce qui est bon pour le groupe dans les domaines de la technique, la culture, la vie sociale. Elle est jugée créatrice de comportements et d'habitudes, pour soi et pour les autres. Il nous semble que les valeurs soulignées dans les textes officiels sont :

- . une excellence et une discipline corporelle, résistance organique et foncière, coordination, adaptation au milieu physique et social,
- . une bonne intégration aux groupes sociaux, (famille, milieu professionnel, loisirs...)
- . une personnalité marquée par le goût de l'effort, la volonté, l'initiative,
- . un respect de l'ordre, du règlement, de la "chose établie", respect des autres, altruisme,

L'aspect normatif et disciplinaire l'emporte presque toujours sur l'aspect spontané, créatif et récréatif (52). Cela dénote bien une intention inavouée, mais bien présente derrière les textes. On initie, perfectionne, entraîne, organise des compétitions. L'Etat encadre les corps. De plus, et ici la différence avec la France est grande, ces pratiques sportives scolaires sont réservées à environ 16 % d'une classe d'âge favorisée. Les lycées et collèges ne participent pas à une banalisation des pratiques (52) ; il sont le lieu de la distinction, dont parle P. BOURDIEU. Nulle part ailleurs, un encadrement aussi qualifié, n'y dispense un enseignement sportif, avec du matériel et des installations adéquates, même s'il reste beaucoup à faire dans ces domaines.

(12) Abdou SYLLA In Revue Ethiopiques n° 31

(52) P. ARNAUD le corps en mouvement - p 143

Cette influence, subie dans les lycées et collèges, parvient à une transformation des habitudes motrices et des mentalités, puisque les personnes de niveau universitaire ont une attitude différente des autres.

Les valeurs que nous avons citées, sont universelles ; elles sont apportées par des pratiques sportives institutionnalisées, codifiées internationalement dans le moindre détail. Existe-t-il des valeurs spécifiques, à inclure nécessairement dans le système scolaire sénégalais ?

Avec M. KANE (12), posons-nous le problème de la spécificité de ces valeurs traditionnelles. Tout d'abord, trois préalables sont à poser :

- Quelle instance est habilitée à en discuter et à choisir ?
- Selon quels critères le ferait-elle ?
- Quelles garanties aurons-nous de la justesse de ces choix, de leur véritable assise sociale ?

" La spécificité de nos valeurs et de notre culture, ne peut être que la manière dont ce qui est universel est incarné par notre peuple dans un espace donné"(12).

Ainsi les valeurs morales de l'ethnie ouoloffe sont-elles répertoriées:

- Ngor - honneur - probité,
- Mun - patience - persévérance,
- Njambar - courage,
- Téranga - hospitalité,
- Kersa - retenue,
- Warugal - devoir,
- Jom - courage moral - dignité.

(12) Revue Ethiopique n° 31.

(12) Abdou SYLLA - Revue Ethiopique n° 31

Toute une liste est ainsi dressée ; valeurs sociales, économiques, techniques, culturelles. Le Président SENGHOR met l'accent sur une morale sociale basée sur le sens communautaire, le respect du bien, de la collectivité, du sens de la solidarité, de l'honneur, de la dignité.

Les jeux traditionnels constituent un moyen d'éducation physique de choix, pour transmettre ces valeurs. L'école élémentaire doit être le lieu privilégié de leur intégration sans, pour autant, être le seul.

Dans les lycées et collèges, nous pensons que les valeurs implicites énumérées devraient constituer le thème de journées de réflexion, notamment auprès des maîtres d'EPS, dont la formation est bâtie sur un niveau scolaire insuffisant. Il faut la compréhension et l'assentiment, l'engagement personnel de tous pour participer à la lutte de l'implantation de l'EPS, comme discipline à part entière, dans le cursus scolaire. Il nous paraît souhaitable de diffuser ces valeurs et, dans un pays en voie de développement, au carrefour des civilisations modernes et traditionnelles, il faut particulièrement insister sur les notions d'effort, de rendement, d'intégration culturelle, de moralité. Pour M. BOULONGNE, fondateur et premier Directeur de l'INSEPS, le Professeur d'EPS doit être un professeur de "morale active".

Une dimension serait cependant à introduire , celle de la création, de la récréation. Pour M. GARAUDY (15). "il n'y a pas d'acte plus révolutionnaire que d'apprendre à un homme à affronter le monde du point de vue du créateur". Quand on sait combien la danse est en liaison étroite avec la vie quotidienne, au Sénégal, et face à une pratique sportive, très codifiée, nous souhaiterions que peu à peu ces valeurs de spontanéité, d'imagination trouvent place dans l'enseignement de l'EPS. " |

(15) Roger GARAUDY. Danser sa vie p 196

3.3. Les fonctions du professeur d'EPS :

La fonction est ici comprise comme rôle assumé par l'ensemble d'actes pédagogiques, concourant à atteindre un but précis, cela afin de permettre au professeur de s'adapter à la situation pédagogique créée (60). Pour M. POSTIC, ces fonctions sont au nombre de trois : encadrement, information, éveil. Pour le professeur d'EPS en particulier nous rajoutons la fonction d'activation physique et celle d'"homme-ressource".

- . la fonction d'encadrement vise à organiser le travail, à définir les rapports entre les membres du groupe classe, contrôler et apprécier les résultats. Tout le problème de l'évaluation se profile derrière elle. Nous savons que, en EPS, les contacts avec les élèves sont plus spontanés et visent la conduite de l'individu dans toutes ses dimensions, corporelles, affectives, cognitives, sociales culturelles... et se déroulent dans un cadre différent.
- . fonction d'information. Le professeur transmet les acquis culturels dans le domaine sportif (connaissance des règlements, de la technique gestuelle, de la tactique dans les jeux sportifs collectifs, notion de jugement d'esthétique, en gymnastique...) et dans le domaine des us et coutumes corporels en vigueur dans la société (manière d'être dans le groupe, règles morales...).
- . la fonction d'éveil est particulièrement importante dans notre enseignement. Il s'agit de susciter la motivation des élèves pour l'activité physique, de les animer, c'est-à-dire, au sens propre, de donner une âme, en s'appuyant (notre § 312) sur les principes des méthodes actives. L'élève doit être amené à découvrir et à se découvrir grâce à la création, la re-création. Il doit véritablement avoir l'impression de s'approprier la connaissance. Si cette fonction d'éveil est bien dirigée par le professeur, le goût de

(60) Marcel POSTIC - La formation des enseignants - p 168
Paris PUF 1981 - 336 pages.

l'activité physique, de l'effort persistera chez ses élèves.

. fonction d'activation corporelle.

Ne perdons pas de vue que nous sommes des professeurs d'EPS. Les conduites motrices et leur perfectionnement sont notre moyen d'éducation de l'enfant. Nous agissons sur le développement des fonctions biologiques de l'élève, quantitativement et qualitativement mais aussi culturellement. Les résultats de notre première enquête montrent les effets durables des habitudes physiques acquises à l'école. Les professeurs sont les créateurs de ces habitudes.

. fonction "d'homme-ressource" (50).

L'enfant est au centre de nos préoccupations ;
Une bonne formation va à l'encontre de toute idée étroite de spécialisation, et débouche sur une culture, une humanité. L'homme ressource est celui à qui les adolescents, les enfants peuvent s'adresser, sur qui ils peuvent s'appuyer pour aborder des problèmes personnels, scolaires, familiaux... Chaque professeur, quelle que soit sa discipline d'enseignement, devrait avoir cette dimension humaine. Ce n'est, hélas, pas toujours le cas.

Nous venons de dresser un profil du professeur d'EPS. Nous avons eu, certes, un peu tendance à idéaliser. Nous avons décrit ce qui devrait être et qui est parfois déjà ! Le Sénégal n'a pas besoin de "petits fonctionnaires" au sens étroit du terme, attachés à leur statut, leur horaire, leurs petits avantages mais de gens actifs, disponibles, conscients de l'importance de leur tâche. Et cela nous amènera à soulever le problème du recrutement des futurs professeurs d'Education Physique et Sportive.

(50) G. Mialaret, Conférence à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar
30 Novembre 1984.

4. LA FORMATION ACTUELLE DES PROFESSEURS D'EPS :

Le concept de formation, d'après Pierre GOGUELIN (61), s'organise autour de quatre sens fondamentaux :

- . enseigner, axé sur les techniques de l'enseignement, l'idée de transmission,
- . instruire, axé sur le contenu à faire passer, ce contenu étant exclusivement du savoir, des connaissances,
- . éduquer, axé sur l'idée de niveau et de son élévation.
- . former, axé sur le sens de modeler un comportement.

La formation des éducateurs, ou formation initiale, (54) comporte, dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, une formation de base, de culture générale et de spécialité, et une formation professionnelle et pratique.

La formation de professeur d'EPS, intégrée dans l'édifice éducatif, doit se plier à des règles communes à la formation de tous les enseignants, d'autant plus qu'actuellement, un courant de pensée tend à proposer un tronc commun à la formation de tous les éducateurs, à partir d'un niveau universitaire. Nous pensons, notamment, aux travaux et ouvrages de Messieurs De Landsheere (62), Gaston Mialaret (63) Joseph Leif (64).

(61) Pierre GOGUELIN - La formation continue des adultes p 13-14
Paris PUF 1970 - 191 pages.

(54) Gaston MIALARET - Vocabulaire de l'Education p231 à 233

(62) G.de LANDSHEERE- La formation des enseignants demain -
Casterman - Tournai - 1976 - 297 pages.

(63) Gaston Mialaret -La Formation des enseignants -Paris PUF 1977
126 pages

(64) Joseph Leif -La formation des enseignants aujourd'hui -
Nathan - Paris 1979

Gaston Mialaret (54) détermine les principes fondamentaux de toute formation. Ils sont au nombre de 9.

- 1/- La formation pédagogique ne remplacera jamais le savoir.
- 2/- Cette formation doit établir des liens avec toute formation antérieure.
- 3/- Cette formation doit assurer une liaison, entre l'enseignement pédagogique théorique et la formation pratique.
- 4/- Cette formation respecte un principe déontologique, qui demande de ne pas placer les élèves en situation de cobayes. L'élève professeur ne doit pas se former au détriment des élèves.
- 5/- Il faut associer à la formation, le plus grand nombre de maîtres déjà en service.
- 6/- Il doit y avoir isomorphisme entre le type de formation reçu par le futur éducateur et celui qu'il sera ensuite amené à donner à ses élèves.
- 7/- Il doit y avoir individualisation de la formation et orientation des sujets.
- 8/- Unité et diversité de la formation des éducateurs. M. Mialaret souligne ici la nécessité d'une partie commune à la formation de tous les éducateurs, mais aussi l'existence de parties spécifiques.
- 9/- Formation permanente et formation initiale.

La formation de l'enseignant ne s'arrête pas à son passage à l'Institut pédagogique, mais doit se poursuivre pendant toute sa carrière. Le jeune enseignant doit sortir persuadé de cette idée.

La formation initiale des enseignants, se déroule, selon les pays, dans des Instituts, Ecoles Normales Supérieures, Université...

M. VIAL (54) définit dix fonctions pour tout organisme de formation pédagogique :

(54) Gaston MIALARET - Traité des Sciences pédagogiques -
p 277 à 282.

(54) Jean VIAL - Traité des Sciences Pédagogiques - Tome 7 -

- 1/- Connaissance du contexte et des fonctions fondamentales de l'école ; la société contemporaine, évolution et idéologie. Place de l'école, possibilités et risques.
- 2/- Connaissance des fonctions scolaires - statut de l'école - Instructions officielles - programmes, analyse critique des contenus ; insuffisances par rapport aux fonctions de l'éducation.
- 3/- Connaissance des moyens scolaires. Les doctrines ; méthodes d'information et de formation, multiplicité et progrès, outils et techniques.
- 4/- Connaissance du sujet éduqué - déontologie, biopsychologie de l'individu - Observation des élèves.
- 5/- Connaissance du milieu éduquant - Organisation du milieu - Animation de groupe et travail en équipes - techniques du travail social et de la cogestion - Responsabilité et coopération.
- 6/- La fonction de synthèse - interdisciplinarité des thèmes - pluralisme des méthodes - convergence des efforts ; unité de la relation éducative, de l'oeuvre accomplie, de la personne de l'éduqué - cohérence de l'éducation.
- 7/ Fonction de contrôle de l'activité des élèves, de l'action du maître.
- 8/- Fonction de changement ; réorientation et réinvestissement - les changements d'activité - transferts d'acquisitions action présente et future sur le monde extérieur.
- 9/- Fonction de recherche - les thèmes et procédures d'investigation- Recherche expérimentale - projets.
- 10/- Fonctions de créativité- Remise en cause de l'antérieur, du réel- Ingéniosité des procédures-découvertes des moyens d'expression - L'invention des produits.

Dans le bilan de la formation reçue, et au cours de notre exposé, nous tenterons de voir dans quelle mesure l'INSEPS de Dakar s'appuie sur ces fonctions et principes. Pour cela, nous allons tout d'abord, en nous aidant des principes de la démarche systémique, essayer d'analyser les paramètres qui influent sur la formation des professeurs d'EPS.

4.1. Analyse systémique de la formation des professeurs :

L'analyse systémique s'appuie sur une approche globale des problèmes, ou des systèmes que l'on étudie, et se concentre sur le jeu des interactions entre leurs éléments (65). Pour Jean Berbaum (57), "un système est un tout, une totalité ou une unité globale, dominée par l'existence de l'interrelation entre composants. Ceux-ci peuvent être des états, des événements ou des fonctions".

Nous allons donc essayer de considérer la formation des professeurs d'EPS comme un système, et de mettre en jeu les divers éléments pourvus d'une influence sur son fonctionnement. Toute approche d'un problème est orientée, consciemment ou non, par la personne chargée de le mener à bien. Dans le cas présent, nous sommes formateurs de formateurs, chargé d'intervenir dans l'action de formation. D'autres personnes, ayant une action directe ou indirecte sur le système, proviseurs, inspecteurs pédagogiques, parents d'élèves..., pourraient en avoir une approche différente.

Nous allons construire un modèle, qui, à notre point de vue, reflètera la réalité et permettra, grâce à une certaine souplesse, d'envisager des évolutions, à la suite de modifications éventuelles. Pour Mr. Berbaum, le modèle apparaît comme le résultat des observations, comme la synthèse des types de relations entre composants qui ont pu être dégagés. La description verbale sera résumée par une représentation schématique. Les parties A, B, C, de cette analyse

(65) Joël de Rosnay - Le macroscopie - Seuil - Paris 1977.

(57) Jean Bernbaum - Etude systémique des actions de formation -
p 38 - 249 pages.

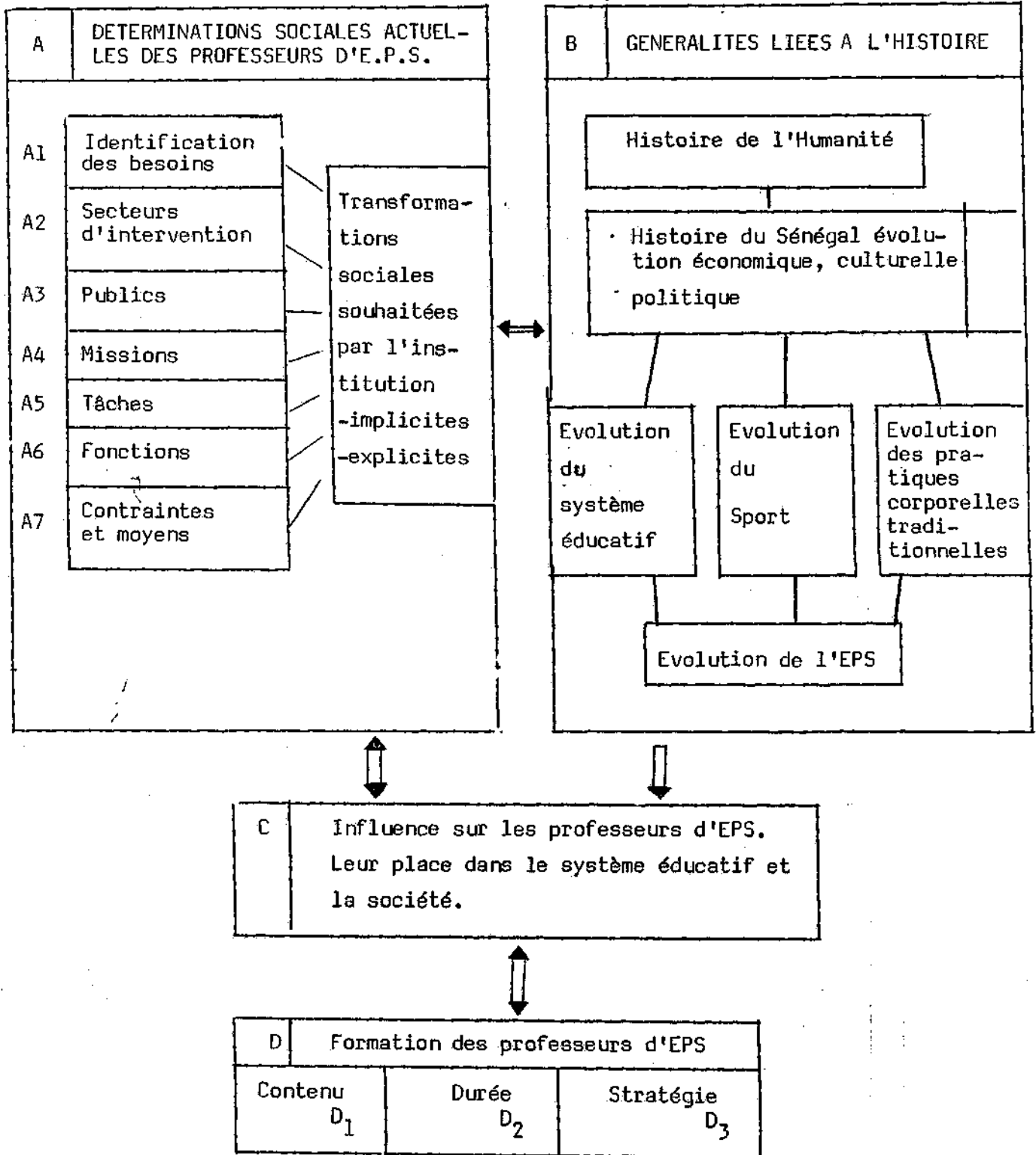
ont d'ailleurs déjà été exposées et nous y renvoyons le lecteur*
Le point D, formation des professeurs d'EPS en constitue le
dernier élément.

.../...

* Nos chapitres 1 et 2.

CONSTRUCTION D'UN MODELE DE TYPE

SYSTEMIQUE POUR LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS AU SENEGAL



La formation des professeurs d'EPS, comme tout système, doit être évolutive, et adaptable aux variations des sollicitations de l'environnement • Nous allons présenter la formation, telle qu'elle existe, les évolutions de 1977 à 1985. Ensuite, nous tenterons de faire varier quelques paramètres, qui influent sur les déterminations sociales actuelles des professeurs d'EPS (A. de notre modèle).

4.2. Présentation de l'INSEPS de Dakar :

La création de l'INSEPS, répond à un certain nombre de besoins, identifiés par les responsables techniques du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le rapport de présentation de la loi 79-65 créant cet institut.

- . déficit en personnel. De nombreux secteurs de l'enseignement ne sont pas pourvus , d'où la nécessité de former ces cadres en plus grand nombre.
- . Nécessité de les former à un niveau universitaire, afin qu'ils puissent mieux s'intégrer aux équipes pédagogiques et soient aptes à prendre en main l'avenir de leur pays et à agir sur les structures de l'éducation physique et du sport.
- . Faire admettre l'EPS au rang de discipline universitaire. Les possibilités de promotion de l'homme, à travers l'activité physique sont illimitées. A travers l'enseignement, l'entraînement, la recherche, l'éducateur physique disposant d'une bonne formation dans les disciplines académiques (sciences biologiques, sciences humaines apporte une contribution importante au développement de l'homme. C'est en ce sens que l'on a créé le terme "Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport" (STAPS).

L'INSEPS a été ouvert en Octobre 1977, avec deux promotions. Le Centre National d'Education Physique Sportive de Thiès, avait assuré les cours de la première promotion, en 1976-1977. Sa mise en place s'est effectuée dans des conditions difficiles. La première année scolaire s'est déroulée sans budget, ni textes législatifs ,

ni programmes, dans des locaux provisoires tout à fait inadaptés. Il a fallu deux ans, avec la promulgation de la loi 79-65 du 11 Juillet 1979 créant l'Institut, pour que celui-ci ait enfin une existence officielle. Cela prouve bien les réticences, les inerties et pesanteurs diverses, voire les oppositions qui ont pu se révéler. Il a fallu la tenacité d'une équipe animée par M. BOULONGNE, l'appui des hautes autorités administratives et politiques sénégalaises et une aide internationale, pour les vaincre toutes. Depuis 1981, l'établissement dispose d'un budget bien géré, de locaux propres et fonctionnels. Des programmes sont en place dans toutes les disciplines, bref, les conditions de fonctionnement, bien que modestes, sont satisfaisantes.

4.2.1. Durée de la formation :

Initialement prévue en quatre ans, la première promotion a été formée ainsi, le temps de formation a été, par la suite, en 1981-82, porté à cinq ans,.

La principale raison de cette prolongation tient à l'intervention du Ministère de la Fonction Publique. En effet, pour que les professeurs d'EPS puissent bénéficier de la même grille indiciaire que les certifiés des autres disciplines, il fallait que la durée des études fût équivalente. Or ces professeurs sont formés en cinq ans après le baccalauréat ; licence la troisième année, maîtrise la quatrième, plus une année de formation professionnelle à l'Ecole Normale Supérieure, sanctionnée par le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire. D'autre part, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui cautionne l'INSEPS, est intervenu pour que la cinquième année, soit essentiellement de formation pédagogique, et que celle-ci ne soit plus intégrée aux examens de licence et maîtrise en STAPS.

Les diverses obligations imposées malgré l'avis des autorités de la Jeunesse et des Sports, ont entraîné un certain manque de cohérence dans la formation pédagogique des élèves professeurs. Cette modification, imposée, intervient cependant dans le sens d'un alignement universitaire des STAPS, sur les autres disciplines. Elle rejoint le souci de l'autorité politique sénégalaise.

Cette durée des études, est conforme aux secteurs d'intervention actuels des professeurs d'EPS ; les collèges et lycées. La durée de formation de tous les enseignants est ainsi uniformisée , ce qui évite les différences de niveau de réflexion et d'expression entre les membres de l'équipe éducative.

4.2.2. Contenu des études :

La méthode de répartition des différents enseignements, a été guidée par M. MIALARET, venu en mission à Dakar en Mars 1978.

Après être parti empiriquement, des besoins exprimés par chaque professeur, dans sa discipline, pour arriver un volume horaire global approximatif et peu satisfaisant, nous avons été amené à une démarche plus cohérente. Les enseignements nécessaires à la formation des professeurs d'EPS, en fonction des données actuelles, sont les suivants :

A. formation scientifique et théorique.

A1. Rappel des données scientifiques,

A2. Sciences biologiques,

A3. Sciences humaines - administration, gestion - déontologie.

B. Formation physique (théorique et pratique).

C. Formation pédagogique.

Nous avons ensuite attribué, selon les différentes années d'études, un pourcentage du volume horaire total à chaque discipline, en fonction des objectifs de ces études.

Ainsi sommes-nous arrivé aux tableaux suivants :

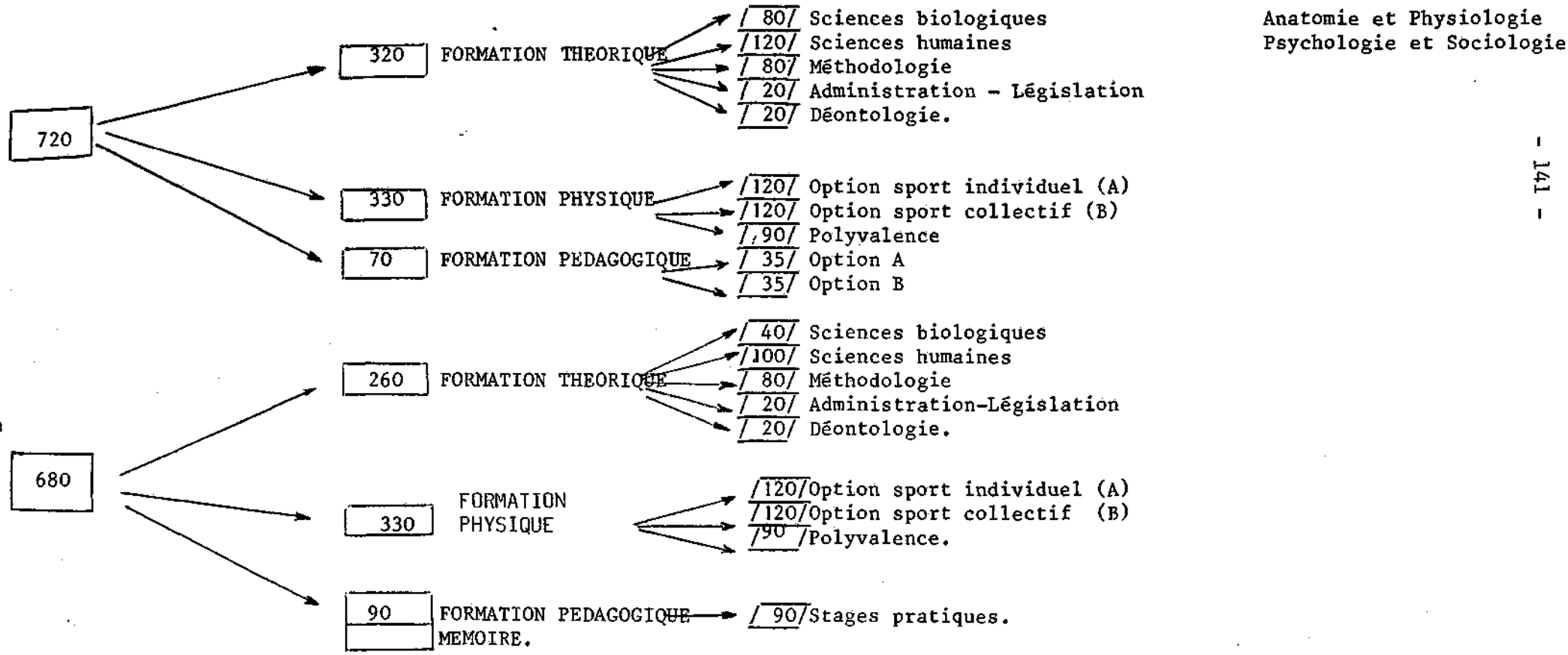
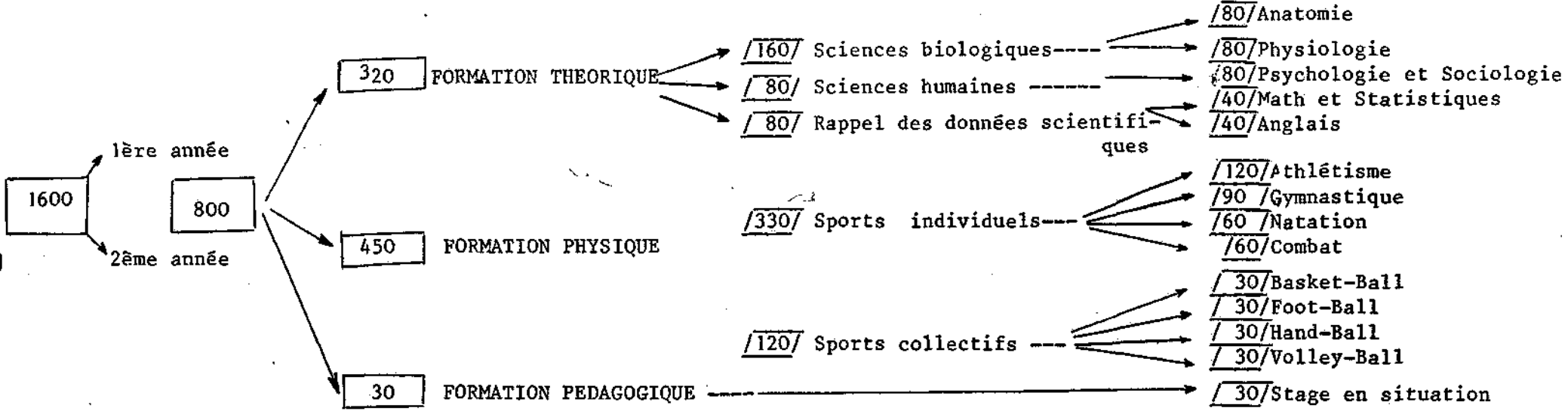
.../...

NUMERO	1ère ANNEE	2ème ANNEE	3ème ANNEE	4ème ANNEE	TOTAL
A ₁	2,5	2,5	-	-	-
A ₂	5	5	5	5	-
A ₃	2,5	2,5	5	5	-
B	14	14	5	5	-
C	1	1	10	10	-
TOTAU	25 %	25 %	25 %	25 %	100 %

Sur la base de 27 heures hebdomadaires de travail pendant 30 semaines en première et deuxième années, 24 heures en troisième année et 22 H.30 en quatrième année, notre volume global horaire sur les années est de 3.000 heures réparties selon le tableau suivant :

.../...

D
E
U
G
S
T
A
P
S



A la création de l'INSEPS et jusqu'à la sortie de la première promotion, en 1980, les études comprennent deux cycles de deux ans :

- un premier, de formation fondamentale, sanctionné par un diplôme d'études universitaires générales en sciences et techniques de l'activité physique et du sport en première puis en deuxième année (DEUGSTAPS 1 et 2).
- un deuxième, de formation approfondie, sanctionné par une maîtrise en sciences et techniques de l'activité physique et du sport.

La durée de ce cycle est de deux ans.

La première année est sanctionnée par une licence en sciences et techniques de l'activité physique comprenant deux certificats :

- un certificat d'études supérieures de licence (CL) sanctionnant un enseignement académique général.
- un certificat de spécialisation (CS) sanctionnant des connaissances et aptitudes spécifiques à l'éducation physique et aux disciplines sportives.

La deuxième est sanctionnée par une maîtrise comprenant :

- un certificat de maîtrise,
- la rédaction d'un mémoire et sa soutenance.

La cohérence de cette organisation a été remise en cause, nous l'avons vu, par l'obligation de créer une cinquième année d'études, dite de formation professionnelle. Il a fallu modifier le second cycle pour l'étoffer et le justifier.

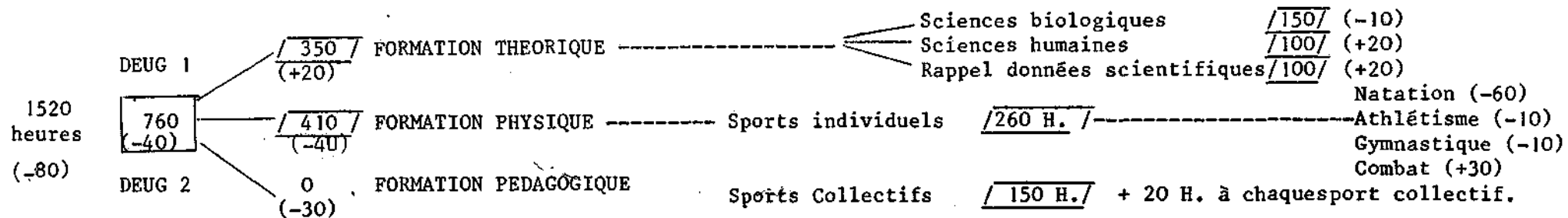
Ainsi, empiriquement et à posteriori, en nous fondant sur les emplois du temps de l'année universitaire 1984-1985, nous avons pu reconstituer le tableau suivant :

	PREMIERE ANNEE DEUG 1	DEUG 2	LICENCE	MAITRISE	CINQUIEME ANNEE
A1	2,7 %	2,7 %	-	-	-
A2	3,8 %	3,8 %	3,1	2,8 %	-
A3	2,7 %	2,7 %	4,6 %	4,3 %	9,8 %
B	10,8 %	10,8 %	7,7 %	7,1 %	-
C	-	-	4,6 %	5,8 %	10,2 %
	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %

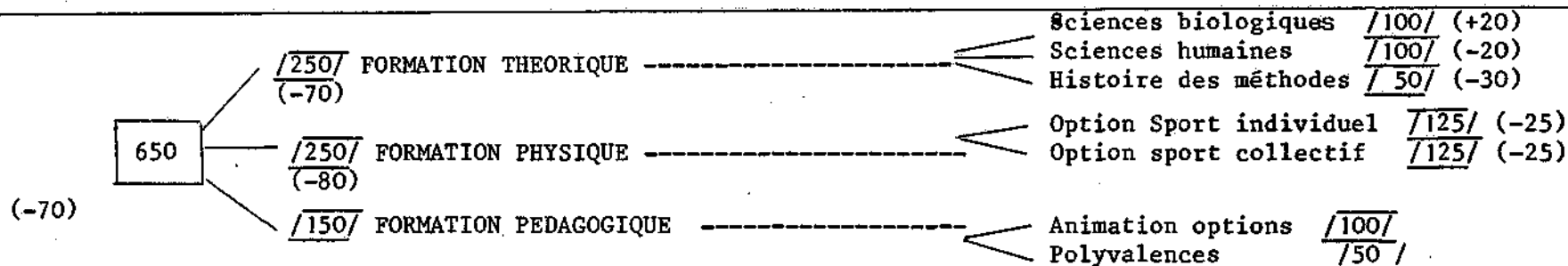
Ce tableau est à mettre en relation avec celui qui est établi avant la création de la cinquième année. (page 139)

.../...

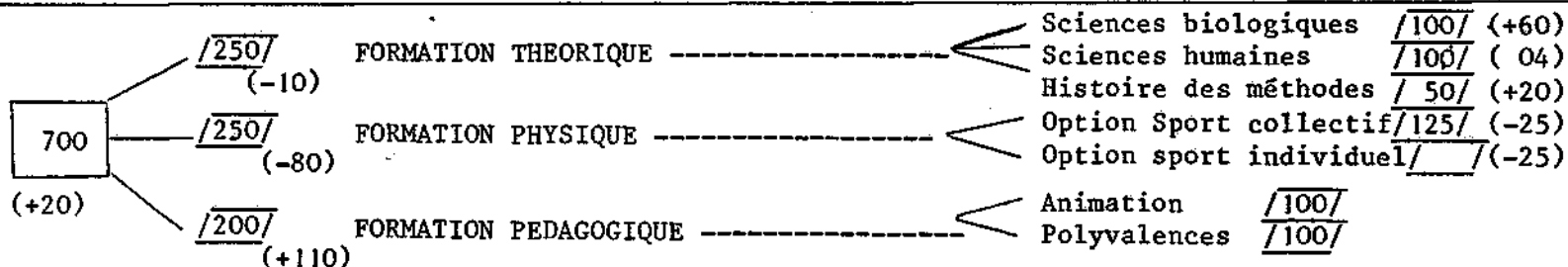
D
E
U
G



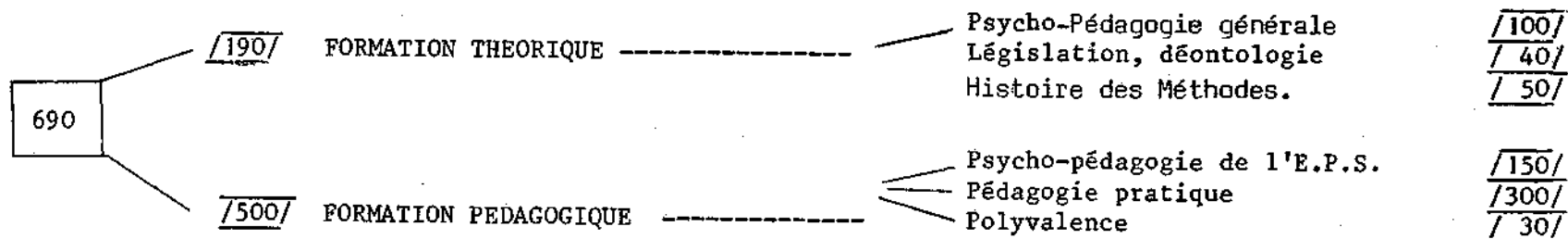
L
I
C
E
N
C
E



M
A
I
T
R
I
S
E



C
A
P
E
S



3560 heures de formation en 125 semaines sur 5 ans.

Initialement 3000 heures en 120 semaines sur 4 ans.

Ce tableau a été établi pour 25 semaines de travail du 1er novembre au 15 juin de chaque année.

Les trente semaines de cours n'ont jamais pu être réalisées effectivement. Il faut y retrancher environ 4 semaines d'examens en 2 sessions.

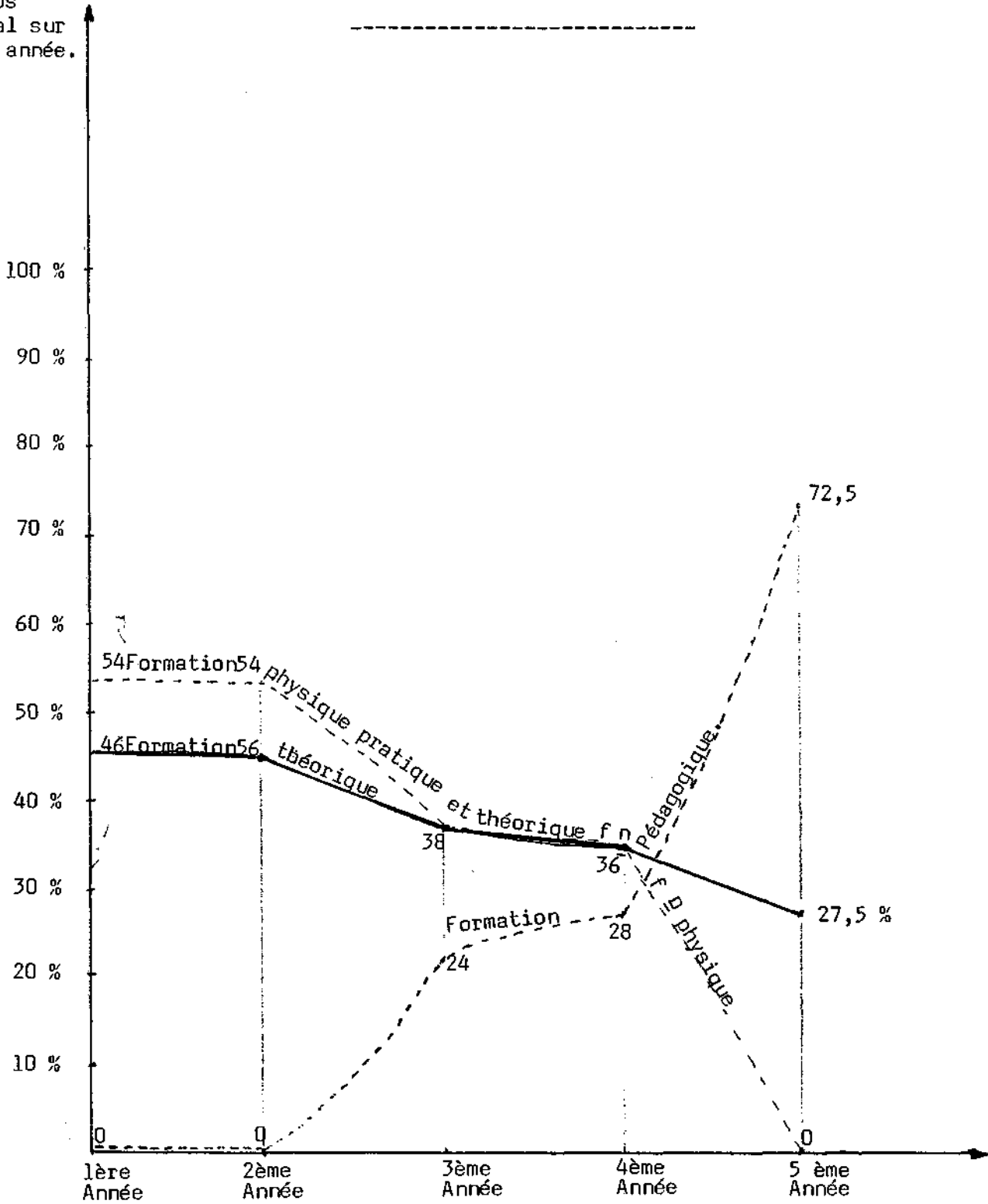
La répartition des enseignements au cours de la formation est la suivante :

. Formation physique pratique et théorique -	1320 heures	37 %	
. Formation théorique :			
Sciences biologiques -----	500 heures	14 %) 38 %
Sciences humaines -----	600 heures	17 %	
Divers (législation, histoire des méthodes)	240 heures	7 %	
. Formation pédagogique -----	900 heures	25 %	
	<hr/>	<hr/>	
	3.560 heures	100 %	

.../...

EVOLUTION DE LA DUREE DES FORMATIONS THEORIQUES,
PHYSIQUE ET PEDAGOGIQUE AU COURS DES ETUDES A
L' INSEPS DE DAKAR

% du
temps
total sur
une année.



EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE DES CINQ PROMOTIONS (ANNEE 1984-1985)

ENSEIGNEMENTS	PREMIERE ANNEE DEUG 1	DEUXIEME ANNEE DEUG 2	TROISIEME ANNEE LICENCE	QUATRIEME ANNEE MAITRISE	CINQUIEME ANNEE CAPEPS
-Athlétisme -----	4 H.30	4 H.30	1 Option Sp. individuel		
-Gymnastique -----	3 H.	3 H.	5 H.	5 H.	
-Sports de combat ---	3 H.	3 H.	1 Option Sp. Collectif		
-Sports collectifs -	6 H.	6 H.	5 H.	5 H.	
-Anglais -----	2 H.	2 H.			
-Statistiques -----	2 H.	2 H.			
-Sciences biologiques Anatomie Physiologie	3) 6 H. 3)	3) 6 H. 3)	4 H.	4 H.	
-Sciences humaines (Psychologie ----- (Sociologie-----	2 H. 2 H.	2 H. 2 H.	4 H.	4 H.	
-Psychologie générale	30 H.30	30 H.30			4 H.
-Histoire de l'EPS			2 H.	2 H.	2 H.
-Animation sportive			4 H.	4 H.	
-Polyvalences sportives -----			2 H.	4 H.	2 H.
			26 heures	28 H.	
-Psychopédagogie, appliquée à l'EPS					6 H.
-Législation déontologie					1 H.30
-Pédagogie pratique					12 H.
					27 H.30

Quelles remarques nous suggère l'observation de ces tableaux ?

- . l'année universitaire est très courte, environ vingt cinq semaines. Cela dépasse d'ailleurs le cadre de l'INSEPS. C'est un problème général de l'enseignement au Sénégal.
- . la formation physique est orientée vers les seules activités sportives dominantes au Sénégal, football, basket, athlétisme... ou moins répandues, natation, gymnastique. La formation pédagogique est étroitement liée à la pratique sportive (animation sportive dans les options et "polyvalences" pour les sports n'ayant pas été choisis).
- . Une absence de formation physique généralisée et systématisée notamment dans le premier cycle. Celle-ci est supposée, se réaliser par la pratique de diverses spécialités sportives.
- . Une absence de formation et d'information dans les activités physiques traditionnelles, les habitus corporels sénégalais.
- . Une absence de sensibilisation aux problèmes pédagogiques dans le premier cycle d'études.
- . Un volume horaire hebdomadaire important en maîtrise (28 heures), ce qui limite le temps consacré à la recherche, et à la préparation du mémoire. Cet horaire dépasse d'ailleurs le quota prévu par les textes, aussi bien en licence (24 heures) qu'en maîtrise (22 heures) (les articles, 17 et 19 du décret 82-84 fixant les programmes et horaires). Les emplois du temps fixés par les textes, ne sont pas toujours strictement respectés.
- . La création d'une cinquième année, a modifié considérablement l'organisation pédagogique du second cycle. Le contenu des options choisies par les étudiants a été amputé d'un aspect important et remplacé par une animation sportive. Le responsable de la pédagogie en cinquième année, en liaison avec les chefs de département des différents sports, cherche , actuellement, en avril 1985, à établir une liaison et une cohérence entre l'organisation pédagogique des 3ème, 4ème et 5ème années. Cela n'est rien d'autre qu'un équilibrage, rendu indispensable par la création artificielle d'une cinquième année.

4.2.3. Stratégie :

D'après le dictionnaire Larousse, c'est l'art de diriger un ensemble de dispositions. D'après Gaston Mialaret (54), elle "est la science ou l'art de combiner et de coordonner des actions, en vue d'atteindre un but. Elle correspond à une planification, pour parvenir à un résultat, avec propositions d'objectifs à atteindre et moyens envisagés pour y parvenir".

Nous allons examiner le fonctionnement de l'INSEPS et son organisation interne, afin de constater, s'ils sont conformes aux fonctions sociales assignées au professeur d'EPS (notre paragraphe 32) et à une stratégie clairement formulée.

4.2.3.1. Organisation de l'INSEPS :

L'INSEPS est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les organes de fonctionnement sont (66) :

. Le Conseil d'Administration, compétent pour tout ce qui concerne l'orientation générale de l'Institut en matière d'enseignement, la discipline générale, la situation matérielle et morale des étudiants, des enseignants, des chercheurs (extrait de l'article 4 du décret 79-1012).

Le Conseil Scientifique, est chargé de donner son avis sur toutes les questions relatives aux programmes d'enseignement, aux thèmes et programmes de recherches, aux calendriers des sessions de formation permanente (extrait de l'article 7).

Le Directeur est obligatoirement choisi parmi le personnel enseignant titulaire de l'Université, après accord des Ministres de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement Supérieur (Article 9). Il prépare

(54) Gaston MIALARET - Vocabulaire de l'Education -p 414-415.

(66) Décret 79-1012 du 30/10/79 fixant les règles d'organisation et du fonctionnement de l'INSEPS.

et exécute les décisions du Conseil d'Administration, assure la gestion administrative, financière, technique et pédagogique de l'Institut (extrait de l'article 10). Le Chef des services administratifs assiste ou remplace le Directeur dans ses tâches. L'organisation comptable est confiée à un agent comptable particulier, nommé par le Ministre des Finances. Le Conseil de discipline a compétence dans ce domaine particulier, à l'égard de tous les étudiants. Il propose des sanctions, graduées selon la gravité des fautes.

Le règlement intérieur précise principalement (67) que la présence au cours est obligatoire et que toute absence injustifiée entraîne des sanctions d'ordre financier et administratif (titre 3). De plus, le régime des études est l'externat. Les étudiants perçoivent des tenues de sport et des allocations dont le montant actuel est de 50.000 Francs CFA par mois pendant les trois premières années d'études, et de 60.000 Francs au cours de deux dernières (68). Enfin, un seul redoublement est autorisé par cycle d'études.

L'organisation pédagogique comprend trois divisions :

+ division des études :

- . département éducation physique comprenant des sections, une par spécialité, Athlétisme, Gymnastique, Natation, Sciences biologiques, Sciences humaines, Sports collectifs, Sports de combat.
- . département éducation populaire et sportive, à vocation inter-états africains ; assure la formation des inspecteurs de l'éducation populaire et des sports.

+ division de la recherche, ne fonctionne pas.

+ division de la formation permanente dont l'action est limitée, faute de crédits.

(67) arrêté n° 15-151 du 28/3/81 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

(68) décret 81-297 du 28/3/81 fixant les allocations mensuelles d'études attribuées aux élèves professeurs d'EPS de l'INSEPS.

L'INSEPS dispose, en outre, d'un service de reprographie, d'un service de documentation, d'une bibliothèque, d'un service audio-visuel.

Le conseil des professeurs se réunit environ deux fois par mois, sous la direction du chef d'établissement ou du chef des services administratifs. L'examen des procès-verbaux, établis depuis 1977 révèle que les questions débattues y sont surtout d'ordre organisationnel (enseignement, examens, sport universitaire...).

L'approche pédagogique suppose que durant ses études, le professeur d'éducation physique reçoive une formation relative :

- . au savoir académique : il doit posséder une bonne connaissance théorique et pratique de ce qu'il est appelé à transmettre ;
- . au savoir-faire pédagogique : Il s'agit du savoir-enseigner, des techniques propres à la transmission du message pédagogique, du placement de la voix, de la construction d'un programme, d'un cycle, ou d'une séance, du traitement de la matière enseignée...
- . au savoir-être académique, c'est-à-dire au mode de penser, de relier les phénomènes, de discernement des informations essentielles à la façon de se situer. C'est, en quelque sorte, avoir une attitude de chercheur face à la connaissance.
- . enfin, au savoir-être pédagogique, c'est-à-dire à la connaissance théorique et pratique des aspects relationnels du groupe au sein de l'institution, de l'importance des phénomènes affectifs, psychosociaux, sociologiques, etc...

Nous avons vu que, lors de la prolongation de la durée des études, la formation pédagogique a été concentrée sur la cinquième année. Il a fallu se conformer aux impératifs administratifs. La pédagogie pratique a été organisée dans deux grands stades de Dakar, accueillant des élèves pour l'enseignement de l'EPS. Au stade Iba Mar Diop, où

.../...

est implanté l'INSEPS dans de bonnes conditions matérielles, l'encadrement des élèves professeurs est très rapproché. Lors du premier trimestre, les effectifs scolaires utilisés sont limités à 20, un professeur de l'INSEPS suit un élève professeur. C'est la période de tutorat, centrée sur l'acquisition des mécanismes de base de la relation enseignant-enseigné et elle correspond à la grille d'observation n° 1 ci-après. La seconde période est centrée sur les contenus pédagogiques, la qualité de la préparation, le choix d'objectifs... Les effectifs d'élèves sont doublés. La grille d'observation n° 2 est utilisée par un encadrement moins nombreux ; un professeur pour trois élèves professeurs. Au stade Demba DIOP, les mêmes périodes et les mêmes grilles sont respectées. Mais les effectifs sont plus chargés, les conditions matérielles précaires, donc plus près de la réalité des lycées et collèges sénégalais. Un seul professeur encadre toute la promotion. La troisième période est sanctionnée par une inspection, semblable à celle des épreuves pédagogiques du CAPEPS, où la grille n° 3 est utilisée pour harmoniser la notation des juges.

.../...

Prénoms _____

Nom _____

Date _____

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N° 1

PEDAGOGIE PRATIQUE 5è. ANNEE

COMPORTEMENTS RECHERCHES	OUI : 1	NON : 0
<u>PREPARATION :</u>		
1. Les buts du cycle et de chaque séance sont précisés sur le cahier -----	1	0
2. Le stagiaire a préparé correctement sa leçon sur son cahier-----	1	0
3. Les remarques du conseiller sont notées et prises en compte par le stagiaire -----	1	0
<u>ORGANISATION :</u>		
4. Le stagiaire s'emploie à ce que tous les élèves soient en tenue d'EPS -----	1	0
5. Le groupe-classe est organisé en clubs stables -----	1	0
6. Des responsabilités sont attribuées aux élèves-----	1	0
7. L'espace de travail est correctement délimité et bien utilisé	1	0
8. Des ateliers ou groupes de travail sont mis en place-----	1	0
<u>COMMUNICATION :</u>		
9. Les buts de la séance sont communiqués au début du cours----	1	0
10. Le stagiaire s'emploie à être vu et/ou entendu de tous-----	1	0
11. Les commandements sont fermes et efficaces -----	1	0
12. Les explications transmises sont concises -----	1	0
13. Les démonstrations sont correctement réalisées -----	1	0
14. Des corrections sont apportées à bon escient -----	1	0
15. Le retour au calme est l'occasion d'une évaluation du travail réalisé -----	1	0
<u>ATTITUDE :</u>		
16. La tenue de travail du stagiaire est convenable -----	1	0
17. Le stagiaire s'organise pour commencer le cours à l'heure --	1	0
18. Le stagiaire fait preuve d'autorité -----	1	0
19. Le stagiaire est dynamique -----	1	0
20. Le stagiaire a intéressé les élèves à son cours -----	1	0

LE CONSEILLER,

EVALUATION -----

/20

Prénoms : _____
Nom : _____
Date : _____

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N° 2
PEDAGOGIE PRATIQUE 5è. ANNEE

COMPORTEMENTS RECHERCHES	Méd.	Moy.	Bon
<u>PREPARATION :</u>			
1. Les objectifs éducatifs et spécifiques du cycle sont déterminés en fonction du niveau des élèves et des conditions générales de travail -----	1	2	3
2. Les objectifs de séance sont, pour un même thème, de difficulté croissante -----	1	2	3
3. La définition de ces objectifs est claire et précise -----	1	2	3
4. Les situations pédagogiques, exercices ou jeux, sont en adéquation avec les objectifs visés -----	1	2	3
5. Pour chaque situation, exercice ou jeu, des consignes précises et limitées sont prévues -----	1	2	3
6. Des formes jouées d'apprentissage sont utilisées -----	1	2	3
7. Les remarques du conseiller sont notées et prises en compte-----	1	2	3
8. Le stagiaire analyse sa séance (par écrit sur le cahier)-----	1	2	3
<u>COMMUNICATION :</u>			
9. Le stagiaire est toujours bien placé par rapport aux élèves	1	2	3
10. Les informations transmises sont utiles et adaptées-----	1	2	3
11. Le stagiaire vérifie que les informations transmises sont comprises -----	1	2	3
<u>REGULARISATION DU PROCESSUS ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE :</u>			
12. L'espace de travail est bien utilisé -----	1	2	3
13. Tous les ateliers sont le lieu d'un travail effectif -----	1	2	3
14. Des groupes de niveau sont mis en place en fonction des besoins -----	1	2	3
15. Le stagiaire agit sur les variables de la situation afin de l'adapter au niveau de réalisation des élèves -----	1	2	3
16. Des corrections sont apportées à bon escient -----	1	2	3
17. Les corrections apportées sont collectives puis individuelles -----	1	2	3

GRILLE D'OBSERVATION/NOTATION N°2 PEDAGOGIE PRATIQUE 5^e. ANNEE

(Suite)

COMPORTEMENTS RECHERCHES	Méd.	Moy.	Bon
<u>REGULARISATION DU GROUPE</u>			
18. Des responsabilités sont attribuées aux élèves -----	1	2	3
19. La discipline est correctement réglée -----	1	2	3
20. Le stagiaire sollicite la participation active de élèves --	1	2	3

RENFORCEMENT des techniques de travail apprises lors de la
première période ----- /20

LE CONSEILLER,

OBSERVATIONS	ASPECTS NEGATIFS						ASPECTS POSITIFS					
<p>1. <u>CONTENU PROPOSE</u> (Fiche)</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation - objectif (définition, pertinence) - adéquation des moyens - qualité de la progression (adaptation) - critères d'évaluation prévus. 	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<p>2. <u>CONDUITE DE L'ENSEIGNEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation du groupe (critères) - organisation du temps (rythme, durées répétitions) - organisation de l'espace (délimitation, utilis) - dosage (int, quant, adapt) alter. des efforts - modalités d'évaluation. 	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<p>3. <u>COMPORTEMENT DE L'ENSEIGNANT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - attitude (présentation, langage, placement, dynamisme...) - interventions (explication, démonstration, correction, aides, aménagement, relation, relation avec le GR et avec chacun) - capacité d'adaptation (disponibilité, autorité, démarche) 	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Les élèves professeurs effectuent, depuis cette année, un stage en lycée, à Dakar, avec des élèves du second cycle, dans leur spécialité sportive et avec l'encadrement d'un professeur d'EPS de l'établissement. Nous verrons si cette formule s'avère satisfaisante. Elle avait été supprimée, depuis trois ans, en raison du manque de personnel qualifié dans les lycées, par rapport au nombre important d'élèves professeurs.

Mais cette cinquième année apparaît insuffisante pour une bonne formation pédagogique. Actuellement, nous l'avons vu, les responsables essaient d'orienter l'organisation pédagogique dans les deux options sportives en licence et maîtrise, afin d'améliorer le savoir-faire pédagogique des étudiants au commencement de l'année de formation professionnelle.

4.2.3.2. Modalités d'évaluation :

Des dispositions d'ordre général prévoient que :

- . des examens partiels sont prévus en Février de l'année universitaire, pour le premier cycle d'études uniquement, et dans l'ensemble des disciplines. Les notes obtenues comptent pour le tiers dans la note finale obtenue au mois de juillet.
 - . les examens du premier cycle comprennent des épreuves écrites d'admissibilité, nécessaires pour accéder aux épreuves pratiques et orales dites épreuves d'admission.
 - . la note 10 sur 20 est exigée pour le passage au niveau d'études supérieur.
 - . la note 5 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire, sauf décision du Jury.
 - . une seconde session d'examen est organisée au mois d'octobre.
 - . Le jury des examens est constitué par les professeurs de l'Institut.
- Le contenu détaillé des examens est la suivant :

EXAMEN DEUG STAP 1 *

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE			EPREUVES ORALES ET PRATIQUES	
NATURE DES EPREUVES	DUREE	Cœeff	NATURE DES EPREUVES	
			A. <u>Epreuves Orales</u>	
1°/- Anatomie	2 H.	2	1. Anatomie	1
2°/- Physiologie	2 H.	2	2. Physiologie	1
3°/- Psychologie	3 H.	1	3. Psychologie ou sociologie (sort) -----	1
4°/- Sociologie	3 H.	1	4. Langue vivante ou statistiques(sort) -----	1
5°/- Statistiques	2 H.	1		
6°/- Langue vivante	2 H.	1	B. <u>Epreuves pratiques :</u>	
			1/- Athlétisme - Contrôle de performance en courses - sauts - lancers -----	4
			2/- Jeux sportifs collectifs ; démonstration et jeu dans chaque sport pratiqué-----	4
			3/- Sports aquatiques ; 2 parcours chronométrés de 50 mètres dans deux nages aux choix + 1 épreuve de sauvetage-----	2
			4/- Sports de combat (lutte -judo) démonstration et compétition -----	2
		8	5/- Gymnastique sportive -----	2
				18

* Diplôme d'Etudes Universitaires Générales en Sciences et techniques de l'Activité physique et du Sport.

EXAMENS DEUG STAPS 2

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE			EPREUVES ORALES ET PRATIQUES	
NATURE DES EPREUVES	DUREEE	COEF.	NATURE DES EPREUVES	co-ef.
1/- Anatomie	3 H.	2	<u>A - EPREUVES ORALES</u>	
2/- Physiologie	3 H.	2	1/- Anatomie	1
3/- Psychologie	3 H.	1	2/- Physiologie -----	1
4/- Sociologie	3 H.	1	3/- Psychologie ou sociologie	1
5/- Statistiques	2 H.	1	4/- Langue vivante ou statistique	1
6/- Langue vivante	2 H.	1	<u>B - EPREUVES PRATIQUES</u>	
		8	1/- Athlétisme - Contrôle des performances -----	3
			Interrogation écrite ou orale	1
			2/- Jeux sportifs collectifs - Interrogation orale ou écrite Démonstration et jeu dans chacun des sports collectifs--	4
			3/- Sports aquatiques - Interrogation orale ou écrite, Démonstration et parcours du 100 m dans 2 nages au choix du candidat-----	2
			4/- Sports de combat (lutte, judo) interrogation orale ou écrite- démonstration compétition----	2
			5/- Gymnastique sportive - interrogation écrite ou orale. Présentation au sol et aux agrés au programme d'enchainements gymniques----	2
				18

EXAMEN DE LICENCE EN STAPS

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES DE LICENCE			CERTIFICAT DE SPECIALISATION		
NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF.	NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF
<u>1/- EPREUVES ECRITES</u>			<u>1/- EPREUVES ECRITES</u>		
- Anatomie	2 H.	1	+ Sport collectif	2 H.	2
- Physiologie	2 H.	1	+ Sport individuel	2 H.	2
- Sciences humaines	4 H.	3			
- Histoire de l'Education Physique et du Sport -----	2 H.	1	<u>2/- EPREUVES ORALES ET PRATIQUES :</u>		
<u>2/- EPREUVES ORALES :</u>			. Interrogation orale de Sport collectif -----		1
. Anatomie ou Physiologie -----		1	. Interrogation orale de Sport individuel -----		1
. Sciences humaines		1	. Contrôle des performances et aptitudes physiques et démonstration --		2
. Histoire de l'EPS		1	. Sport collectif)		2
		9	. Sport individuel)		
					10

EXAMEN DE MAITRISE EN STAPS

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES DE MAITRISE			MEMOIRE DE MAITRISE	
NATURE DES EPREUVES	DUREE	COEF.	NATURE	COEF.
1/- <u>EPREUVE ECRITE PORTANT SUR LES PROBLEMES CONTEMPORAINS DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT :</u>	4 H.	4	Présentation du Mémoire -----	2
			Soutenance du Mémoire -----	1
				3
2/- <u>EPREUVES ORALES :</u>				
- Sciences humaines -----		2		
- Sciences biologiques		1		
- Méthodologie de l'EPS		1		
3/- <u>EPREUVES PRATIQUES ET ORALES</u>				
- Sport collectif -----		2		
- Sport individuel-----		2		
		12		

En dehors de cette évaluation sommative, qui revêt le caractère d'un bilan(69) et intervient après un ensemble de tâches constituant un tout, le contrôle continu est institué (70). Ces notes n'ont pas d'influence directe sur les examens mais permettent de suivre l'évolution du travail des élèves-professeurs. Cette évaluation formative a pour objet de les informer, ainsi que les maîtres, du degré de réussite atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un étudiant éprouve des difficultés d'apprentissage, en vue de lui faire découvrir les stratégies qui l'aideront à progresser (69).

Les examens partiels constituent, en quelque sorte, ce que B. Maccario (71) appelle une évaluation formative contaminée, puisque les notes qui y sont obtenues rentrent pour 1/3 dans la moyenne de l'examen final.

Que révèlent ces examens internes ?

- + Dans le premier cycle d'études, l'admissibilité montre le souci d'un bon niveau intellectuel, d'une aptitude à la réflexion écrite. Les professeurs d'EPS doivent faire preuve de qualités intellectuelles, prioritairement aux aptitudes physiques.
- + Lors de l'admissibilité, les sciences biologiques, ont, à elles seules, la même importance que les autres épreuves réunies.
- + Lors de l'admission, les épreuves théoriques ont presque la même importance que les épreuves pratiques. Ces dernières sont essentiellement quantitatives (réalisation de performances) dans le DEUG STAPS 1. L'année suivante, des démonstrations et interrogations sont introduites.

(69) G. De Landsheere - Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation - Paris PUF 1979.

(70) - Décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de l'INSEPS.

(71) - B. Maccario - Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS. p 40 Vigot - Paris 1982 - 222 pages.

- + Pour le second cycle, les sciences humaines ont une grande importance dans le certificat d'études supérieures de licence (CL). A elles seules, elles ont presque autant de poids que l'ensemble des autres épreuves écrites réunies. La spécialisation sportive est, ici bien mise en évidence. Le certificat de spécialisation comprend des épreuves théoriques et pratiques, dans un sport individuel et un sport collectif au choix du candidat. Pour le certificat d'études supérieures de maîtrise, il faut souligner la très grande importance de la seule épreuve écrite, portant sur les problèmes contemporains des APS. Celle-ci ne correspond pas à un cours particulier, mais le candidat doit y démontrer sa capacité à faire la synthèse des connaissances acquises en quatre années de formation. Depuis 1984-1985, des séminaires sont organisés sur des thèmes variés pour aider les étudiants à préparer cette épreuve. Le mémoire de maîtrise est le "cauchemar" de beaucoup d'étudiants. En effet, l'horaire hebdomadaire de travail est chargé (28 heures). Les sujets sont souvent choisis trop tardivement, après de nombreuses hésitations. Cette épreuve semble révéler, pour certains, un plafond dans leurs possibilités intellectuelles et leur capacité de travail. C'est à ce titre qu'elle est capitale, car elle oblige l'étudiant à un effort, à un dépassement de soi qu'il est, à notre avis, salutaire de lui imposer. Ce travail marque la formation de l'étudiant, lui assure une caution universitaire et ouvre, pour les meilleurs, une porte vers la recherche en STAPS.

- + Pour les deux cycles d'études, les professeurs ont un poids considérable dans les divers examens. Ce sont eux qui notent leurs étudiants. Les copies sont cependant anonymes, et corrigées par deux personnes; les jurys d'épreuves orales sont aussi constitués de deux ou plusieurs membres.

- + La note éliminatoire de 5 sur 20, appliquée, sauf décision du jury, ^{constitue} ~~est~~ un seuil au dessous duquel il ne faut pas descendre, afin d'assurer une homogénéité de la formation.

.../...

+ les pourcentages de réussite aux examens sont, après les deux sessions, très élevés. Peu d'étudiants redoublent. Depuis la création de l'INSEPS, il y a eu très peu d'exclusions pour résultats insuffisants, une seule dans le second cycle.

4.2.3.3. Le recrutement des élèves professeurs :

Les épreuves du concours de recrutement sont les suivantes :

<u>Epreuves écrites :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
- Commentaire de texte -----	2 H.	2
- Sciences naturelles -----	1 H.	1
- Tests psychotechniques -----	2 H.	1
		4
<u>Epreuves pratiques :</u>		
- <u>Athlétisme</u> : -----		2
. 60 m départ au pied ;		
. lancer poids 6 Kg sans élan ;		
. saut en longueur		
"d'empreinte à empreinte"		
. 2000 mètres.		
- <u>Gymnastique</u> -----		1
. Réalisation de l'enchaînement		
noté sur 20 aux épreuves physiques		
du baccalauréat - Plus deux		
petits enchainements basés sur la		
coordination motrice générale		
. grimper		
4 mètres bras seuls -----		0,5
. Un sport collectif au choix, noté		
en situation de jeu -----		1
		8,5

Les épreuves physiques ont la même importance que les épreuves intellectuelles. Dans ces dernières, le commentaire de texte prédomine. Cela souligne le prix attaché par le corps professoral et l'administration à une bonne qualité d'expression et à un bon niveau de réflexion du professeur d'EPS. Les sciences naturelles portent sur le programme de la classe terminale D. Les tests psycho-techniques, après avoir été simplement consultatifs entrent maintenant à part entière dans les épreuves écrites ; les tests utilisés sont de vocabulaire, d'orientation spatiale, de mémoire immédiate...

Les épreuves physiques d'athlétisme et de grimper ont été choisies de manière à révéler plus les qualités physiques du candidat que son bagage technique. La gymnastique et les sports collectifs doivent montrer, en plus des qualités physiques, l'éventuel acquis culturel, de l'école ou du club sportif.

De la création de l'INSEPS en 1977, à 1983, le nombre de places ouvertes au concours, a été de 25 à 35 pour un nombre de candidats, variant entre 60 et 100. La moitié environ d'entre eux échouant au baccalauréat, le taux de sélection était très faible. Depuis 1984, pour des raisons économiques, le gouvernement sénégalais a décidé de diminuer le rythme de recrutement de tous ses fonctionnaires, y compris des professeurs d'EPS. Au dernier concours de recrutement 200 candidats se sont présentés, pour 13 places. Il est cependant encore trop tôt pour dire si la qualité des sujets recrutés s'est améliorée.

Il est également difficile de dire, si les épreuves choisies sélectionnent effectivement le type de candidat que nous souhaitons retenir, c'est-à-dire d'apprécier l'efficacité de l'évaluation prédictive. Nous avons essayé, à l'aide des archives de l'INSEPS et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de suivre les résultats de toute une promotion, depuis le concours d'entrée jusqu'à la notation pédagogique, un an après la sortie de la formation. Mais la jeunesse de notre établissement, l'absence d'archives organisées de 1977 à 1980 et le trop petit nombre de notes retrouvées ne nous ont pas permis d'établir une corrélation entre les résultats obtenus à tous les niveaux d'études.

.../...

4.2.3.4. Le Certificat d'Aptitude au Professorat d'EPS :

Ces épreuves, subies par les élèves professeurs en fin de cinquième année sont les suivantes : (72)

<u>Epreuves écrites :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
1 ^o /- Psycho-pédagogie générale -----	4 H.	2
2 ^o /- Pédagogie de l'EPS -----	4 H.	3
3 ^o /- Législation scolaire- déontologie -----	2 H.	1
		<hr/>
		6

<u>Epreuves orales :</u>	<u>Durée</u>	<u>coefficient</u>
1 ^o /- Présentation d'un dossier documentaire, dont le sujet sera déposé auprès du Directeur de l'INSEPS trois mois avant l'examen, et qui portera sur les méthodes ou les problèmes d'ordre général de l'enseignement secondaire ou de l'EPS -----		2
2 ^o /- Présentation et défense d'une fiche de préparation de leçon, pouvant mettre en oeuvre la technologie de l'EPS. ; Préparation une heure: entretien avec avec le jury 30 minutes.		3
3 ^o /- Histoire des méthodes d'EPS - Préparation une heure - entretien avec le jury 30 minutes-----		2
4 ^o /- Moyenne des notes de travail à l'INSEPS -----		2

L'obtention de la note 10/20 à ces épreuves théoriques permet l'accès à celles de pédagogie pratique que comprennent :

(72) Décret 81-639 du 6/7/81 instituant le certificat d'Aptitude au professorat d'EPS.

	<u>Coefficient</u>
- deux séances d'enseignement, dans deux activités différentes avec deux classes différentes, au choix du jury -----	2
- la note de stage pédagogique -----	2
	<hr/> 4

Sont déclarés admis les candidats qui ont obtenu la moyenne de 10/20, à l'ensemble des épreuves. Une note comprise entre 9 et 10 donne lieu à délibération du jury. Une note inférieure à 7/20 est éliminatoire après décision du jury.

La composition de celui-ci comprend, outre quelques professeurs de l'INSEPS, des professeurs d'EPS, conseillers pédagogiques, Inspecteurs pédagogiques, un représentant de la Fonction Publique, un représentant du Ministère de l'Education Nationale.

Un candidat ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen. Car il s'agit bien d'un examen, et non d'un concours. L'entrée d'un nombre donné d'élèves professeurs à l'INSEPS, entraîne l'ouverture du même nombre de postes budgétaires à la sortie.

Beaucoup d'élèves professeurs d'EPS français souhaiteraient la même situation !... D'autant plus que les candidats qui échouent sont intégrés dans la fonction publique comme professeurs adjoints d'EPS.

Dans la liste des épreuves, on peut noter l'importance accordée à la note de travail (coefficient 2), qui est la moyenne de nombreuses notes acquises en cinquième année mais aussi en troisième et quatrième année en pédagogie, dans les options et les cours de polyvalences.

Le taux de réussite à cet examen, après quatre sessions en 1980,82, 1983,84, est de 88 %. Nous pensons que, après cinq années de formation, et les étapes successives à franchir, il devrait être de 100 %. Les 12 % d'échec s'expliquent peut-être par une trop grande perméabilité en aval de la formation, notamment concernant les

exigences relatives à la qualité de l'expression écrite, mais ce n'est là qu'une hypothèse, que nous pourrions vérifier, en comparant les notes obtenues en sciences humaines, dans le premier cycle, à celles obtenues dans le second cycle.

4.2.3.5. Les élèves professeurs en formation à l'INSEPS :

Nous allons, succinctement essayer de situer la population estudiantine actuelle à l'INSEPS, en nous appuyant sur un mémoire de maîtrise en STAPS que nous dirigeons pour la session 1985 (73), et n'est, d'ailleurs, pas encore terminé. Sur une population de 104 étudiants, répartis comme suit, année universitaire 1984-1985, A. COLY a recueilli 72 réponses à un questionnaire envoyé à tous. Les objectifs en étaient: situer socialement la population des étudiants de l'INSEPS, leur niveau de motivation pour les APS, leur intérêt pour les études en STAPS.

EFFECTIF DES ELEVES-PROFESSEURS DE L'INSEPS 1984-1985 :

ANNEE DE FORMATION	GARÇONS	FILLES	ETRANGERS	TOTAUX
PREMIERE	15	0	2	17
DEUXIEME	19	2	2	23
TROISIEME	23	2	0	25
QUATRIEME	19	0	0	19
CINQUIEME	17	3	0	20
TOTAUX	93	7	4	104

Les points importants sont les suivants ;

(73) A. COLY - Mémoire de Maîtrise en STAPS- INSEPS-Dakar, 1985.
"Recrutement et formation du professeur d'EPS à l'INSEPS"

- + la répartition ethnique est voisine des statistiques nationales.
- + le choix des études est guidé, par ordre d'importance, par le goût des APS, par hasard, c'est une occasion de gagner sa vie, d'échapper au chômage, le goût du plein air, de l'encadrement de la jeunesse.
- + 48,5 % estiment que la profession est un rouage social peu important, négligeable, 40,2 % estiment le contraire.
- + 31 % seraient prêts à changer d'orientation,
- + beaucoup d'étudiants ont pratiqué le sport au niveau scolaire ou non, mais peu ont atteint le niveau régional ou national. Les sports pratiqués, sont, par ordre d'importance, le football, l'athlétisme, le handball, le basket-ball, le volley-ball.

Cela montre un niveau de motivation assez faible chez la moitié d'entre eux.

- + les études sont jugées difficiles par la moitié des étudiants. Les conditions de vie, imposées par le régime d'études en externat, accentuent les difficultés : logement, transport, nourriture, travail personnel...
- + 32 % sont satisfaits de leurs études, 32 % ne le sont pas - Les autres n'ont pas répondu . Il semble que les non satisfaits soient ceux qui ont un faible niveau de motivation.

Nous ne pouvons nous appesantir davantage sur cet intéressant travail car, bien que le premier dépouillement soit terminé, il reste à l'étudiant toute l'exploitation à établir.

4.2.3.6. Le corps professoral :

Pour l'année universitaire 1984-1985, le corps professoral est ainsi constitué ;

- . Un docteur de 3ème cycle en Sciences de l'Education ;
- . Un professeur agrégé d'EPS ;
- . Dix professeurs certifiés d'EPS,
- . Un professeur de judo.

Ces 13 personnes sont des assistants techniques français. Trois possèdent un diplôme d'études approfondies en Sciences de l'Education * Leur moyenne d'âge est d'environ 43 ans.

. 6 professeurs certifiés d'EPS sénégalais (dont 3 anciens élèves professeurs de l'INSEPS). Ils sont beaucoup plus jeunes.

Depuis la création de l'INSEPS, l'effectif de l'assistance technique est assez stable, celui des professeurs sénégalais croît chaque année. Progressivement, la relève de l'assistance technique va être assurée.

Le recrutement actuel est guidé par l'expérience dans les diverses spécialités sportives et de bonnes références professionnelles.

Un certain nombre d'heures de cours est assuré par des professeurs sénégalais vacataires, rémunérés en heures supplémentaires, sur le budget de l'institut. L'importance de cette forme d'enseignement pose des problèmes financiers à l'institut. L'ensemble des Sciences biologiques, 20 heures hebdomadaires, est enseigné par des médecins professant à la Faculté de Médecine. En outre, 4 heures d'anglais, 4 heures de statistiques, 4 heures de sociologie sont assurées chaque semaine dans le premier cycle, 2 heures de psycho-pédagogie générale en cinquième année. Soit un total de 34 heures représentant 23,8 % du volume horaire total. En dehors des aspects financiers, cet enseignement, assuré par des intervenants extérieurs à l'établissement pose quelques problèmes. Ces enseignants ne sont pas intégrés à l'équipe de professeurs permanents ; ils ne se connaissent même pas, ils n'assistent jamais aux réunions de professeurs où sont débattues les questions d'enseignement ; bien souvent, ils ne peuvent venir aux délibérations de jury d'examen. L'optique de ces enseignants et on ne saurait trop le leur reprocher personnellement, est liée à leur formation d'origine. La liaison avec l'EPS et ses problèmes n'est pas réalisée. Si l'on se réfère au choix des sujets de mémoire de maîtrise en STAPS, peu d'entre eux ont trait aux sciences biologiques et encore moins s'appuient sur des bibliographies anglo-américaines ou sur des études statistiques sérieuses.

.../...

Quant à l'équipe pédagogique, constituée par les professeurs permanents, nous sommes mal placé pour la juger, étant à l'intérieur du système. Nul doute que l'établissement d'un sociogramme, serait révélateur !... Peut-on vraiment parler d'équipe, alors que, grosso modo, trois tendances semblent se dégager, l'une pro-sportive, l'autre pro-universitaire et la troisième individualiste, liée à des personnalités marquées. L'ambiance générale est relativement bonne, chacun assurant les tâches qui lui sont imparties.

4.2.3.7. Eléments de réflexion sur la stratégie :

La stratégie qui se dégage de l'ensemble des points que nous venons d'exprimer ne fait l'objet d'aucune étude préalable. C'est là un fait à souligner. Nous avons, à posteriori, essayé de voir quelle pouvait être cette stratégie, en analysant le fonctionnement de l'INSEPS. Les points dominants sont les suivants :

- . L'ensemble des études est très structuré ; très contrôlé. Chaque année se termine par un examen, des contrôles partiels sont exigés, le corps professoral doit déposer des plans de cours... Il y a une forte prégnance de l'administration et du corps professoral.
- . le fonctionnement de l'INSEPS est conçu, de façon à faire acquérir aux élèves professeurs de "bonnes habitudes", exactitude, présence, travail personnel, contrôle des résultats. On retrouve là le souci d'une école de formation fort différente d'une Université, beaucoup plus libre.
- . Le taux de réussite du concours d'entrée, était jusqu'en 1983, assez élevé, donc la sélection faible. Cependant, le taux de réussite aux divers examens de l'INSEPS approche de 100 %. Cela souligne-t-il la validité du caractère prédictif du concours de recrutement ? la prégnance et l'efficacité des études ? une situation précaire de l'emploi, la facilité des examens ?...

.../...

- . Un souci constant de l'acquisition d'un bon niveau intellectuel, de qualités d'expression écrite et orale domine toutes les études : importance du commentaire de texte au concours d'entrée, admissibilité dans le premier cycle, rédaction d'un mémoire en maîtrise... les exemples abondent.
- . Le souci de formation pédagogique est très tardif. En cinquième année, les mécanismes de base de la relation pédagogique devraient déjà être maîtrisés.

Il faut cependant regretter que la stratégie n'ait pas fait l'objet d'une réflexion collective préalable, d'une formulation écrite. Comment pourrait-elle, alors être soumise à évaluation ? A la création de l'INSEPS, en 1977, le corps professoral et l'administration, se sont plutôt préoccupés du contenu des études. La pression du fait quotidien immédiat, locaux, programmes, budget... a occulté, semble-t-il, ce problème.

Il apparaît maintenant indispensable en 1985, alors que les difficultés concrètes immédiates sont résolues, d'affiner, d'ajuster la formation en fonction d'un projet cohérent, s'appuyant sur une stratégie clairement exprimée.

4.3. Premier bilan de la formation à l'INSEPS :

Il est difficile à établir, en raison du manque de recul dont nous disposons. Nous allons cependant nous appuyer sur le procès-verbal d'une réunion qui a regroupé, en Avril 1983, quelques professeurs d'EPS des promotions 1976-1980 et 1977-1982 et le corps professoral de l'INSEPS. Nous tenterons, par ailleurs, de relier les neuf principes fondamentaux de toute formation, définis par le professeur Mialaret (54), à la réalité de la formation reçue à l'INSEPS.

(54) - G. MIALARET - Traité des Sciences Pédagogiques - Tome 7

De la réunion-bilan évoquée ci-dessus, sont ressortis les points suivants :

- + S'agissant de la fonction d'enseignement, les jeunes professeurs ont déploré le contact tardif avec les problèmes pédagogiques, l'insuffisance des cours de polyvalence, leur manque d'harmonisation selon les disciplines, une utilisation insuffisante des moyens audiovisuels, la nécessité d'élever le niveau de pratique dans les différents sports. Il a été proposé, pour remédier à cela, de rendre obligatoire la participation aux cours de polyvalence et de sanctionner cet enseignement lors des épreuves de licence et de maîtrise ; de continuer ces polyvalences en cinquième année, selon les thèmes choisis par les élèves professeurs. Tous ces points sont, actuellement, en 1985, en application, sauf l'inclusion d'épreuves pédagogiques dans les examens de licence et de maîtrise. La lourdeur des procédures administratives et les instructions ayant amené la création de la cinquième année n'ont pas permis l'application de cette recommandation.

- + Quant à la fonction d'encadrement, les jeunes professeurs ont rencontré des difficultés dans l'animation de l'association sportive de leur établissement, par manque d'informations. Dans le secteur du sport extra-scolaire, leur compétence a été parfois mise en doute. Ils ont proposé que les deux options choisies soient hiérarchisées, l'une étant plus approfondie que l'autre. Le premier point a été résolu ; l'association sportive de l'INSEPS est, désormais, prise en charge par les étudiants. Ils assurent l'organisation des matches, l'établissement des licences, des calendriers, problèmes d'arbitrage... Le second point, relatif aux options, n'a pas été résolu, l'administration estimant devoir maintenir, sur le même plan, un sport collectif et un sport individuel.

Certaines affectations à des postes particuliers, professeur d'Ecole Normale, conseiller pédagogique, ont posé problème à quelques jeunes collègues. Mais l'INSEPS ne peut, actuellement,

assurer une formation spécifique, à leur intention. Des stages ont été proposés. Ils n'ont pas, à ce jour, été organisés.

+ la fonction administrative d'un professeur est indispensable, afin de pouvoir évoluer avec aisance et efficacité dans le système éducatif. La formation administrative a été jugée trop générale, du fait même de la personne chargée de ce cours, un inspecteur général d'état en retraite. Ce cours est désormais, assuré par un professeur d'EPS sénégalais, entraîneur de foot-ball de haut niveau, ayant une assez longue expérience professionnelle.

La formation permanente est ressentie par tous comme une nécessité. Les actuelles cellules d'animation pédagogique des lycées et collèges ne fonctionnent pas, par manque de motivation d'une grande partie du personnel enseignant l'EPS. La première promotion est sortie, depuis bientôt cinq ans, mais aucun stage n'a été organisé, ni par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, ni par la division de la formation permanente de l'INSEPS. Il semble que, à la base, la demande soit insuffisante et que, au sommet, les moyens financiers très limités.

Certaines mesures ont donc pu être prises, notamment celles qui ne touchaient pas aux textes fondamentaux régissant l'INSEPS. Pour les propositions à caractère plus radical, remettant en cause les options de formation, l'administration a jugé préférable d'attendre d'avoir plus de recul, pour mettre en oeuvre un réajustement, long et difficile, de la législation actuelle.

Telles sont les remarques formulées en avril 1983, et les modifications qui ont pu intervenir depuis lors. Celles-ci sont, généralement, à caractère interne et liées à la jeunesse de l'Institut. Au fil de son évolution temporelle, l'organisation administrative et pédagogique s'affine progressivement, et cela ne peut que continuer.

.../...

Nous voudrions, dans la seconde partie du bilan de la formation actuelle, voir si les principes fondamentaux de toute formation que propose le professeur Mialaret, sont respectés. Or, à notre avis, certains ne le sont pas. Il s'agit surtout du lien avec la formation antérieure des étudiants. Ceux-ci proviennent d'horizons très divers, anciens étudiants en sciences, ou en lettres, sportifs assidus ou occasionnels, anciens enseignants d'EPS ou instituteurs, jeunes élèves sortis du lycée... Le premier cycle devrait pouvoir, grâce à une certaine individualisation de la formation, s'appuyant sur l'évaluation formative, prendre en compte cette diversité, en organisant un système de rattrapage, afin que les étudiants puissent être suivis, là où ils éprouvent des difficultés. Une sensibilisation aux problèmes de l'enseignement de l'EPS, devrait être entreprise dans le premier cycle. Ce nivellement permettrait, dans le second cycle, une articulation plus homogène entre la formation générale et pédagogique. Un second principe non respecté est celui de l'association de professeurs compétents en exercice, Ceux-ci sont peu nombreux, souvent trop jeunes. S'ils sont compétents, l'administration centrale les affecte à des écoles de formation de formateurs, ou à des postes administratifs, Conseillers pédagogiques, inspecteurs pédagogiques... Il est même difficile, nous l'avons vu, d'envoyer des élèves-professeurs en stage dans les lycées et collèges ; trop peu peuvent les suivre utilement. La formation permanente dans la réalité, n'existe pas. Ce troisième principe n'est donc pas respecté, de même que le quatrième, relatif à la diversité des systèmes de formation. Il existe au Sénégal, comme en France un grand nombre d'instituts pédagogiques, pour l'enseignement général, pour l'enseignement technique, commercial, agricole... Pour l'EPS, il y a deux centres de formation de cadres. La diversité de formation de tous les éducateurs est patente et il n'est pas, à notre connaissance, envisagé une quelconque uniformisation.

D'autres principes sont partiellement respectés. Si la liaison pédagogie théorique et pédagogie pratique est réalisée en cinquième année, elle l'est moins en licence et maîtrise, compte-tenu de la diversité des spécialités sportives et des orientations prises par les professeurs.

.../...

Trois principes nous semblent respectés :

- . l'isomorphisme entre la formation reçue et à transmettre, toutes deux fondées sur la méthode sportive .
- . le niveau culturel de base suffisant
- baccalauréat - permettant d'asseoir une bonne formation théorique et pédagogique.
- . le principe déontologique du respect de l'élève, qu'il ne faut pas considérer comme un "cobaye".

Un institut de formation est une structure vivante, évoluant, s'adaptant aux conditions générales. L'approche systémique montre qu'un élément qui se transforme modifie le fonctionnement de l'ensemble. Ainsi allons-nous maintenant essayer de voir ce qu'il nous paraît souhaitable de faire évoluer, et quelles en seraient les conséquences sur le fonctionnement général.

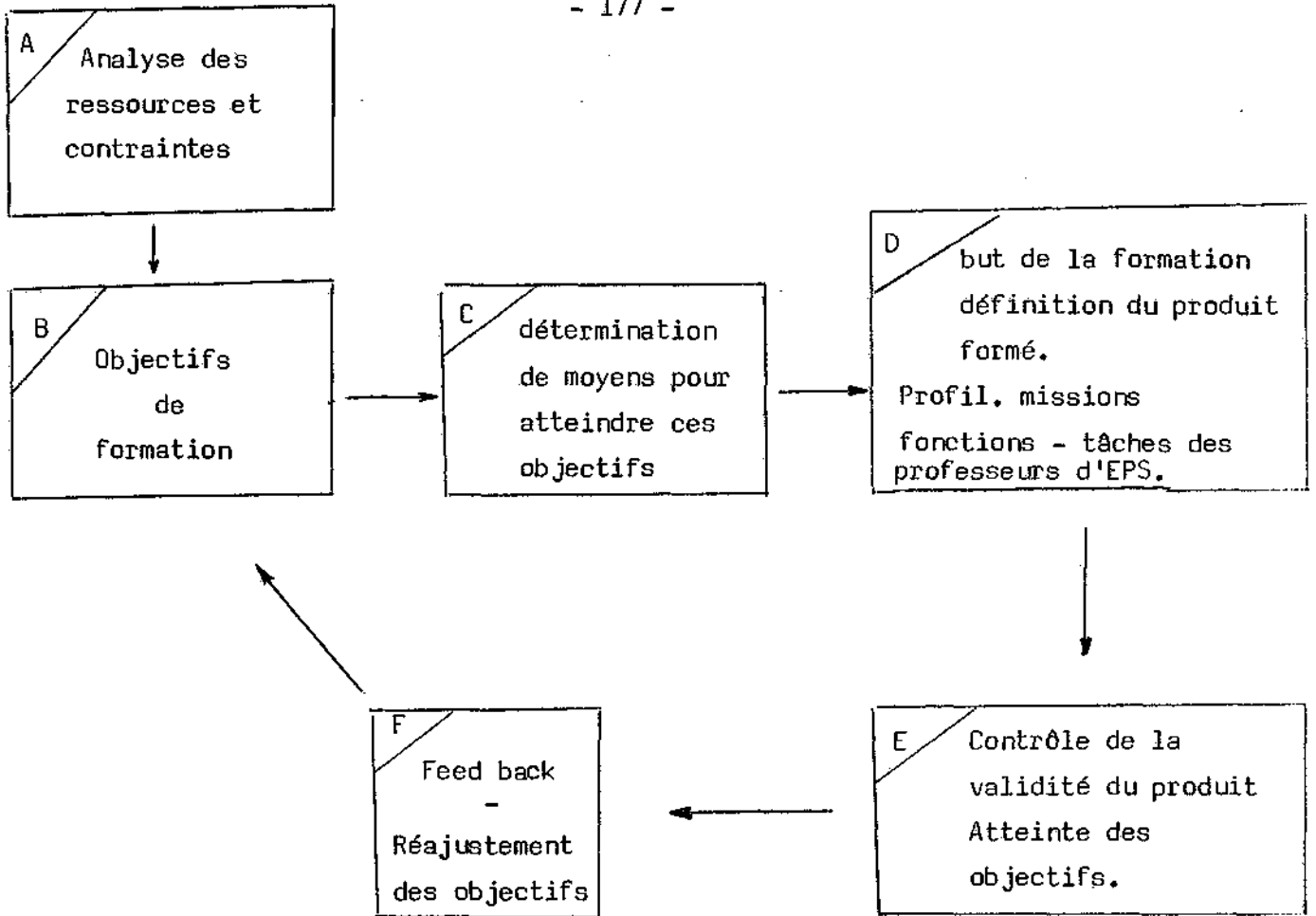
4.4.

Evolutions possibles de la formation :

Nous allons envisager deux cas.

Dans un premier temps, nous considérons que les déterminations sociales actuelles de notre modèle, sont fixées. Le professeur d'EPS est, comme actuellement, formé pour intervenir auprès d'un public, d'enfants et d'adolescents, scolarisés de la classe de sixième à la terminale. Nous allons définir clairement, et au préalable, cette fois-ci, la stratégie de formation à mettre en place, pour former un professeur qui réponde au profil et fonctions, tâches et missions qui lui ont été assignées. La stratégie, ainsi définie constitue l'ossature du projet pédagogique du département professeur d'EPS de l'INSEPS. Elle peut se schématiser ainsi et devrait être déterminée par l'ensemble des personnels concernés ; professeurs d'EPS, inspecteurs pédagogiques, conseillers pédagogiques, professeurs de l'INSEPS et administration.

.../...



. Stratégie de formation :

Nous avons eu l'occasion, précédemment, de nous appesantir sur les points A et D - Nous présentons maintenant, sous forme de tableau, les objectifs de formation (B) et les moyens à mettre en oeuvre pour parvenir à leur réalisation (C).

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
<p>Créer de bonnes habitudes de travail, Assiduité, ponctualité - Quantité et qualité du travail fourni. Développement de l'aptitude aux expressions orale et écrite.</p>	<p>Contrôle systématique assiduité, ponctualité (obligation) - Evaluation formative et contrôle trimestriel sur fiche. Etablissement d'un profil de l'étudiant sur les plans physique, intellectuel, attitude générale (activité, dynamisme...) pendant les cinq années. Nomination d'un professeur principal par promotion.</p>
<p>Créer l'habitude de lire et de se documenter.</p>	<p>Constitution de fiches de lecture dans le premier cycle- travail de recherche bibliographique dans le second cycle.</p>
<p>Parvenir à un haut niveau de motivation professionnelle - Ne pas se contenter du simple horaire hebdomadaire de cours.</p>	<p>Difficulté de prédiction au concours de recrutement (passé sportif - encadrement de mouvements de jeunes ?) Utiliser une partie des congés scolaires pour encadrer les clubs sportifs, des colonies de vacances.</p>
<p>Savoir se situer dans les systèmes éducatif et sportif, faire évoluer la norme. Entretenir et créer les conditions de travail, faire preuve d'initiative.</p>	<p>Stages d'imprégnation dans le 1er cycle, visite de lycées, de directions jeunesse et sports, direction de l'enseignement primaire, de clubs sportifs... établissement de rapports de stage notés. Création à l'INSEPS d'un atelier de réparation et fabrication de matériel pédagogique simple.</p>

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
	<p>Entretien et traçage des lieux de travail par les élèves professeurs.</p> <p>Maîtrise et 5ème année- Stages pédagogiques en situation.</p> <p>Organisation de l'association sportive, de l'INSEPS et quelques lycées, par les élèves professeurs.</p>
<p>Parvenir à un bon niveau :</p> <ul style="list-style-type: none">- de pratique pédagogique- de pratique physique - aptitude physique générale et de pratique sportive.- de connaissances théoriques générales liées aux APS et à leur enseignement.	<p>Sélection au concours de recrutement ; exiger la moyenne aux épreuves théoriques et aux épreuves physiques.</p> <p>Evaluation formative et sommative dans l'optique de la profession.</p> <p>Contrôle systématique du niveau d'expression écrite et orale dans le premier cycle.</p> <p>Préparation physique généralisée dans le 1er cycle. Prévoir un système de rattrapage pour les défaillants.</p> <p>Rédaction d'un mémoire de maîtrise en STAPS.</p>
<p>être capable d'évaluer l'efficacité d'un enseignement, de concevoir, réaliser et d'évaluer un projet pédagogique.</p>	<p>isomorphisme entre la formation reçue à l'INSEPS, et celle dispensée dans les lycées et collèges.</p> <p>Liaison entre les professeurs de l'INSEPS, les conseillers pédagogiques (possibilité d'intervenir périodiquement ces fonctions).</p>

OBJECTIFS DE FORMATION	MOYENS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
<p>être capable de se situer par rapport aux pratiques corporelles traditionnelles, et utiliser ces valeurs dans l'enseignement des APS.</p>	<p>Créer une section d'enseignement relative à ces activités.</p>

Ce tableau présente schématiquement les orientations que nous souhaitons voir donner à la formation des professeurs d'EPS. Si les objectifs sont atteints, le "produit formé" doit-être conforme aux buts fixés (D). Les professeurs ont-ils les aptitudes et comportements recherchés ? La validité de la stratégie (E) est contrôlée par ceux qui ont été chargés de la mettre en place. Elle doit être réajustée selon les constatations observées sur le terrain (F). La boucle systémique est ainsi fermée.

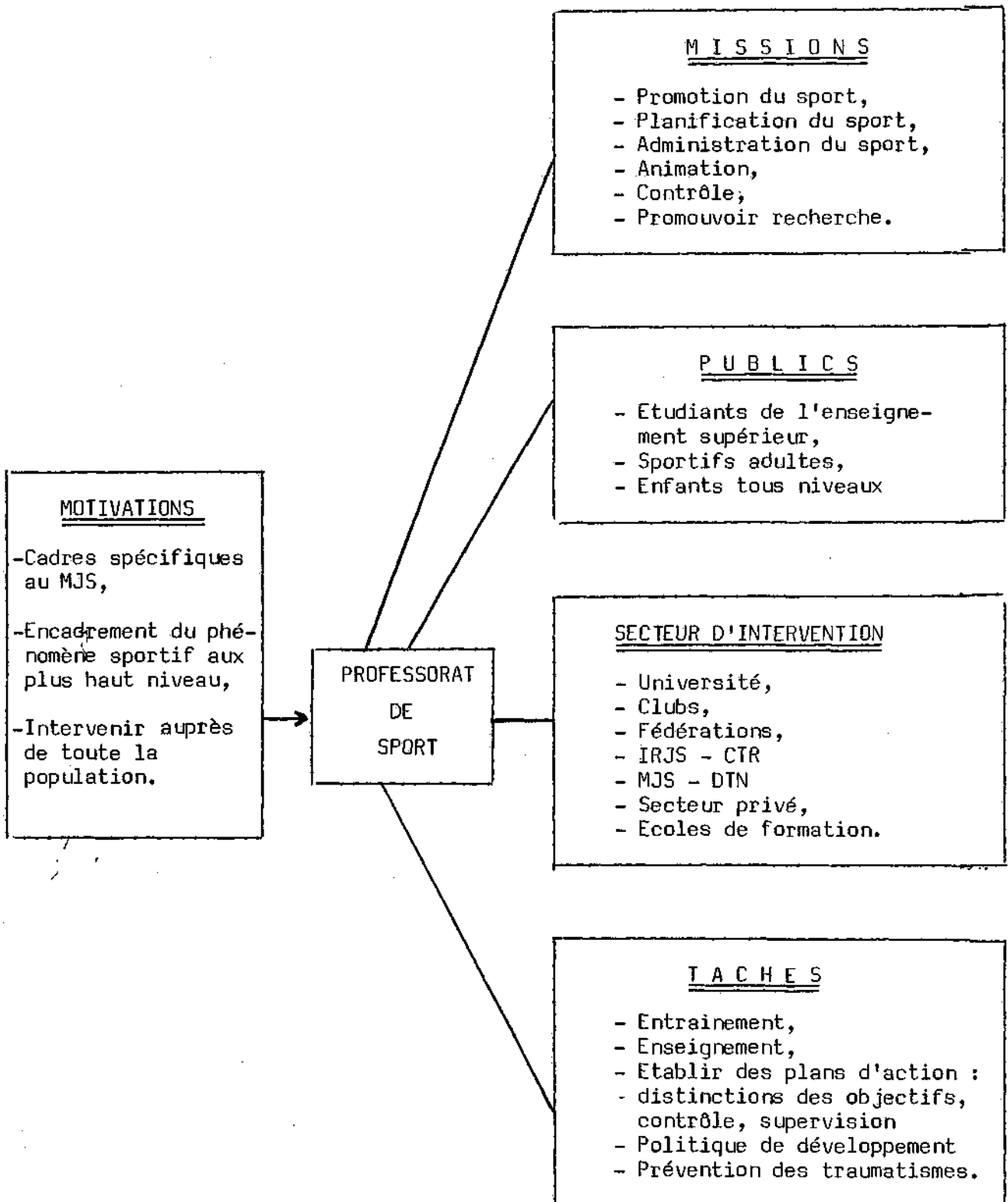
Dans cette première partie, relative à l'évolution de la formation actuelle, nous devons souligner les trois points suivants :

- . la totalité des cours doit pouvoir être assurée par des professeurs d'EPS, disposant à la fois de l'expérience professionnelle et du niveau de connaissances suffisant. Ainsi, en sciences biologiques, statistiques, langue vivante, sociologie, disciplines enseignées par des professeurs vacataires, extérieurs aux problèmes de l'enseignement de l'EPS, faut-il prévoir la formation, à l'étranger si nécessaire, de professeurs d'EPS sénégalais pour dispenser ces cours.
- . Il est souhaitable de recruter davantage de professeurs d'EP femmes. Elles seules peuvent faire évoluer leur propre condition et promouvoir l'APS des femmes dans la société sénégalaise imprégnée de traditions et de tabous. On sait l'importance du rôle de la femme dans l'évolution d'une société.
- . la formation doit-être, dès que cela est possible, assurée par des professeurs d'EPS sénégalais. C'est l'aboutissement logique d'une coopération bien comprise.

Dans un second temps et en nous aidant du modèle d'analyse systémique de la formation des professeurs d'EPS, nous allons faire varier un ou plusieurs éléments des déterminations sociales actuelles et en voir les conséquences sur le fonctionnement d'ensemble du système.

Nous présenterons un exemple pour illustrer notre démarche. Il s'agit d'un projet, en cours d'élaboration, pour la formation, à l'INSEPS, d'un professeur de sport ou technicien supérieur du sport. Nous ne nous étendrons pas sur les motivations, explicites ou implicites, de cette formation, quelques contraintes d'ordre politique nous échappent certainement. Nous savons que les professeurs d'EPS interviennent à tous les niveaux du sport sénégalais et qu'une telle mission aurait pu lui être assignée.

En effet, faisons varier dans notre modèle, les missions (Cf pages suivantes). Les publics, secteurs d'interventions et tâches se modifient en chaîne. Des compétences demandées différentes entraînent un changement des objectifs de formation. Il en va de même pour la sélection des candidats, à l'entrée et à la sortie du cursus de formation.



- * M.J.S. Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- * I.R.J.S. Inspection Régionale de la Jeunesse et des Sports,
- * C.T.R. Conseiller Technique Régional,
- * D.T.N. Directeur Technique National.

COMPETENCES :

1. Entraîner à tous les niveaux,
2. Concevoir et organiser un plan de développement de la spécialité,
3. Assurer une formation de formateurs.

OBJECTIFS DE FORMATION

- I. Entraîner à tous niveaux :
 - 1.1. Etablir des progressions de travail
 - 1.2. Maîtriser la relation d'entraînement,
 - 1.3. Utiliser les méthodes modernes d'entraînement,
 - 1.4. Prévenir les traumatismes,
 - 1.5. Maîtriser les facteurs de la performance,
 - 1.6. Assurer une recherche.

- II. Concevoir et organiser...
 - 2.1. Recueil et analyse des données,
 - 2.2. Identifier et formuler des objectifs de développement,
 - 2.3. Prévoir une stratégie, planifier à court, moyen, long terme,
 - 2.4. Mise en place de dispositifs d'action, superviser,
 - 2.5. Evaluer, réguler, contrôler les dispositifs.

- III. Assurer une formation formateurs
 - 3.1. Concevoir un plan de formation,
 - 3.2. Diriger une formation,
 - 3.3. Evaluer des actions de formation.

C O N T E N U :

1. Entraîner à tous les niveaux :
 - 1.1. Etablir un programme de travail : Méthodologie de la spécialité : facteurs psycho-socio, physiologiques et biomécaniques.
 - 1.2. Maîtrise de la relation d'entraînement,
 - . sociologie du sport,
 - . psychologie du sportif,
 - . Psycho-pédagogie de l'entraînement.
 - 1.3. Utiliser méthodes et techniques modernes d'entraînement,
 - . méthodologie, technologie de l'activité,
 - . diriger un entraînement (pratique),
 - . moyens audio-visuels.
 - 1.4. Prévenir des traumatismes :
 - . traumatisme de la spécialité,
 - . troubles psycho-sociaux du sportif.
 - 1.5. Maîtriser les facteurs de la performance :
 - . Approche biologique des facteurs de la performance
 - . Approche technique, technologique des facteurs de la performance,
 - . Recherche de moyens techniques susceptibles de favoriser le développement de la spécialité.
 - 1.6. Méthodologie de la recherche :
 - 1.7. Diriger une séance d'entraînement.

.../...

2. Concevoir un programme de développement d'une discipline sportive :
(Ressources et contraintes)
- 2.1. Recueil et analyse des données :
 - . le mouvement sportif national et international (rappel)
 - . les méthodes d'analyse et de recueil de données
(cf. sociologie du sport au Sénégal).
- 2.2. Identification et formulation des objectifs de développement à court, moyen et long terme.
- III. Assurer une formation de formateurs :
 - 3.1. Concevoir un plan de formation cf. §2,
 - 3.2. Diriger une formation de formateurs cf. §1,
 - 3.3. Evaluer des programmes d'action ou de formation cf. §3.

.../...

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Concours direct

NIVEAU : Maîtrise universitaire
(titulaire)

âge
limite : 28 ans

- . Curriculum - Vitae détaillé du vécu sportif
(pré-sélection des dossiers)
- . Niveau exigé : international
ou entraîneur
2ème degré.
- . Visite médicale d'aptitude physique

EPREUVES PRATIQUES

EPREUVES THEORIQUES

Démonstration dans la spécialité-coef.2
Commentaire et analyse d'un geste
sportif ou d'une séquence de jeu-coef.2

PROBLEMES CONTEMPORAINS DES APS

Niveau connaissance Ecrit- coef.2

Attention par rapport au mouvement
sportif.

Connaissance dans la spécialité
(coefficient 4)

Sciences biologiques liées au
problèmes de la pratique sportive
coefficient 3.

- Préciser le niveau exigé et
prévoir un programme.

ENTRETIEN

Juger

Sur les problèmes liés aux Activités
physiques et au sport.

- personnalité, capacité de réaction
face à des problèmes posés, facultés
d'analyse, aptitude à la
communication (coefficient 2).

- Connaissance du phénomène sportif.

Note éliminatoire : 7/20

Concours professionnel

25 %

réservé à la catégorie B
(préciser) + 2ème degré.

REPARTITION HORAIRE

L'ENTRAÎNEMENT

29 H. X 30 semaines : 870 H.

PROBLEMES ORGANISATIONNELS

690 Heures

80 %

20 %

180 Heures

65 % théorie

450 Heures

35 % pratique

240 Heures

Soit :
8 heures/semaine

. Organisation et méthodes: 4H/sem.

- la conduite de réunions
- rédaction
- administration

. Législation déontologie : 2H/sem.,
et organisation du sport

6 H/sem.

6 H. X 30

. Sciences humaines :
4 H./semaine

- socio du sport,
- psycho du sport,
- psycho-péda de l'entraînement,
- psycho-pathologie du sport,
- psycho-génétique.

. Méthodologie et Technologie :
de la spécialité : 6 Heures/semaine

. Sciences biologiques : 3 H./semaine

- facteurs biomécaniques,
- notion de traumatologie du sport.

. Méthode de la recherche : 2 H./semaine

15 H/semaine

= 450 heures

240 heures

180 heures

EXAMEN FINAL DE TECHNICIEN SUPERIEUR DE SPORT

ADMISSIBILITE :

- 4 épreuves écrites
- Note de travail continu.

ADMISSION :

- 2 épreuves orales,
- 2 épreuves pratiques,
- 1 dossier,
- Note de stages.

E P R E U V E S	DUREE	Coef.
1. Epreuve portant sur les sciences humaines dans leurs relations aux problèmes de l'entraînement et de la compétition -----	4 H.	1
2. Epreuve relative aux données méthodologiques et technologiques de la spécialité -----	4 H	2
3. Epreuve portant sur les sciences biologiques appliquées à la pratique sportive -----	3 H.	1
4. Rédaction d'un projet après étude d'un dossier entrant dans le cadre des attributions du technicien -----	4 H.	1
5. Contrôle continu des connaissances -----	-	1
6. Présentation d'un dossier de recherche sur un thème se rapportant à la spécialité -----	15 H.	6
7. Présentation d'un projet à partir de l'étude d'un cas entrant dans le cadre des attributions du technicien -----	- Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
8. Présentation d'un contenu d'entraînement -----	Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
9. Direction d'un entraînement suivi d'un entretien	Préparation 2h. Présentation 30' Entretien 30'	1
10 Démonstration et analyse d'un élément technique et/ou tactique de la spécialité -----	-	1
11. Note de synthèse des stages effectués : . comme entraîneur : à 3 niveaux : sélection - club - jeunes ----- . comme entraîneur de 2 stages de formation (entraîneur, officiel) -----	- -----	1
		6

Ce professorat de sport a été orienté au départ, par un changement assigné à la mission des professeurs d'EPS. Tout le contenu des éléments du modèle a alors varié, entraînant une modification de tout l'ensemble.

Nous avons déploré précédemment le faible public pris en charge par les professeurs d'EPS, 16 % environ d'une tranche d'âge de 11 à 22 ans. La mission du professeur de sport lui permet d'agir sur toute la population (si, toutefois, il dispose de moyens pour assurer efficacement son travail).

Nous pourrions proposer d'autres modifications dans les déterminations sociales. Les secteurs d'enseignement pré-scolaire et élémentaire, premiers étages du système éducatif ne prennent pas en charge dans les faits l'enseignement de l'EPS. Les nouvelles missions assignées au professeur d'EPS entraîneraient une modification de tout le processus de formation, suivant la démarche illustrée par le professorat de sport.

Nous souhaitons que, rapidement, l'INSEPS diversifie ses actions de formation et que le département EPS ouvre plusieurs sections, selon les niveaux d'intervention ; certains cours pourraient être communs à plusieurs sections, d'autres seraient spécifiques.

Nul doute que, à brève échéance, il va falloir s'engager dans cette voie et que les professeurs d'EPS sénégalais seront les premiers à organiser ces nouvelles filières, compte-tenu, bien sûr, des contraintes et ressources imposées par l'institution.

.../...

V. C O N C L U S I O N S :

La formation de professeurs d'EPS, sur des bases universitaires, dans un pays en développement comme le Sénégal, peut paraître, aux yeux de certains, comme un luxe, un choix de prestige, et non comme une nécessité. C'est tout d'abord un choix politique sénégalais, pris après plusieurs années de réflexions. Ce choix, nous l'avons vu, va dans le sens, à la fois de l'histoire de l'éducation universelle, de l'éducation physique, du sport, et de l'Education au Sénégal : il est irréversible. Nous approuvons ce choix, et militons depuis de nombreuses années pour une éducation physique de qualité.

L'utilité sociale du professeur d'EPS, est liée à la structure géographique, économique, administrative de son lieu d'intervention. En milieu urbain, dense, peuplé, fortement scolarisé, il s'intègre, avec plus ou moins de difficultés, au système éducatif, il participe activement à l'encadrement du mouvement sportif. En milieu rural, où la densité de population et le taux de scolarisation sont faibles, les traditions plus fortes, la vie physique plus près de la nature, l'importance sociale du professeur d'EPS est plus diffuse, voire négligeable. L'EPS, au Sénégal, est associée à l'urbanisation, à la scolarisation. Il est vrai qu'elle vise la canalisation d'un surplus d'énergie, qui suppose que les besoins vitaux, de nourriture de sécurité, d'affectivité, soient assurés.

Le système actuel d'EP repose sur la pratique sportive et impose des modèles liés au rendement, à la mécanisation, plus proches de l'industrialisation et du rythme citadin, que des pratiques rurales agricoles, extensives, encore archaïques.

Le Sénégal est au carrefour de deux civilisations : traditionnelle et moderne, et l'EPS actuelle se ressent confusément de cet écartèlement. Les pratiques traditionnelles subsistent encore, malgré leur disparition progressive, dans le cœur, sinon dans les habitudes, de chaque sénégalais ; mais le système éducatif et la vie quotidienne lui imposent d'autres normes, une autre conception sociale de l'être.

Tournés vers la mise en place de structures administratives et sociales efficaces, les responsables sénégalais regardent avec nostalgie le passé s'effacer. Marqué par le passé colonial, poussé par des influences religieuses et politiques opposées, le Sénégal cherche, sans l'avoir encore trouvée, une voie originale, qui prenne en compte le passé, le présent, l'avenir. Les Etats généraux de l'Education parviendront peut-être à des propositions utiles.

La formation des professeurs d'éducation physique est la résultante de plusieurs facteurs et évoluera en fonction de ceux-ci :

- 1. Quelles sont les finalités données à l'éducation physique dans système éducatif ?
- 2. Quelle représentation a-t-on de l'enfant destinataire de cette éducation ?
- 3. Quelles sont les exigences techniques qui découlent de la structure et du contenu donnés à l'EPS ?

Ces facteurs déterminent le contenu de la formation, essentiellement axé vers les sciences humaines, les sciences biologiques, les aspects pratiques, théoriques et pédagogiques de l'APS. Les répartitions respectives de ces enseignements varient selon le moment de la formation et varieront selon l'évolution de notre discipline et la nature des diverses missions assignées au professeur d'EPS.

...///...

A N N E X E S

1. Renseignements d'ordre général sur le Sénégal ;
2. Rapport de présentation du décret 82-84 du 25/1/82 fixant les programmes et horaires de la section professeur d'EPS de l'INSEPS.
3. Décret 73-896 du 11 Octobre 1973 relatif aux APS dans l'enseignement moyen et secondaire ;
4. Enquête sur la pratique de l'EPS au Sénégal - exemplaire de questionnaire ;
5. Questionnaire destiné à tous les professeurs d'EPS sénégalais.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL SUR LE SENEGAL :

Le Sénégal est situé à l'extrémité ouest du continent africain, dans la zone tropicale Nord entre les parallèles 12° 30' et 16° 30' et les méridiens 11° 30' et 17° 30' ouest.

Il est limité à l'ouest par l'océan Atlantique , au Nord par la Mauritanie à l'Est par le Mali, au Sud par la République de Guinée et la Guinée Bissau. Le Sénégal a une enclave ; la Gambie.

Sa superficie est de 197161 Km². C'est une grande plaine d'une altitude rarement supérieure à 100 mètres.

Le climat est, en hiver, tempéré sur la zone cotière grâce à l'influence des alizés. Il est chaud et sec à l'intérieur du pays. En été la mousson du Sud Ouest envahit tout le Sénégal, amenant la pluie.

La population du Sénégal (y compris les étrangers) s'élève à 5.114.630 habitants soit une densité moyenne de 26 habitants au Km², qui varie de 1031 dans la région du Cap-Vert (Dakar et sa banlieue) à 5 au Sénégal-Oriental.

Le Sénégal comprend 10 régions administratives, elles même découpées en préfectures, puis arrondissements ou communes, communautés rurales, villages.

La majeure partie de la population est composée de ruraux, 70,31 % contre 29,69 % dans les centres urbains.

L'économie du Sénégal est étroitement liée à l'agriculture et à l'arachide notamment. Le coton, le tabac, la canne à sucre, les cultures vivrières (riz, mil, manioc) et maraîchères s'y développent.

Les entreprises industrielles, concentrées au Cap-Vert, traitent les produits du sous sol (phosphates), de la pêche et de l'agriculture. Elles comprennent des industries alimentaires (huileries, sucreries, conserveries, brasseries), textiles (filature, tissage, impression), chimiques (engrais, produit pharmaceutiques). Il faut noter en outre l'apport de l'élevage, de l'artisanat du du tourisme.

Le budget général de l'Etat était en 1981-82 de 211 milliards de francs CFA ; celui du Ministère de la Jeunesse et des Sports de 1,12 milliard.

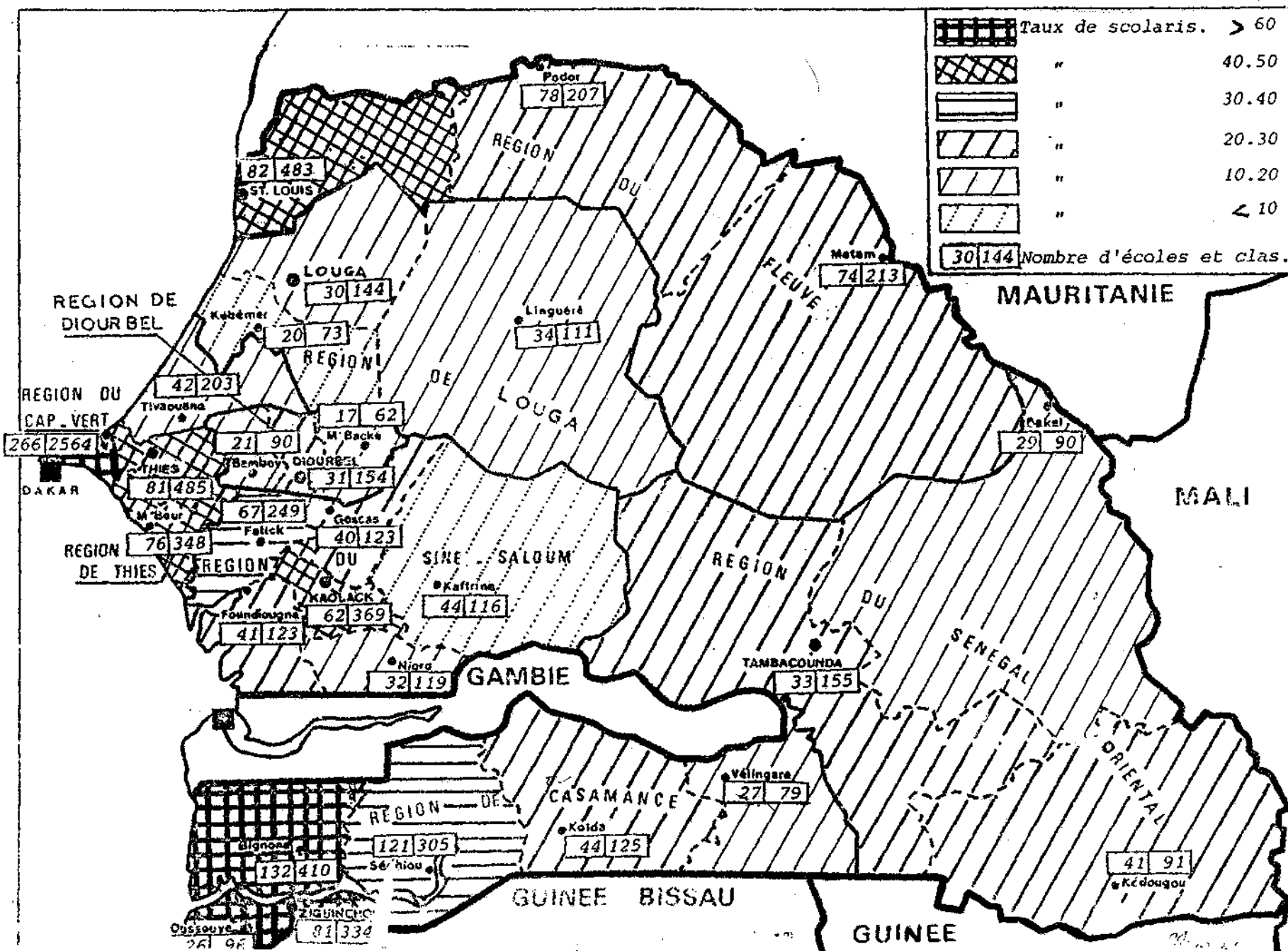
Le taux de scolarisation moyen est de 39 % pour le groupe d'âge 6 à 11 ans. La carte ci-jointe précise les taux de scolarisation et les effectifs scolaires selon les différentes régions.

.../...

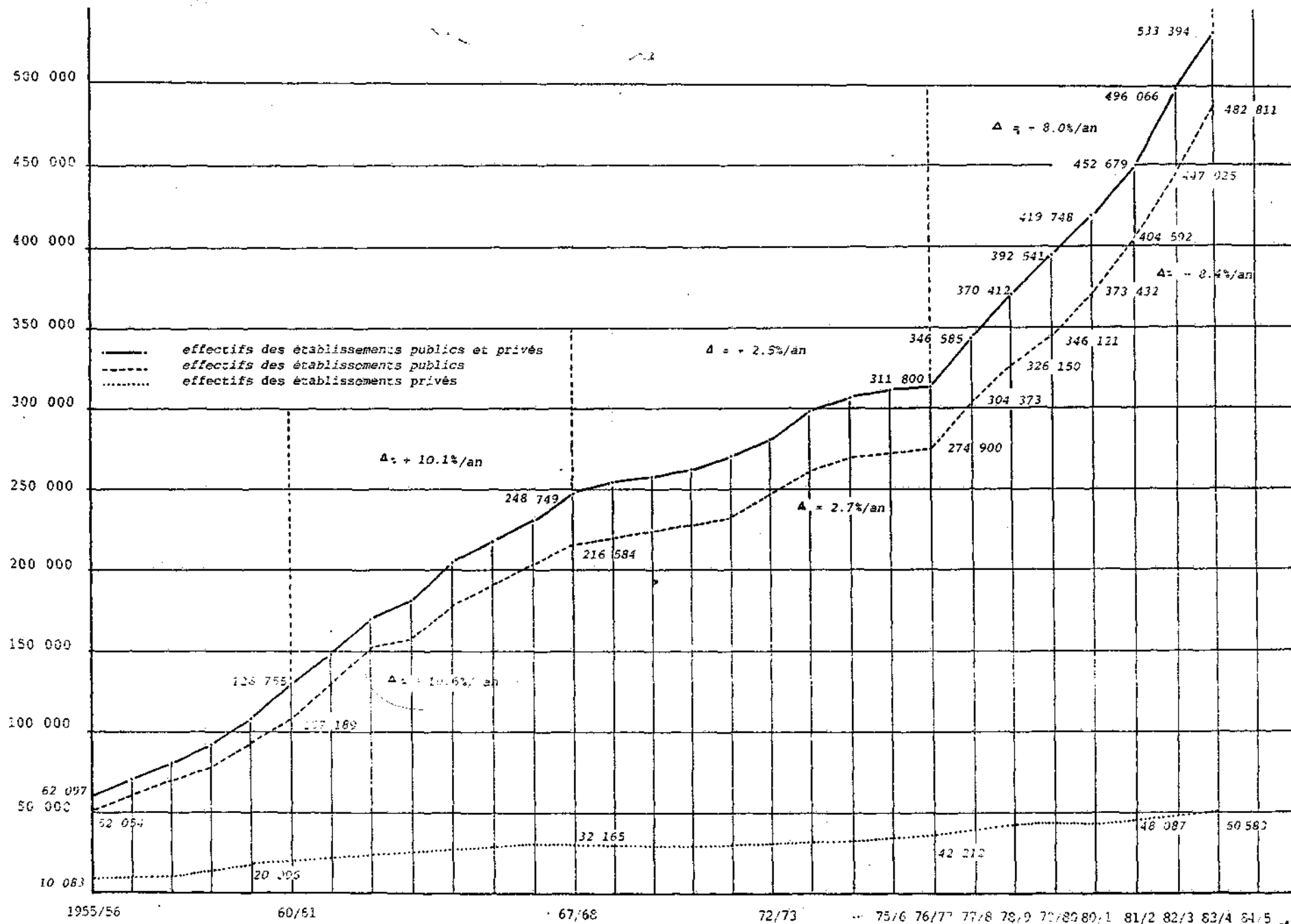
SENEGAL : REPRÉSENTATION ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE ET PRIVÉE
 TAUX DE SCOLARISATION 6 - 11 ANS
 ÉCOLES ET CLASSES

ANNÉE SCOLAIRE 1980/81

- 196 -



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE
 DE 1955/1956 A 1983/1984



DECRET 82/84 DU 25 JANVIER 1982
FIXANT LES PROGRAMMES ET HORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET LES
MODALITES DU CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES DANS
LES PREMIER ET SECOND CYCLES DE L'INSEPS - SECTION E.P.S.

RAPPORT DE PRESENTATION

L'analyse de la politique de formation des cadres d'éducation physique et de sport, au Sénégal, ainsi que l'évolution de cette formation dans d'autres pays (France et pays francophones en particulier) permet de constater :

- d'une part, un important déficit, compte tenu des besoins actuels et et prévisibles à moyen terme de notre pays ;
- d'autre part, la convergence de préoccupations des divers états vers une formation de type universitaire.

En effet, la formation actuelle des cadres d'éducation physique et de sport, tend à s'accomplir à un niveau universitaire de plus en plus élevé, par une approche inter-disciplinaire qui prenne en charge la diversité pluridimensionnelle de la formation et les obligations qui découlent des réalités sociales des secteurs d'intervention.

Il est maintenant unanimement admis que le recrutement et la formation des cadres supérieurs de l'éducation physique et du sport, doivent obéir à des critères universitaires. C'est le cas, non seulement des pays développés, mais également de nombreux pays en voie de développement, en vue de répondre aux besoins exprimés dans les secteurs d'intervention de mieux en mieux cernés : enseignement (pré-élémentaire, élémentaire, secondaire, technique et supérieur), entraînement (sport pour tous, sport de compétition et sport de haut niveau), administration et gestion (départements ministériels, fédérations sportives) recherche (sciences biologiques, histoire, sciences humaines).

Pour ces raisons, il est apparu opportun et nécessaire de repenser la politique de formation des cadres supérieurs sénégalais de l'éducation physique et du sport, compte tenu des réalités nationales et des normes internationales dans ce qu'elles ont d'universel.

Il importe en outre de noter que des débouchés importants sont offerts aux étudiants dans la section de l'Education Physique et du Sport :

- postes d'enseignements en éducation physique et sportive dans le secteur scolaire :

- . professeurs ;
- . coordonnateurs des activités physiques et sportives dans les grands établissements ou les groupements scolaires ;
- . conseillers pédagogiques ;
- . professeurs au CNEPS et à l'INSEPS.

- postes d'entraîneurs sportifs (sport de haut niveau) :

- . directeurs techniques nationaux ;
- . conseillers techniques régionaux ou départementaux ;
- . associations sportives.

- postes de responsabilité :

- . administration centrale et régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

- Postes d'enseignants et de chercheurs dans l'enseignement supérieur.

Ces différentes raisons ont présidé à la création de l'INSEPS dont l'organisation des études à la section de l'éducation physique et sportive, objet du décret n° 79.1012 du 30 Octobre 1979 prévoit trois (3) cycles.

Le présent projet de décret fixe les programmes, les horaires d'enseignement et les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances dans les premier et second cycles de cette section. Ses dispositions ont pour ambition de répondre aux exigences et aux besoins de l'enseignement de l'éducation physique, de l'entraînement sportif et de l'animation sportive dans les différents secteurs de la vie sociale du Sénégal.

Telle est, Monsieur le Président de la République, l'économie du présent projet de décret soumis à votre haute approbation.-

REPUBLIQUE DU SENEGAL

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

// ECRET N° 73-896 DU 11 OCTOBRE 1973 RELATIF AUX
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS L'ENSEIGNEMENT
MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE , ET DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Président de la République,

- VU la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;*
- VU la loi d'orientation de l'Education Nationale n° 71-36 du 3 Juin 1971 ;*
- VU le décret n° 71-444 du 21 Avril 1971 organisant le ministère de l'Education Nationale ;*
- VU le décret n° 71-765 du 12 Juillet 1971 portant réglementation des activités sportives, scolaires et universitaires ;*
- VU le décret n° 72-569 du 15 Mai 1972 portant organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;*
- La Cour Suprême entendue en sa séance du 8 Décembre 1972 ;*
- Sur le rapport conjoint du Ministre de l'Education Nationale et de Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;*

// ECRETE

ARTICLE 1er : L'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement moyen et secondaire général et technique, ainsi que dans l'enseignement supérieur.

ARTICLE 2. Au niveau de l'enseignement moyen général et technique, l'Enseignement des activités physiques et sportives a pour but, par l'initiation systématique et la pratique élémentaire l'ouverture sur l'ensemble des disciplines afin de communiquer à l'enfant le goût du sport et le désir de se perfectionner.

.../...

ARTICLE 3. Au niveau de l'enseignement secondaire, général et technique, l'enseignement des activités physiques et sportives a pour but par la pratique organisée, puis optionnelle, le perfectionnement des acquisitions précédentes et la spécialisation.

ARTICLE 4. Au niveau de l'enseignement supérieur, l'enseignement des activités physiques et sportives a pour but :

- la pratique et la préparation de la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire qui s'est dégagée au cours des années précédentes.
- la pratique optionnelle des sports les plus courants facteurs de détente, d'équilibre et de préparation aux loisirs futurs de la vie professionnelle.

ARTICLE 5. L'enseignement des activités physiques et sportives dans ces trois niveaux d'enseignement est assuré par les enseignants d'Education physique et sportive.

A titre exceptionnel, des cadres sportifs du secteur extra-scolaire, titulaires des diplômes d'Etat des fédérations sportives pourront, soit enseigner à temps complet, soit compléter leur service dans les établissements scolaires.

Ils seront de préférence chargés de l'animation d'écoles de sport dans leur spécialité.

ARTICLE 6. Des agents faisant fonction de conseillers pédagogiques régionaux en éducation physique et sportive, sont désignés au début de chaque année scolaire par arrêté du Ministre chargé des Sports, pour assister et contrôler les enseignants d'éducation physique et sportive.

ARTICLE 7. L'inspection générale du personnel de l'EPS est assurée par les inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports chargés de ces fonctions par arrêté du Ministre chargé des sports.

ARTICLE 8. Les examens sanctionnant la fin de chaque niveau d'enseignement comportent obligatoirement une série d'épreuves permettant d'apprécier la valeur athlétique des élèves.

La nature et les modalités d'organisation de ces épreuves ainsi que la pondération de la note obtenue seront fixées par décret.

Seuls peuvent être dispensés de ces épreuves les élèves reconnus inaptes temporairement ou définitivement par un médecin agréé par l'Administration.

.../...

- ARTICLE 9. Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire général, et technique, ainsi que dans l'enseignement supérieur, l'après-midi du mercredi est réservé aux activités de compétition organisées par l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires.
- ARTICLE 10. Au niveau de l'enseignement supérieur, une demi-journée supplémentaire est réservée par le doyen de chaque faculté aux activités physiques et sportives afin qu'elles puissent être pratiquées par les étudiants qui ne sont pas concernés par les compétitions du mercredi après midi.
- ARTICLE 11. Les horaires détaillés, les objectifs et les programmes correspondants à ces trois niveaux de l'enseignement font l'objet de l'annexe au présent décret.
- ARTICLE 12. Le présent décret entrera en vigueur à la rentrée scolaire 1973.
- ARTICLE 3. Le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié avec ses annexes au journal officiel.

Fait à Dakar, le 1er Octobre 1973

Léopold Sédar SENGHOR

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Abdou DIOUF

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur

Ousmane CAMARA

P. Le Ministre de l'Education
Nationale
Le Ministre intérimaire

Le Secrétaire d'Etat auprès du
Premier Ministre chargé de la
Jeunesse et des Sports.

Ousmane CAMARA

Joseph MATHIAM

République du Sénégal

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSEPS. DIVISION DE LA RECHERCHE

ENQUETE SUR LA PRATIQUE DE L'EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SENEGAL

Date de l'enquête :

Durée de l'entretien :

Langue utilisée pour l'entretien :

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. Sexe de l'enquéte : Masculin
 Féminin
2. Age :
3. Niveau scolaire :
4. Profession
5. Résidence
6. Durée du séjour (pour les personnes de passage en ville).

II -

1. Que recouvre pour vous la notion d'éducation physique ?

7. A votre avis, dans quelle organisation ou système peut-on le plus efficacement enseigner l'E.P.S. ?

8. pensez-vous que l'enseignement de l'EPS soit vraiment indispensable dans toute éducation ?

Si OUI Pourquoi ?

Si NON Pourquoi ?

9. L'Ecole remplit-elle bien son rôle quant à la formation physique des jeunes sénégalais et comment ?

Niveau élémentaire

Niveau moyen et secondaire

Supérieur.

Si NON Pourquoi ?

10. Parmi les disciplines classiques, du système de l'enseignement, indiquez par ordre de priorité celles qui vous paraissent les plus utiles (rentables) :

- Mathématiques

- Littérature

- Education physique

- Instruction civique

- Autres disciplines.

11. Pensez-vous qu'il faille

- maintenir

- augmenter

- réduire

les heures d'Education physique dans les emplois du temps et de combien de temps ?

12. Le rôle que le professeur d'E.P. est appelé à jouer dans la société sénégalaise est-il selon vous :

- essentiel
- important
- assez important
- peu important
- négligeable
- inutile
- autre.

Pourquoi ?

13. Avez-vous déjà suivi des cours d'EPS ?

OUI - NON

Par qui sont-ils dispensés ?

Qu'enseigne-t-il à ses élèves ?

14. Pensez-vous qu'un professeur d'EPS reçoive le même salaire qu'un professeur d'une autre discipline ? (maths par exemple).

- Salaire supérieur
- Salaire égal
- Salaire inférieur.

15. Quel niveau d'études possède un professeur d'EPS ?

- Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
- Diplôme de Fin d'Etudes Moyennes
- Baccalauréat
- Licence universitaire
- Maîtrise
- Autre.

16. A quoi sert à votre avis, la pratique régulière d'une activité physique ?

17. A propos du sport, êtes-vous

- dirigeant
- pratiquant
- spectateur assidu
- auditeur assidu
- spectateur occasionnel
- auditeur occasionnel
- indifférent
- hostile
- Autre réponse ?

Indiquez par ordre d'intérêt les disciplines sportives qui vous intéressent le plus.

18. Le sport vous semble-t-il être un bon moyen d'éducation ?

19. Quels sont les effets de la pratique de l'activité d'EPS ?

20. Pensez-vous qu'il soit important d'éduquer puis d'entretenir son corps par la pratique régulière d'une activité physique ?

21. Si des cours d'EPS étaient organisés près de chez vous, seriez-vous prêt à :

- y envoyer vos enfants
- y participer personnellement
- encourager toute personne de votre famille à y participer
- vous opposer à ces pratiques
- Autre.

22. Que pensez-vous des adultes qui pratiquent une activité physique (course à pied, gymnastique, foot-ball etc...).

- ils ont raison, je fais comme eux
- ils ont raison, je devrais faire comme eux
- je ne comprends pas pourquoi ils font cela
- cela ne sert pas à grand chose
- cela est réservé aux "jeunes"
- cela ne sert à rien
- je méprise ces gens.
- je suis indifférent
- Autre.

OBSERVATIONS :

République du Sénégal

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

DIVISION DE LA RECHERCHE

Dakar, le 17 janvier 1984

QUESTIONNAIRE DESTINE A TOUS LES
PROFESSEURS ET PROFESSEURS-ADJOINTS D'EDUCATION PHYSIQUE

-----oooOooo-----

Cher Collègue,

La présente enquête souhaite pouvoir joindre tous les collègues formés au Sénégal et à l'étranger en service dans diverses régions ou actuellement hors des frontières.

Il s'agit, pour nous, dans le cadre d'une thèse de 3e. cycle de Sciences de l'Education, de mieux cerner l'ensemble que constitue la population des professeurs d'Education physique, leurs activités, leurs conditions de travail, leurs considérations sur la profession, leurs espoirs et leurs déceptions....

Les conclusions de cette enquête apporteront, nous l'espérons, des éléments de réflexion sur la formation à dispenser à l'INSEPS et permettront de mieux entrevoir l'utilité sociale, les enjeux avoués ou implicites véhiculés par la corporation.

Nous comptons sur la compréhension de chacun d'entre vous pour nous retourner ce questionnaire le plus rapidement possible.

D'avance merci.

Alain MONSELLIER.

1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PERSONNEL

- Age _____ Sexe M. F. Religion _____ Ethnie _____
- Situation familiale _____
- Catégorie socio-professionnelle de votre père
 - * personnel des professions scientifiques, libérales ou assimilées
 - * cadre supérieur
 - * personnel administratif et travailleurs assimilés
 - * personnel commercial et vendeur
 - * agriculteur, éleveur, forestier, chasseur
 - * ouvrier et manoeuvre agricole, conducteur d'engins
 - * divers, autre profession (préciser) _____
- Age d'obtention du baccalauréat _____
 - * élève de terminale ou candidat libre
 - * série _____ mention _____
- Activités professionnelles antérieures (éventuellement) _____
- Qu'est ce qui vous a guidé dans le choix de cette profession ? _____

- Dates de formation de professeur d'EPS _____

- Lieu(x) de cette formation _____
- Spécialité(s) sportive(s) d'"origine" _____

- Titres sportifs (éventuellement) _____

- Ancienneté de service en tant que professeur d'EPS _____
- Poste actuellement occupé _____
- Nombre de postes successivement occupés _____

2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PROFESSIONNEL

- Avez-vous entrepris des études depuis la fin de votre formation professionnelle ?

OUI - NON, Autre réponse _____

- Nature de ces études _____

Dates (éventuellement) _____

- Envisagez-vous de poursuivre des études ? _____

Lesquelles ?- _____

- Combien de livres professionnels (d'ordre sportif ou pédagogique) lisez-vous chaque année ? _____

- Consacrez-vous un "budget" à l'achat de ces livres ?

OUI - NON

- Si OUI, montant de ce budget _____

- Etes-vous abonné à une ou plusieurs revues professionnelles ?

OUI - NON, Autre réponse _____

- Si OUI, lesquelles _____

- Considérez-vous votre documentation personnelle comme satisfaisante ?

OUI - NON, Autre réponse _____

- Quel temps moyen attribuez-vous à la préparation d'une heure de cours d'EPS ? _____

- Quel est votre horaire de travail hebdomadaire ?

. horaire "officiel" _____

. horaire "officiel" + travail personnel, préparation, animation, etc...

- Exercez-vous des activités dans le secteur sportif extra-scolaire ?

OUI - NON, Autre réponse _____

- Nature de ces activités _____

- Temps consacré par semaine _____

- Etes-vous satisfait de vos conditions de travail ?

. conditions matérielles : OUI - NON, Autre réponse _____

. conditions humaines : OUI - NON, Autre réponse _____

. conditions administratives : OUI - NON, Autre réponse _____

. Avez-vous des remarques particulières à formuler à ce sujet ? _____

- Pensez-vous que l'EPS soit bien intégrée dans le système éducatif sénégalais ?

OUI, NON, Autre réponse _____

Pourquoi ? _____

- Etes-vous en possession des instructions officielles ? (décret 73896 du 11-10-1973 et annexes diverses).

OUI, NON.

- Le contenu actuel de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges vous semble-t-il satisfaisant ?

OUI - NON, Autre réponse _____

Pourquoi ? _____

- Etes-vous satisfait de la formation professionnelle que vous avez reçue ?

OUI - NON

Pourquoi ? _____

- "Si c'était à refaire", choisiriez-vous le même métier ?

OUI - NON, Autre réponse _____

Pourquoi ? _____

- Dans la société sénégalaise, considérez-vous votre profession comme :

. indispensable

. très utile

. utile

. assez utile

. inutile

. Autre réponse _____

- A propos de la formation des maîtres d'EPS, faut-il à votre avis :

. augmenter le recrutement

. maintenir la conception actuelle

. modifier la conception actuelle

. Arrêter cette formation

. Autre réponse _____

- Souhaiteriez-vous voir mettre en place une formation permanente ?

. lieu _____ fréquence _____

. thèmes à retenir _____

. personnel d'encadrement _____

. Autre remarques _____

- Souhaiteriez-vous devenir :

. Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ? OUI - NON

. Inspecteur pédagogique - " - ? OUI - NON

Pourquoi ? _____

- A l'issue de ce questionnaire, avez-vous des remarques particulières à formuler ?

B I B L I O G R A P H I E

I. OUVRAGES :

- . ARNAUD (P) (sous la direction de) :
Le corps en mouvement. Privat - Toulouse 1981
309 pages.
- . AVANZINI (G) (sous la direction de) :
La pédagogie au 20e siècle. Privat - Toulouse 1975
399 pages.
- . AVANZINI (G) :
Immobilisme et novation pédagogique dans l'éducation
scolaire. Privat - Toulouse 1975
318 pages.
- . BAUDELLOT (C) et ESTABLET (R) :
L'école capitaliste en France. Maspéro Paris 1972
336 pages.
- . BERBAUM (J) :
In Traité des Sciences Pédagogiques. Debesse-Mialaret.
Tome 7. Paris PUF 1978
454 pages.
- . BERBAUM (J) :
Etude systémique des actions de formation. Paris PUF 1982
239 pages.
- . BERNARD (M) :
Le corps. Editions universitaires. Paris 1972
141 pages.

...//...

- . BOURDIEU (p) et PASSERON (J.C.) : Les héritiers
Editions de Minuit - Paris - 1964 -
189 pages.
- . C O T E (R) - Le bon enseignant - Ed. du Renouveau
Pédagogique - Montréal - 1971 - 112 pages.
- . DESCHAMPS (H) - Le Sénégal et la Gambie
PUF - Paris - 125 pages, 1964
- . FOUGEYROLLAS (P) Modernisation des hommes
l'exemple du Sénégal - Flammarion Paris, 1967 - 236 pages.
- . GARAUDY (R) - Danser sa vie - Ed. du Seuil Paris, 1973 - 200 pages.
- . GOGUELIN (P.) - La formation continue des enseignants -
PUF - Paris, 1970 - 191 pages.
- . ILLICH (Y) - Une société sans école - Seuil - Paris 1971 - 219 pages.
- . LANDSHEERE (G) de) - La formation des enseignants demain -
Ed. Casterman - Tournai 1976 - 297 pages.
- . LANDSHEERE (G) de) - Dictionnaire de l'Education et de la Recherche
en éducation - Paris - PUF, 1979.
- . LEIF (J) : La formation des enseignants aujourd'hui.
Nathan - Paris - 1979 - 191 pages.
- . LE THANH KHOI - L'industrie de l'enseignement -
Ed. de Minuit Paris 1967 - 419 pages.
- . MACCARIO (B) - Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie
des APS.
Vigot - Paris 1982 - 222 pages.
- . MAGER (R F) - Comment définir les objectifs pédagogiques - Bordas Paris
1977 - 131 pages.
- . MAUSS (M.) - Préface de Cl. L. STRAUSS
Sociologie et anthropologie - Paris PUF - 475 pages.
1950
- . MEAD (M) - Le fossé des générations
Ed. Denoël Gautier - 1971 - 155 pages.

- . MIALARET (G) - La formation des enseignants - Paris - PUF 1977
126 pages.
- . MIALARET (G) - Vocabulaire de l'Education -
PUF Paris 1979 - 465 pages.
- . PALMADE (G) - Les méthodes en pédagogie
Paris PUF - 1968 - 126 pages.
- . PARLEBAS (P) - Lexique commenté en sciences de l'action motrice -
INSEP - Paris, 1981 - 222 pages.
- . POSTIC (M) - La relation éducative - PUF Paris 1979 - 234 pages.
- . POSTIC (M) - Observation et formation des enseignants
Paris PUF 1981 - 336 pages.
- . REBOUL (o) - La philosophie de l'Education
Paris PUF 1971 - 134 pages.
- . ROSNEY (J) de) - Le microscope - Seuil -Paris 1977 - 249 pages.
- . SADJI Abdoulaye - Education africaine et civilisation.
- . THOMAS (R) - (Sous la direction de) La relation au sein des APS.
Vigot - Paris 1983 - 227 pages.
- . VIGARELLO -G) - Le corps redressé- Delarge - Paris 1978 - 399 pages.
- . OUVRAGE COLLECTIF - L'éducation physique aux colonies -
Joinville - 1930.

.../...

II. ARTICLES ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES :

- . BOB (F) - Ministre de la Jeunesse et des Sports
discours d'ouverture du séminaire sur les valeurs traditionnelles
au Sénégal.
SALY-PORTUDAL, le 22 Octobre 1981.

- . BADJI (A) - Mémoire de Maîtrise en STAPS
Lutte traditionnelle Joola - Etude et perspectives
INSEPS DAKAR, Octobre 1982.

- . COLY (A) - Mémoire de maîtrise en STAPS
Recrutement et formation du professeur d'EPS à l'INSEPS.
DAKAR, Juillet 1985.

- . CONFESJES - Répertoire des jeux traditionnels et essai de leur codification
et leur intégration dans le cadre de l'EPS et de l'animation.
DAKAR, 1985.

- . DIAW (M) - Député à l'Assemblée Nationale
Journal le Soleil du 6 Février 1981.

- . ETHIOPIQUES - Revue n° 31 - Colloque sur les valeurs traditionnelles
au Sénégal et leur intégration dans les
systèmes modernes d'éducation.
Préface de L.S. SENGHOR -
Article de A.S.DIOP et Ab. SYLLA.

- . FALL (K) - Ministre de l'Education Nationale
in Journal le Soleil - 12 Octobre 1977.

- . MONSELLIER (A) - Maîtrise Sciences de l'Education - Lyon 2 - 1978
La Formation permanente des maîtres d'Education Physique
au Sénégal.

Licence Sciences de l'Education LYON 2 , 1977

Les instituteurs sénégalais et l'EPS.

.../...

. MIALARET (G) - Conférence le 30 Novembre 1984 à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar - La formation des enseignants.

. THIAM (L) - Mémoire d'éducateur sportif - I.N.S. - Paris 1969.

Contribution à la connaissance historique de l'EP et de l'athlétisme au Sénégal.

. ZONE 2 - Revue sportive n° 180 à 182 - La politique du Ministère de la Jeunesse et aux Sports par Mr. BOB, Ministre de la Jeunesse et des Sports.

. DJITE MENDY :

Les pratiques corporelles traditionnelles au Sénégal.
Pour leur exploitation et leur utilisation en pédagogie.
Mémoire pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection de la Jeunesse et des Sports.

Marly le Roi, 1980.

. Gora MBODJ : Thèse de 3ème cycle en sciences de l'Education - Université Toulouse le Mirail, 1981.

Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise.

.../...

III. TEXTES OFFICIELS :

- . loi 79-65 du 11 Juillet 1979 portant création de l'INSEPS ;
- . décret 71-1155 du 28 Octobre 1971 portant création de l'Ecole Normale Supérieure ;
- . décret 73-896 du 11 Octobre 1973 relatif aux APS dans l'enseignement moyen et secondaire général et technique et dans l'enseignement supérieur ;
- . décret 79-1012 du 30 Octobre 1979 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'INSEPS ;
- . décret 81-297 du 28 Mars 1981 fixant les allocations mensuelles d'études des élèves-professeurs d'EPS de l'INSEPS ;
- . décret 82-24 du 25 Janvier 1982 fixant les programmes et horaires de l'INSEPS ;
- . décret 81-639 du 6 Juillet 1981 instituant le Certificat d'Aptitude au professorat d'EPS ;
- . arrêté 15.151 du 28 Mars 1981 du Ministère Jeunesse et Sports fixant le règlement intérieur de l'INSEPS ;
- . Note 82-84 du 18 Janvier 1982 du Directeur de l'INSEPS à Messieurs les professeurs de l'établissement.

.../...

IV. ARCHIVES CONSULTEES SUR PLACE :

- Archives Nationales du Sénégal ;
- UNESCO - (BREDA) - Dakar ;
- Institut Fondamental de l'Afrique Noire ;
- Ministère de l'Education Nationale - Direction de la Recherche et de la Planification ;
- Ministère de l'Intérieur
Bureau de recensement national ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports -
Service de documentation ;
- Archives personnelles d'enseignants d'EPS
E. MOREIRA - I. NDIAYE - O. NDIAYE.

---ooo0ooo---